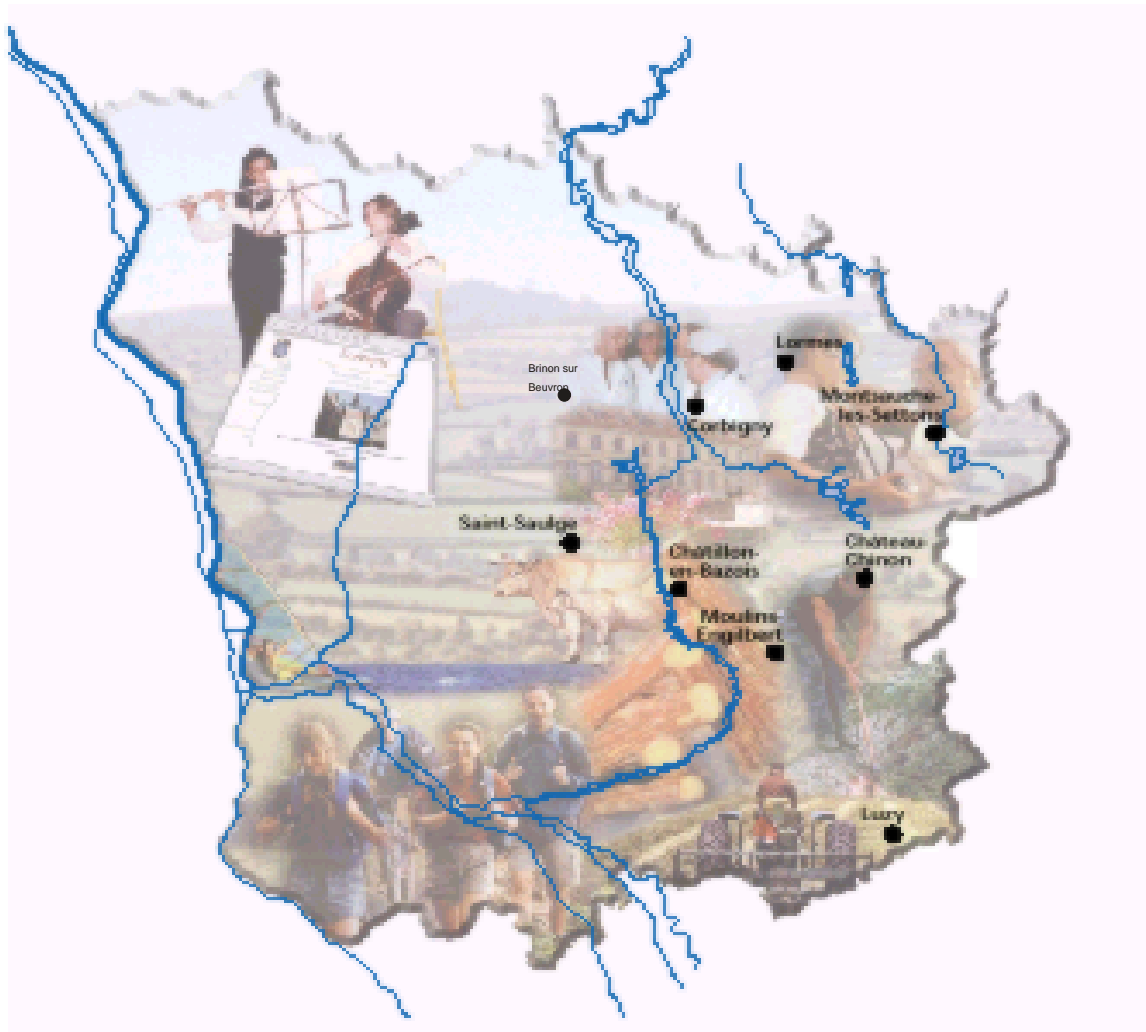


# Pays Nivernais-Morvan



Projet de Charte  
de Développement durable

# SOMMAIRE

<b>PREAMBULE</b> .....	<b>4</b>
<b>LA DEMARCHE DE CONSTITUTION D'UN PAYS</b> .....	<b>6</b>
<b>QUELQUES RAPPELS</b> .....	<b>6</b>
<b>Le Pays : d'une logique de guichet à une logique de projet</b> .....	<b>6</b>
<b>Perspectives offertes par le Pays et illustrations concrètes</b> .....	<b>7</b>
<b>Les étapes du processus de constitution d'un Pays</b> .....	<b>8</b>
<b>ETAT DES LIEUX</b> .....	<b>10</b>
<b>DIAGNOSTIC DU PAYS NIVERNAIS-MORVAN</b> .....	<b>10</b>
<b>I - UN TERRITOIRE ATTRACTIF MAIS ENCORE TROP PEU MODERNISE ET VALORISE</b> .....	<b>11</b>
I - 1 Une structure économique déséquilibrée .....	11
I - 2 Une situation en matière d'emploi et de formation contrastée .....	13
I - 3 Une activité agricole et agro-alimentaire dominante.....	16
I - 4 Une situation touristique privilégiée à consolider .....	20
I - 5 Un développement technologique incertain .....	23
I - 6 Un patrimoine naturel, historique et culturel à la recherche d'une identité.....	27
<b>II - DES EQUIPEMENTS ET DES SERVICES STRUCTURANT LE TERRITOIRE, MAIS ENCORE PEU ACCESSIBLES ET MANQUANT DE COHERENCE</b> .....	<b>29</b>
II - 1 Des infrastructures insuffisantes en quantité et en qualité.....	29
II - 2 Une densité et les caractéristiques des équipements et structures éducatifs, administratifs, sanitaires, sociaux, culturels encore peu satisfaisantes .....	31
II - 3 Une montée en puissance des services sociaux, culturels et sportifs sur l'ensemble du territoire à conforter .....	38
<b>AXES ET PROJETS</b> .....	<b>43</b>
<b>COMMISSION THEMATIQUE N° 1</b>	
<b>Quatre Axes de Développement Prioritaires pour le Développement Economique et Emploi</b> .....	<b>47</b>
Axe N° 1 : Favoriser la création et l'implantation de P.M.E. et T.P.E. pérennes .....	48
Axe N° 2 : Revitaliser le commerce et l'artisanat.....	48
Axe N° 3 : Favoriser l'adéquation de l'offre de formation aux besoins des entreprises et des filières actuelles et à construire .....	49
Axe N° 4 : Renforcer et organiser l'offre de logement, notamment locatif .....	50
<b>COMMISSION THEMATIQUE N° 2</b>	
<b>Onze Axes de Développement Prioritaires pour les Services Publics</b> .....	<b>51</b>
Éducation Nationale .....	52
Axe N° 1 : Permettre à tous les enfants un accueil en école maternelle.....	52
Axe N° 2 : Mettre en réseau les institutions d'enseignement du 1 <sup>er</sup> degré .....	52
Axe N° 3 : Élargir l'offre pédagogique et "sociale" des collèges .....	52
Axe N° 4 : Concevoir les lycées comme le lieu privilégié d'une double transition .....	53
Transports 53	
Axe N° 5 : Diversifier la nature et la complémentarité des offres de transports .....	53
Axe N° 6 : Élargir l'offre de transports à une clientèle diversifiée.....	53

Santé	54
Axe N° 7 : Assurer la sécurité des personnes face à l'urgence vitale -----	54
Axe N° 8 : Construire une politique sanitaire et médico-sociale en faveur des personnes âgées -----	54
Axe N° 9 : Favoriser une politique globale de santé-----	54
Point services publics -----	55
Axe N° 10 : Rapprocher l'offre de l'usager -----	55
Axe N° 11 : Rapprocher l'usager de l'offre -----	55
<b>COMMISSION THEMATIQUE N° 3</b>	
<b><i>Douze Axes de Développement Prioritaires pour les Solidarités Nouvelles -----</i></b>	<b>56</b>
Enfance et Famille -----	57
Axe N° 1 : Développer les modes de gardes et activités de loisirs pour la petite enfance -----	57
Axe N° 2 : Développer les actions de prévention en faveur de l'éducation parentale-----	57
Personnes âgées et handicapées -----	57
Axe N° 3 : Harmoniser et assurer la cohérence de l'ensemble des actions liées au maintien à domicile-----	57
Axe N° 4 : Professionnaliser les intervenants -----	58
Axe N° 5 : Mener une action concertée de prévention de la dépendance -----	58
Logements sociaux -----	58
Axe N° 6 : Augmenter l'offre de logements locatifs pour les différents publics sociaux -----	58
Axe N° 7 : Redonner au logement social sa vocation première à favoriser l'insertion -----	58
Insertion-----	59
Axe N° 8 : Renforcer la pérennisation des dispositifs d'insertion -----	59
Axe N° 9 : Développer des Plates-Formes de Services de Proximité, en collaboration avec les initiatives privées -----	59
Axe N° 10 : Faciliter la mobilité des publics en insertion -----	59
Axe N° 11 : Favoriser l'insertion par la rénovation de l'habitat -----	59
Axe N° 12 : Promouvoir des initiatives d'insertion sociale centrée sur le développement de la personnalité-----	60
<b>COMMISSION THEMATIQUE N° 4</b>	
<b><i>Cinq Axes de Développement Prioritaires pour la Valorisation de l'économie agricole-----</i></b>	<b>61</b>
Agriculture et Elevage -----	62
Axe N° 1 : Améliorer les performances technico-économiques des exploitations et de l'activité agricole.-----	62
Axe N° 2 : Promouvoir une agriculture créatrice d'emplois-----	63
Axe N°3 : Préserver et améliorer la qualité de l'environnement et des produits -----	63
Sylviculture 64	
Axe N°4 : Préserver et entretenir la ressource forestière -----	64
Axe N° 5 : Mettre en valeur les produits de la forêt -----	64
<b>COMMISSION THEMATIQUE N° 5</b>	
<b><i>Trois Axes Prioritaires de Développement pour la Valorisation Touristique-----</i></b>	<b>66</b>
Axe N° 1 : Se faire connaître -----	67
Axe N° 2 : Améliorer l'accueil -----	68
Axe N° 3 : Valoriser les sites et dispositifs touristiques existants -----	68
<b>COMMISSION THEMATIQUE N° 6</b>	
<b><i>Sept Axes Prioritaires de Développement pour la Culture et Sport -----</i></b>	<b>70</b>
CULTURE 71	
Axe N° 1 : Faciliter l'accès de tous aux pratiques culturelles-----	71
Axe N° 2 : Animer et valoriser le patrimoine -----	71
Axe N° 3 : Coordonner et renforcer l'offre culturelle -----	72
SPORT 73	
Axe N° 4 : Faciliter l'accès aux pratiques sportives -----	73
Axe N° 5 : Professionnaliser l'offre sportive -----	73
Axe N° 6 : Développer les manifestations sportives à forte notoriété-----	74
Axe N° 7 : Adapter les équipements-----	74

## **COMMISSION THEMATIQUE N° 7**

### ***Trois Axes Prioritaires de Développement pour les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication*** -----75

Axe N° 1 : Créer un environnement de qualité----- 76

Axe N° 2 : Former aux NTIC et encourager leur émergence----- 77

Axe N°3 : Valoriser le potentiel local par Internet----- 78

### **FICHES ACTIONS** ----- 79

**COMMISSION THEMATIQUE N° 1 - Développement Economique et Emploi** -----80

**COMMISSION THEMATIQUE N° 2 - Services Publics** -----80

**COMMISSION THEMATIQUE N° 3 - Solidarités Nouvelles** -----81

**COMMISSION THEMATIQUE N° 4 - Valorisation de l'économie agricole** -----82

**COMMISSION THEMATIQUE N° 5 - Valorisation Touristique** -----82

**COMMISSION THEMATIQUE N° 6 - Culture et Sport** -----83

CULTURE 83

SPORT 83

**COMMISSION THEMATIQUE N° 7 - Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication** -----84

**COMMISSION THEMATIQUE N° 1**

**DEVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI** -----85

**COMMISSION THEMATIQUE N° 2**

**SERVICES PUBLICS** -----95

**COMMISSION THEMATIQUE N° 3**

**SOLIDARITES NOUVELLES** ----- 104

**COMMISSION THEMATIQUE N° 4**

**VALORISATION DE L'ÉCONOMIE AGRICOLE**----- 118

**COMMISSION THEMATIQUE N° 5**

**TOURISME** ----- 128

**COMMISSION THEMATIQUE N° 6**

**CULTURE ET SPORT**----- 139

**COMMISSION THEMATIQUE N° 7**

**NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION** ----- 158

# PREAMBULE

Initiés en 1995, confirmés par la loi Voynet de 1999, les Pays deviennent aujourd'hui une réalité sur l'ensemble du territoire à la suite du vote, le 16 juin dernier, de la Loi d'Orientation pour l'Aménagement et de Développement Durable du Territoire.

Défini comme un territoire de projets, le Pays constitue un instrument essentiel du développement local contemporain, dont se saisissent les acteurs locaux, élus, associations, socioprofessionnels, et l'ensemble de la population pour bâtir un projet de territoire global, pérenne et partagé. La constitution d'un Pays s'inscrit également dans la réalisation des Contrats de Plan Etat-Région, dont le volet territorial se décline en *Contrats de Pays* (et en *Contrats d'Agglomération*). Cette contractualisation pour la période 2000 - 2006 permettra la mobilisation de fonds publics importants de la Région, de l'Etat et de l'Union Européenne au profit d'actions programmées et définies par le projet du Pays.

Dans ce contexte, une réflexion sur le Pays Nivernais-Morvan a été initiée à partir de l'automne 1998, sous l'impulsion d'élus et de socio-professionnels.

Le Pays Nivernais - Morvan a pour ambition de rééquilibrer le département de la Nièvre à l'Est et de restaurer l'attractivité des territoires qu'il rassemble. Au total, ce sont au moins *huit cantons*, Château-Chinon, Châtillon-en-Bazois, Corbigny, Lormes, Luzy, Montsauche - les - Settons, Moulins-Engilbert et Saint-Saulge, rassemblant une population de plus de 35 000 habitants qui se sont engagées dans cette démarche.

Au printemps, les conseillers généraux des cantons concernés ainsi que des personnalités qualifiées se sont regroupées pour former le Comité de pilotage du projet, rapidement transformé en *Association pour la Création du Pays Nivernais-Morvan* le 3 juillet dernier. Cette instance a défini le cadre de travail, les différentes étapes conduisant à la constitution du Pays, et organisé sept *Commissions Thématiques*, chargées de réfléchir aux éléments constitutifs d'un projet de territoire, chacune dans leurs domaines respectifs (Développement Economique & Emploi, Services Publics, Solidarités Nouvelles, Valorisation de l'Économie Agricole, Valorisation Touristique, Culture & Sports et Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication).

Pour l'accompagner dans sa démarche, l'Association s'est appuyée sur le *Cabinet Terra Nova Conseil* pour apporter un appui méthodologique et un soutien technique dans l'organisation et l'animation des réunions des Commissions Thématiques et des Rapporteurs, dans la formalisation des comptes-rendus, la synthèse des travaux des commissions et la rédaction de l'avant-projet du Livre Vert.

Le présent document est le fruit de six mois de travail des différentes Commissions Thématiques, animées par leurs rapporteurs. Il a été conçu comme un avant-projet de Livre Vert, devant être proposé, pour discussion, à l'ensemble de la population du Pays. Ces échanges auront lieu dans le cadre des différentes rencontres cantonales prévues dans le courant des mois de novembre et décembre.

Les réactions, suggestions et propositions recueillies au cours de ces réunions cantonales seront prises en compte pour élaborer la version définitive du **Livre Vert** dont la validation et l'adoption sont prévues au cours des Assises de Pays, qui se tiendront au début du printemps 2000.

Préfigurant la future *Charte de Territoire*, ce Livre Vert s'organise en trois volets :

1. Un diagnostic des faiblesses et forces du Pays, fondé sur l'état des lieux du territoire ;

2. La définition d'une stratégie de développement du Pays, présentée sous formes d'axes de développement prioritaires déclinés en axes secondaires opérationnels ;
3. L'identification d'une première liste de projets opérationnels sous forme de fiches projets, déclinées en actions concrètes à mettre en œuvre.

C'est à cette phase cruciale du processus de création du Pays que l'Association pour la Création du Pays Nivernais-Morvan souhaite associer très largement la population, dans le respect d'une démarche de démocratie participative qui doit inspirer et accompagner toute construction de Pays.

# LA DEMARCHE DE CONSTITUTION D'UN PAYS

## QUELQUES RAPPELS

Avant d'invoquer le Pays Nivernais – Morvan et ses projets, il nous a paru nécessaire de rappeler le contexte historique, institutionnel et économique dans lequel la démarche de mise en place des Pays s'insère.

### **Le Pays : d'une logique de guichet à une logique de projet**

*Espace de projets pour les acteurs locaux, cadre de contractualisation pour soutenir les principaux investissements publics et privés, le Pays s'appuie avant tout sur l'identité partagée de communes et de cantons qui ont en commun une même vision de leur développement futur.*

Le Pays constitue donc :

- ◆ Un **espace**, cohérent, présentant homogénéité et continuité, et dont l'existence est constatée. Un réseau de territoire qui l'organisent pour leur développement.
- ◆ Un **espace de solidarité** entre
  - les élus, les associations, les acteurs socioprofessionnels et les services de l'État,
  - les mondes rural et urbain,
  - avec le Département, la Région, l'État ou encore l'Europe par le biais d'une relation contractuelle mobilisant les multiples financements alloués à l'aménagement du territoire pour mener à bien des projets communs à l'échelon de ce territoire
- ◆ un **espace de projet horizontal et décloisonné**, global et interactif avec les citoyens :
  - ni fusion de communes, ni nouvelle forme d'intercommunalité, le Pays n'a pas vocation à être maître d'ouvrage et encore moins maître d'œuvre. Espace souple de réflexion, le Pays doit cependant mobiliser les structures intercommunales dans la mise en œuvre des différents projets dont il est porteur.

## **Perspectives offertes par le Pays et illustrations concrètes**

**L**a constitution des Pays s'inscrit directement dans le volet territorial des Contrats de Plan État / Région (Contrats de Pays) pour la période 2000 – 2006, permettant l'engagement de fonds publics en provenance des Régions, de l'État et de la Communauté Européenne.

En effet, les pays organisés et reconnus (selon la procédure décrite ci-après) pourront participer directement en leur nom propre aux négociations des **Contrats de Plan** et les **programmes européens Leader**, dont les périmètres d'intervention sont redéfinis : ces pays défendront eux-mêmes leurs projets, présentés sous la forme d'une Charte de Territoire, préfigurée par le Livre Vert.

Dans cette perspective, il s'agit pour les pays en cours de constitution, tant au niveau du périmètre que du contenu, d'activer rapidement leur démarche par l'adoption de la charte de Pays d'ici la fin de l'année 1999, dans la mesure où la réforme des fonds structurels européens et les nouveaux contrats de Plan État / région interviendront au 1<sup>er</sup> janvier 2000.

**E**space de programmation des investissements collectifs au plan local, le Pays constitue le cadre de contractualisation avec l'État et la Région (Contrats de Pays au sein des Contrats de Plan État / Région) ainsi qu'avec la Communauté Européenne (Nouvelle génération des programmes Leader), mais aussi **l'échelon de référence pour de nombreux schémas directeurs ou plans locaux d'organisation des services publics et de proximité** (Notion de cellule de base de la planification territoriale de la DATAR).

**L**ieu privilégié de la concertation, le Pays doit devenir **l'espace de référence en matière de coopération entre les acteurs locaux du développement** : les collectivités territoriales représentées par les élus, l'État représenté par le Sous-préfet, et les acteurs socioprofessionnels et le milieu associatif. Le Pays réinvente ainsi une certaine forme de démocratie locale, davantage participative et mettant l'accent sur la collaboration entre les acteurs socioprofessionnels et milieux associatifs du territoire. Il est complémentaire des actions de développement local entreprises à l'échelle des "micro-territoires" nivernais, dont la dimension (1 ou 2 cantons) permet davantage encore la participation des citoyens.

Dans le cadre de l'élaboration des **schémas de services à la population** (Services publics et de proximité), les initiatives et les politiques nationales intègrent la notion de Pays (à l'instar du pôle de coopération sanitaire et sociale du Pays Nivernais – Morvan), à travers la **mise en réseau de petites villes** (comme Château-Chinon) **et des bourgs d'appui** (Chef-lieux de canton).



Comme le montrent de nombreuses expériences de planification spatiale des services à la population, l'organisation sous forme de Pays permet d'atteindre une taille suffisante pour proposer une gamme de services à la population, qui resteraient inaccessibles sans cette forme de coopération :

- ◆ Le plateau Picard structuré à partir d'un réseau associant les petites villes voisines,
- ◆ Le Pays du Loudunais parvenu à un compromis entre la ville « Centre » et les communes de la périphérie rurale (système de péréquation financière),
- ◆ La mise en réseau des collèges dans le Pays de la Haute Auvergne ou des zones d'activités dans le Pays de la Thiérache.

C'est également un bon **échelon d'intervention pour la programmation de certains types d'action** (O.P.A.H., O.R.A.C., Pays d'Accueil Touristique, Opération cœur de Village, Pôles de Services Publics comme dans le Pays de Redon) ou **organiser l'interface pour l'aide à la transmission de certaines activités** : commerces, exploitations agricoles ou installation de jeunes agriculteurs (Pays de Bièvre – Valloire ou du Saint Amandois).

## **Les étapes du processus de constitution d'un Pays**

Selon l'article 25 de la Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire, dite « Loi Voynet », du 28 juin 1999, la constitution d'un Pays se constitue à l'initiative des communes et de leurs groupements compétents en matière d'aménagement du territoire<sup>1</sup> et comporte cinq phases principales :

- ◆ La définition du périmètre d'étude,
- ◆ L'élaboration de la Charte de Pays,
- ◆ La fixation du périmètre définitif,
- ◆ La constitution d'un Conseil de Développement,
- ◆ La conclusion d'un contrat de Pays.

Ce processus fait l'objet du schéma détaillé présenté ci - après.

<sup>1</sup> "Lorsqu'un territoire présente une cohésion géographique, culturelle, économique ou sociale, il peut être reconnu à l'initiative de communes ou de leurs groupements comme ayant vocation à former un pays."

## Les différentes phases institutionnelles et opérationnelles constitutives d'un Pays

### Sensibiliser les acteurs du développement

- Organiser des **réunions d'information générale** auprès des acteurs du développement et de l'aménagement du territoire
- Mettre en place des **réunions relais** dans les cantons

### Arrêter les modalités opérationnelles de développement du projet de Pays

- Mettre en place un **Comité de Pilotage & un Comité Projet**
- Arrêter les thèmes d'études et la composition des **Commissions Thématiques**
- Constituer une **association de préfiguration**

### Lancer et valider les travaux

- Rédiger les **Fiches Thématiques** (« Etat des lieux / Axes & orientations / Projets opérationnels »)
- Finaliser le projet de Pays sous forme d'un « **Livre Vert** »
- Définir les modalités de **validation démocratique** du projet de Pays, dont le point de départ est constituée par les **Assises de Pays**, et la consultation des élus communaux et des groupements de communes.

### Définir le périmètre provisoire

Le **périmètre provisoire** est arrêté, sur la base d'un **dossier de candidature**, par le Préfet de Région, après avoir sollicité 4 avis :

- **avis conforme** de la CRDAT,
- **avis** de la CDCI,
- **avis** du Préfet du Département,
- **avis** des représentants du Département et de la Région concernés.

### Définir le périmètre définitif

Le **périmètre définitif** est arrêté par le Préfet de Région selon une procédure identique à celle mise en œuvre pour le périmètre provisoire

### Elaborer une Charte de Pays, prolongement du « Livre Vert »

Un **projet commun de développement durable** du territoire est :

- élaboré en concertation avec le Département et la Région concernés,
- puis adopté par les communes et leurs groupements compétents en matière d'aménagement du territoire.

### Constituer un conseil de Développement

Le **Conseil de Développement**, créé par les communes et leurs groupements compétents en matière d'aménagement du territoire, est :

- **composé** de représentants économiques, sociaux, culturels & associatifs,
- **consulté** sur toute question relative à l'aménagement et au développement du Pays,
- **informé**, au moins une fois par an, de l'avancement des actions engagées par les maîtres d'ouvrage sollicités pour le développement du Pays.

### Conclure un contrat de Pays

Les communes et leurs groupements, constitutives du Pays, doivent se constituer soit en **Syndicat Mixte**, soit en **Groupe d'intérêt Public Local**...

... sauf si le Pays est préalablement organisé sous la forme d'un ou plusieurs E.P.C.I. à fiscalité propre intégrant l'ensemble des communes inscrites dans son périmètre.

# **ETAT DES LIEUX**

## **DIAGNOSTIC DU PAYS NIVERNAIS-MORVAN**

## **I - UN TERRITOIRE ATTRACTIF MAIS ENCORE TROP PEU MODERNISE ET VALORISE**

### **● I - 1 Une structure économique déséquilibrée**

#### *Une économie du territoire encore trop fragile*

Le Pays Nivernais-Morvan présente un territoire attractif grâce à son cadre rural et naturel préservé et à la proximité relative de la région parisienne (deux heures dans le Nord du pays). Un niveau relativement avantageux de la pression fiscale locale (notamment en ce qui concerne la taxe professionnelle) constitue un atout pour le développement des entreprises et de l'emploi. Le tissu économique se compose d'entreprises assez petites et entrepreneurs individuels, assurant ainsi une diversité des tailles des structures de production et un partage des risques en matière de richesse fiscale ; seulement quatre entreprises moyennes de plus de 50 salariés (dont une a plus de 100) contre une quarantaine entre 10 et 50 salariés en sont l'illustration. Toutefois, l'emploi privé se concentre sur certaines branches clairement identifiées : textile, activités autour du bois, bâtiment, distribution, agro-alimentaire, transport.

Les activités économiques fortement dominées par le secteur primaire (activités élevage et exploitation forestière) représentent 15 % des actifs et dégagent assez peu de valeur ajoutée : absence de transformation sur place des ressources animales (bovins) ou forestières (résineux). Le territoire du Pays ne possède pas la taille critique pour y développer les structures et de véritables filières dans les branches de l'exploitation forestière, de l'agro-alimentaire, même si des entreprises, des compétences et des ressources y sont localisées.

Le secteur secondaire repose encore sur une industrie de main-d'œuvre comme la petite industrie, le BTP ou la construction. L'absence de diversification industrielle expose le territoire au risque mono-industriel, tandis qu'aucune spécialisation géographique particulière n'apparaît, même si les trois cantons rassemblent près des deux tiers de la main-d'œuvre du secteur marchand non agricole : Château-Chinon, Corbigny et Luzy.

Le secteur tertiaire est, pour sa part, marqué par les services de distribution commerciale ou de prestations. Toutefois, le petit commerce de première nécessité assurant les besoins quotidiens et les services de proximité, dont la présence et la qualité constituent une condition à l'installation de nouvelles populations, recule. En outre, l'activité touristique, pourvoyeuse de main-d'œuvre et de valeur ajoutée dans différentes branches du secteur des services (animation, hôtellerie, restauration), reste cependant trop saisonnière pour produire un effet d'entraînement sur l'ensemble de l'économie locale le reste de l'année.

Enfin, l'emploi public reste assez développé dans le domaine de la santé en général et des soins gériatriques en particulier.

#### *Des projets de développement économique porteurs d'opportunités nouvelles*

Des initiatives locales de développement économique n'ont pu aboutir jusqu'à ce jour faute de moyens locaux en termes de capitaux et de main-d'œuvre suffisamment qualifiée, d'un environnement suffisamment attractif pour les entreprises extérieures à la recherche d'implantation : désenclavement jugé insuffisant tant routier que ferroviaire, et d'un manque de confiance en l'avenir et d'entrepreneurs locaux, émigrés le plus souvent dans les pôles urbains environnants.

OBJET	RAISONS DE L'ECHEC
Constitution de communautés de communes dans les années 1990	Volonté insuffisante de coopérer à une échelle supra-communale Culture de la prise de risque absente pour mener des projets de développement touristique et économique
Encourager la transformation sur place de la ressource bois dans les années 1980	Absence de structuration interne de la filière et de réseau de distribution externe
Favoriser l'engraissement du bétail et la transformation de la viande	Absence de structuration interne de la filière et de réseau de distribution externe

Désormais, des projets de développement économique sont menés dans le cadre de structures intercommunales dotées de cette compétence.

Recherchant une taille critique, la réflexion à l'échelle intercommunale poursuit trois objectifs :

- Réaliser des structures d'accueil et d'accompagnement d'entreprises nouvelles : création de zones d'activités...
- Encourager le développement d'activités spécifiques : tourisme, artisanat...
- Renforcer l'attraction du territoire pour les porteurs de projet extérieurs.

Ces structures intercommunales, maîtres d'œuvre du développement économique, s'inscrivent presque exclusivement dans le cadre du canton du fait d'une identité locale forte à l'instar du Bazois et du Corbigeois.

#### COMMUNAUTE DES COMMUNES :

CANTONS	ETAT	DATE DE REALISATION	CARACTERISTIQUES	COMPETENCES	REMARQUES
Château-Chinon et Montsauchelles-Settons	Réalisé	1993	20 communes 10 000 habitants		
Châtillon-en-Bazois	Réalisé	1998	8 communes 3 000 habitants		Le canton a été le précurseur du développement local à la fin des années 1980, mais les difficultés sont apparues lors de la création de la communauté de communes
Corbigny	Inexistante	En projet depuis quelques années			Existence d'un SIVOM pour les déchets ménagers
Lormes	Réalisé	1997	9 communes 4 000 habitants		
Luzy et Moulins Engilbert	Réflexions en cours		Un comité de développement au Sud-Morvan		
Saint-Saulge	En cours		Sur le canton		

De même, pour soutenir le petit commerce et l'artisanat local, des opérations de maintien du tissu commercial, artisanal et de services ont été menées dans le cadre du volet "Commerce - Artisanat - Industrie" du PRDC Bourgogne Centrale de 1994 : des

"OPARCA" Opérations d'Aménagement et de Restructuration du Commerce et de l'Artisanat sont ainsi localisées dans les quatre petites villes du Pays, Châtillon-en-Bazois, Corbigny et Lormes, (transmissions et réhabilitation des commerces sédentaires) et dans les cantons du Sud-Morvan (soutien aux commerces de tournée).

En outre, des projets d'appui et d'organisation de l'activité économique se font jour et se révèlent comme autant d'opportunités nouvelles pour le Pays.

PROJET	OPPORTUNITES	OBSTACLES LOCAUX
Formation adaptée aux besoins des entreprises locales	Qualifier la main-d'œuvre en fonction des besoins et des vocations économiques du territoire	Entreprises peu organisées en aval pour exprimer leur demande de qualification
Développement de l'accueil des entreprises	Diversifier les activités, créer de la richesse Inverser la tendance démographique Renforcer l'offre de services commerciaux et publics	Créer une surcharge pour le marché du logement locatif et de l'accès à la propriété
Développement d'entreprises de forte valeur ajoutée	Améliorer l'image économique Développer des formations qualifiées, conserver les jeunes diplômés	Déséquilibrer les bases de l'emploi local et ne pas répondre au chômage local de main-d'œuvre peu qualifiée
Prime à l'implantation d'activités par les jeunes du Nivernais-Morvan	Permettre de valoriser la richesse et l'énergie locale qui s'expatrie actuellement	
Création d'une plate forme économique	Permettre le financement et le développement d'activités créant des emplois	Insuffisance des moyens bancaires ou de capitaux disponibles type SOFIMAC
Créer des filières viande/bois/produits locaux	Assurer le maintien et le renouvellement de l'offre de services de proximité	
Définir une stratégie concertée de développement et de coopération économique	Réponse adaptée aux besoins des investisseurs	Concurrence stérile entre les cantons-territoires du Pays

## ❶ I - 2 Une situation en matière d'emploi et de formation contrastée

**Une absence d'unicité territoriale des dispositifs de soutien à l'activité et à l'emploi** Le Pays Nivernais-Morvan, classé en zone rurale fragile - Objectif 5B - se trouve aujourd'hui "à cheval" :

sur deux - zones Agence Locale pour l'Emploi - Nevers et Decize ;

- arrondissements - Château-Chinon et Clamecy

- bassins d'emploi au sens INSEE

et trois territoires d'intervention pour :

- les structures d'accueil jeunes : Mission Locale Rurale du Morvan - présence permanente à Château-Chinon ; Mission Locale de l'arrondissement de Nevers - avec des permanences à Saint-Saulge, Maison de la Formation de l'arrondissement de Clamecy présence permanente à Corbigny et régulière sur Lormes.

- la Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle - coordonnateurs(trices) Emploi-Formation
- une zone Leader II couvrant les cantons de Châtillon-en-Bazois, Corbigny et Lormes.

En conséquence, les dispositifs et partenariats présents travaillent encore trop souvent isolément, sans véritable coordination locale ni cohérence globale.

Ce constat est renforcé par l'absence de repérage coordonné et transversal au secteur d'activité de l'emploi, où chaque acteur apporte une réponse propre à une personne, un stagiaire, un demandeur d'emploi, un élu, un responsable d'entreprise...

En outre, les financements publics relèvent de plus en plus de critères liés à la population, taille de la zone géographique et pourraient pénaliser les zones à faible densité ainsi que les structures d'information, de formation professionnelle (effet de taille).

Enfin, la fédération des services de remplacement des agriculteurs Nivernais est implantée sur deux zones dans le périmètre du Pays - Haut-Nivernais et Sud-Morvan - et avec des responsables locaux différents.

***Une insuffisance de formations adaptées***

Le second cycle de l'enseignement secondaire est caractérisé par deux aspects :

- Absence de lycée d'enseignement secondaire général, conduisant à orienter les élèves des cantons du Nord vers Clamecy, ceux des cantons du Sud vers Decize et ceux de Château-Chinon vers Nevers et Clamecy. Le ramassage scolaire et l'internat sont alors inévitables.
- L'absence d'établissement secondaire d'enseignement technologique et de premiers cycles technologiques et commerciaux courts (type BTS, IUT), conduisant les jeunes à se former dans des établissements extérieurs (sauf pour les métiers du secteur primaire) et à trouver des emplois en dehors du Pays.

Seul le domaine de l'agriculture est relativement bien structuré sur le Pays, du point de vue de l'offre et du lieu de formation. En effet, les formations agricoles locales sont présentes et performantes :

- Le LEPA du Morvan à Château-Chinon, qui obtient d'excellents résultats scolaires, a élargi son recrutement hors du Pays et de la Nièvre (devenu le second lycée agricole de Bourgogne en effectifs en 10 ans) et a diversifié ses formations qui sont en adéquation avec certaines vocations agricoles locales : BTA Elevage, BEPA Aquaculture...
- En matière de formation continue, le CFPPA de Château-Chinon, l'association AGAI Formation à Corbigny, l'Institut IPERMA de Saint-Saulge et le Centre de Formation de Crux-la-Ville, constituent l'armature de l'offre. De même, deux actions d'engagement de développement de la formation, financées par l'Etat en 1999, concernent dans l'agriculture 18 salariés du Pays (10 à Millay et 8 dans le Bazois).

***Une main-d'œuvre vieillissante, des jeunes formés à l'extérieur du Pays***

Sur un territoire en déclin démographique et vieillissant, la main-d'œuvre est plus âgée que la moyenne d'autres territoires proches du Pays Nivernais-Morvan, et insuffisamment qualifiée.

La Nièvre comptait en 1998 987 apprentis. Le Pays n'en dénombrait qu'un peu moins de 150, soit un taux de 13 %, localisé en majorité dans les chefs-lieux de cantons (92):

Château-Chinon 18, Châtillon-en-Bazois 5, Corbigny 24, Lormes 9, Luzy 17, Montsauche 2, Moulins-Engilbert 15, Saint-Saulge 2.

L'absence de formation technologique adaptée conduit les jeunes à se former dans des établissements extérieurs et à peu privilégier le Pays dans leur recherche d'emploi.

**Une dynamique naissante des structures d'appui et de formation sur le territoire** Un certain nombre de dispositifs et/ou partenariats existent sur le territoire avec des permanences mises en place sur le territoire par des structures d'accueil du Pays même si leur siège social à Nevers : Boutique de Gestion de Nevers pour la création d'entreprise, ANPE pour la recherche d'emploi, les agences de travail temporaire ADECCO, SYNERGIE, les services psychotechniques de l'AFPA de Nevers pour établir des bilans de compétences et l'association RESSOURCES pour faciliter l'emploi des travailleurs handicapés.

Par ailleurs, les chambres consulaires interviennent également sur le territoire (actions économiques, liées au commerce et à l'artisanat...).

Le principal lieu de formation du Pays est à Château-Chinon au CFPPA du Morvan qui concentre la plus grande partie des stagiaires de la formation professionnelle. Aucun établissement public - lycée, collèges des autres cantons - n'accueille de stage de formation professionnelle sur le territoire. Sporadiquement, le canton de Châtillon-en-Bazois a accueilli des stagiaires.

Les actions sont localisées dans les chefs-lieux de cantons, même si l'origine des participants est variable.

Cantons	En 1996	En 1997	En 1998	En 1999 au 30 juin
Château-Chinon	1 BAPAAT 2 CAPA espace rural 12 redynamisations (CFPPA)	1 BAPAAT 12 redynamisations 12 métiers de la forêt (CFPPA)	10 redynamisations (CFPPA)	8 redynamisations (CFPPA)
Châtillon-en-Bazois	16 services aux personnes (CESAM)	0	0	0
Corbigny	15 redynamisations (AGAI Formation)	3 chantiers-écoles (AGAI Formation mixage jeunes)	5 chantiers-écoles (AGAI Formation mixage jeunes)	0
Lormes		15 redynamisations (AGAI)	0	0
Luzy	0	0	0	0
Montsauche	0	0	0	0
Moulins-Engilbert	0	0	0	12 redynamisations (CFPPA)
Saint-Saulge	0	0	0	0
Total Pays	46	43	15	20
Total Nièvre	655	508	653	351

Source : Catherine MAURY, Direction Départementale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle de la Nièvre, Préfiguration du Pays Nivernais-Morvan : Offre de formation existante : établissements, organismes et actions pour adultes demandeurs d'emploi, Août 1999.



### ❶ I-3 Une activité agricole et agro-alimentaire dominante

#### *Une production agricole significative*

Le Pays rassemble près de la moitié des effectifs bovins (61 593 vaches allaitantes, soit 46 % du troupeau Nivernais) et ovins départementaux. Ils représentent une zone de production de la race Charolaise, race dont la viande est connue et présentant un "fort potentiel génétique" et d'animaux maigres de qualité. Le système d'élevage peu intensif à orientation herbagère, est utilisateur d'espace, respectueux de l'environnement et peu consommateur de produits.

Néanmoins, la forte orientation vers l'élevage extensif conduit à la prédominance des surfaces herbagères : les prairies naturelles représentent 85 % de la surface agricole utile des exploitations. Quelques exploitations se sont tournées vers des productions atypiques, plus marginales, telles que les plantes médicinales, l'apiculture, l'élevage porcin, la volaille, l'agro-tourisme et la pisciculture. La céréaliculture, de faible poids dans l'activité agricole, est principalement destinée à l'autoconsommation.

#### *Une valorisation encore insuffisante*

La culture d'élevage de bassin allaitant s'est développée sans véritable vocation de finition. L'exportation massive d'animaux maigres se traduit par une "fuite" de la plus-value en dehors de la zone d'élevage et une dépendance très forte des marchés extérieurs. La quasi-totalité des bovins viande est engraisée en Italie ou en Espagne (111 000 têtes de bovins maigres exportées du département de la Nièvre contre 6 965 abattues sur place en 1997 d'après la DDAF).

En outre, l'élevage ovin, souvent considéré comme activité complémentaire, nécessitant peu d'investissements spécifiques, reste une production secondaire. Elle est insuffisamment valorisée d'autant plus que la filière ovine départementale est peu structurée. On assiste à une diminution des effectifs ovins du Pays mais aussi du département, ce qui se traduit par une perte des droits à produire et d'un potentiel économique pour le Pays.

#### *Une évolution des exploitations contrastée*

Malgré une augmentation relative du nombre de formes sociétaires, le nombre total des exploitations agricoles diminue tout en représentant près de 35 % de celles du département.

Le développement de l'activité agricole s'effectue essentiellement par l'agrandissement des structures à travers la recherche de droits à produire plutôt que par l'augmentation de la valeur ajoutée.

L'exploitation moyenne du Pays Nivernais-Morvan compte :

- 82 ha
- 43 vaches allaitantes
- 72 brebis

L'installation des jeunes agriculteurs se réalise souvent dans des conditions souvent difficiles (concurrence foncière, cession de structures plus modernisées) malgré des libérations d'exploitations. Dans certaines communes, la conduite des exploitations est rendue délicate par le "morcellement parcellaire".

De même, la simplification des systèmes de production entraîne à la fois une perte de plus-value à l'intérieur du Pays, et un accroissement de la désertification. Les parcelles cultivables sont alors enrichies et boisées en sapinières.

Globalement, la population active agricole est en baisse, mais représente encore un poids majeur de l'activité agricole dans l'emploi local pouvant atteindre 40 % des emplois locaux dans certains cantons.

**Des projets de nature à améliorer les conditions de production et à augmenter la valeur ajoutée agro-alimentaire**

Deux grandes orientations ont présidé à la conception et à la mise en œuvre de projets visant à conforter l'importance socio-économique des exploitations et permettre le maintien d'emplois et de population en milieu rural :

- Favoriser la création et le maintien des exploitations tout en développant l'emploi salarié agricole ;
- Préserver et valoriser les qualités de l'environnement et des productions.

Nom du projet	Organisme porteur	Zone d'intervention	Objet	Période de réalisation
OGAF <sup>1</sup> Nord-Morvan	ADASEA DDAF Chambre d'Agriculture	Cantons de Lormes et Montsauche  + 3 communes du canton de Corbigny	Conforter la viabilité économique des exploitations  Valoriser les atouts paysagers et environnementaux  Maintenir un tissu socio-économique vivant	1999 / ?
CLARE <sup>2</sup>	Commission mixte Etat-Région Chambre d'Agriculture DDAF	Cantons du Pays situés dans le PRDC Bourgogne Centrale	Valorisation des filières bovine, caprine, ovine et céréalière  Intégration paysagère des exploitations agricoles  Favoriser l'installation et la reprise d'exploitations et développer l'emploi agricole	1994 / 1999
CLARE	Commission mixte Etat-Région Chambre d'Agriculture DDAF	Cantons du Pays situés dans le PRDC Nivernais Central	Mieux valoriser les ressources locales, créer de nouvelles valeurs ajoutées	1994 / 1999
Opérations localisées	PNR du Morvan / Chambre d'agriculture		Mise en place de pratiques plus respectueuses de l'environnement	

<sup>1</sup> Opérations Groupées d'Amélioration Foncière

<sup>2</sup> Contrat Local d'Adaptation et de Restructuration des Exploitations Agricoles

De même, ces perspectives trouvent des points d'appui dans :

- La présence du CERD (Centre d'Études et de Recherches sur la Diversification) à Château-Chinon qui soutient tout projet de diversification ainsi que LEPA qui réalise

des recherches sur l'élaboration de produits locaux transformés (à l'instar de la saucisse de bœuf)

- La présence d'une "matière grise" de qualité (issue des organismes de formation continue)
- L'équipement informatique des exploitations agricoles assurant la possibilité d'accès à l'information (adéquation de la production à l'évolution des marchés) et l'assistance en direct à la gestion des exploitations (comptabilité, montage des dossiers de subventions, gestion des primes)
- Les aides à la conversion à l'agriculture biologique, dans le cadre de mesures agro-environnementales, proposées par Bio Bourgogne SEDARB (Service d'éco-développement agricole et rural de Bourgogne).

Par contre, quoique la profession soit organisée, son efficacité reste à renforcer :

- Des groupements de producteurs par filière (bovin OFIVAL, porcine SCAPP, ovine)
- De nombreuses CUMA
- Deux abattoirs (Corbigny et Luzy)
- Deux marchés au cadran : Moulins-Engilbert et Corbigny (depuis août 1999)
- De nombreuses entreprises privées et des coopératives de collectes (céréales, plantes...) et d'approvisionnement
- Antenne de la Chambre d'Agriculture de la Nièvre à Corbigny, de cabinets de gestion...

**Une richesse sylvicole** La superficie boisée du Pays Nivernais-Morvan représente 94 583 hectares qui se répartissent en :

- 11 963 hectares de forêts soumises au régime forestier (forêts domaniale, communale et d'établissements publics), gérées par l'ONF. Toutes sont dotées d'un plan d'aménagement (document qui indique les coupes et travaux à réaliser pour une période de 20 à 30 ans).

et 82 620 hectares de forêt privée.

Les taux de boisement sont très variables d'un canton à l'autre, allant de 26 % pour Luzy à 51 % pour Montsauche.

Les forêts privées (87 % de la surface totale) sont partagées entre 17 367 propriétaires pour une surface moyenne par propriétaire de 4,75 hectares. Les massifs de moins de 10 hectares représentent 93 % des propriétés pour 31 % de la surface. Seulement 37 % des surfaces sont concernées par les plans simples de gestion.

Les bois feuillus de qualité couvrent environ 20 % de la forêt actuelle (les hêtres et chênes étant souvent défectueux et peu appréciés des scieurs). Le bois de feu a chuté de plus des 2/3 en 30 ans, mais est relativement stabilisé sur les dix dernières années.

C'est pourquoi la réalisation d'une bonne sylviculture dans les peuplements de feuillus (fonction du dosage de la lumière, pour lequel la présence de taillis constitue un auxiliaire cultural primordial) dépend des conditions économiques dans lesquelles la

commercialisation du taillis peut se faire. L'amélioration des circuits d'écoulement du bois de feu est désormais recherchée.

La récolte de feuillus ne pourra que se maintenir dans les années à venir (la Nièvre étant le premier département producteur de chênes en France avec seulement 20 % de la récolte transformée sur place).

Les conifères introduits dans le Morvan il y a environ un siècle ont connu une période d'intenses boisements et reboisements entre 1950 et 1970 qui se sont aujourd'hui considérablement ralentis. La réussite de l'épicéa et du douglas y est spectaculaire. Si les petits bois d'éclaircies sont peu rémunérés (davantage depuis l'installation de la scierie de Sougry-sur-Loire, qui exporte près de 60 % de sa production vers les pays du Maghreb, du Japon et de la Belgique), les plus gros bois (encore rares en raison de la jeunesse de cette forêt) se vendent bien.

Les bois résineux du Pays, petits et gros, sont très appréciés sur le marché national.

***Des exploitations forestières à la recherche de valeur ajoutée***

Dans le Morvan, près d'un agriculteur sur deux possède des bois. Mais la superficie de chacun est très faible (moins de 3,7 hectares). A ces petits lots, s'opposent les grands domaines forestiers privés, généralement mieux exploités et mieux entretenus, comme dans le haut Morvan où leur aspect évoque celui des forêts domaniales.

40 % des propriétaires forestiers d'une surface inférieure à 10 hectares sont potentiellement vendeurs de ce fonds. Il existe également des acquéreurs désireux de mettre ces parcelles en valeur, mais la mise en relation entre l'offre et la demande reste difficile ; surtout les frais d'actes prohibitifs pour de telles surfaces (ils représentent souvent une valeur équivalente voire supérieure à la valeur vénale de la parcelle).

Les difficultés de création d'entreprises de travaux forestiers indépendantes sont importantes et nombreuses sont les entreprises qui cessent leur activité au bout d'un an ou deux en raison de charges trop élevées.

De même, les coûts et les risques liés aux plantations conduisent les propriétaires à différer voire à surseoir aux investissements de reboisement, spécialement dans le cas de reconstitution des peuplements résineux récoltés par coupes à blanc et dans le cas de plantations de feuillus.

Les obstacles à l'accroissement des quantités transformées localement devraient pouvoir être levés par l'installation d'unités de première et seconde transformation des bois de qualité secondaire et par la modernisation de la voirie communale et départementale pouvant alors assurer le transit du bois depuis les massifs de production jusqu'aux unités utilisatrices (aussi bien en feuillus dans la plaine qu'en résineux dans le Morvan).

De même, la montée en puissance inéluctable de l'exploitation et du transport du bois rend indispensable une adaptation coordonnée des infrastructures ferrées.

Dans le Pays Nivernais-Morvan, on note :

- Deux gares à bois stratégiques : Château-Chinon (30 000 tonnes en 1996), aujourd'hui remise en cause, et Corbigny (30 000 tonnes en 1998)
- Une gare complémentaire à Tamnay-en-Bazois.

#### ❶ I - 4 Une situation touristique privilégiée à consolider

***Un large éventail d'activités et de ressources touristiques***

A proximité de la Région Parisienne, le Pays Nivernais-Morvan dispose d'une bonne structuration touristique, d'un paysage attractif, d'un bon réseau de petites villes commerçantes, d'artisans et de producteurs locaux.

Il est constitué de paysages variés : des vallonnements, des forêts, des bocages et des domaines agricoles d'élevage. Il jouit d'un patrimoine naturel et culturel de qualité et des sites culturels existants.

Il existe un environnement naturel de qualité propice au tourisme de plein air. Le Pays Nivernais-Morvan jouit par ailleurs d'une certaine notoriété par l'existence du parc naturel du Morvan et du Canal du Nivernais. Diverses activités de pleine nature, comme des randonnées pédestres et équestres (Tour du Morvan), des circuits de VTT (centres du Morvan et de Saint-Saulge) sont proposées. Le Canal du Nivernais (tourisme fluvial), les Lacs des Settons et de Pannecière, l'Étang du Merle et les rivières (la Cure et l'Yonne) permettent la pratique de loisirs nautiques. Ces différents plans d'eau permettent de pratiquer diverses activités comme la baignade, la voile, le canotage, la navigation de plaisance, le canoë kayak et le raft. La pêche est aussi un produit particulièrement porteur et attire désormais un type de clientèle fidèle.

Enfin, les thermes de Saint-Honoré-les-Bains proposent différents séjours de cure et de remise en forme.

Le Pays Nivernais-Morvan est aussi caractérisé par une structure touristique forte et portée par des techniciens et développeurs qui agissent au sein du Parc, des pays d'accueil, des Communautés et Syndicats de communes ou encore d'associations ayant une vocation plus thématique (Office des Bases, Randonnière).

Sur le terrain, on retrouve également une dynamique associative qui a pour mission la valorisation du territoire (guides) ainsi que des professionnels qualifiés dans leur discipline (canoë, raft, tourisme fluvial, etc.).

De nombreux projets en cours confortent l'attractivité touristique potentielle du Pays Nivernais-Morvan.

Nom du projet	Organisme porteur	Zone d'intervention	Objet	Période de réalisation
Démarche qualité Canal du Nivernais	Syndicat Mixte d'Equipement Touristique du Canal du Nivernais Pays d'Accueil Touristique Canal du Nivernais	Canal du Nivernais	Axe formation Axe animation Axe maillage économique Axe évaluation	1999 / 2000 / 2001
Utilisation du Chemin de Halage	Syndicat Mixte d'Equipement Touristique du Canal du Nivernais	Canal du Nivernais	Valorisation du chemin de halage	2000 / 2001 / ...
Récupération des Eaux Usées des bateaux	Syndicat Mixte d'Equipement Touristique du Canal du Nivernais	Canal du Nivernais	Limiter les pollutions, installation de pompes	2000 / 2001
Valorisation des Voûtes de la Collancelle	Syndicat Mixte d'Equipement Touristique du Canal du Nivernais	Collancelle Echelle de Sardy	Aménagement d'un site de notoriété	2000 ...
Contrat-Qualité Bazois	Pays d'Accueil Touristique Canal du Nivernais	Bazois	Création d'un réseau de prestataires	2000 / 2001
Développer l'offre Bateaux	Syndicat Mixte d'Equipement Touristique du Canal du Nivernais	Canal du Nivernais	Création de nouvelles bases de location et nouveaux produits (bateaux électriques)	2000 / 2001 / ...
Aménagement de points hauts	Pays d'Accueil Touristique Canal du Nivernais	Communes du Pays d'Accueil	Valorisation des paysages	200 / 2001 / ...
Produits Locaux et du terroir	Pays d'Accueil Touristique Canal du Nivernais Syndicat Mixte d'Equipement Touristique du Canal du Nivernais	Pays d'Accueil / Autres communes	Création de points de vente - mobilisation de nouveaux producteurs	2000 ...
Maisons à thème	Parc du Morvan	Parc du Morvan	Ecomusée...	En cours
Marque "Parc"	Parc du Morvan	Parc du Morvan	Label de qualité	En cours
Maison des Etangs	CG 58	Etangs de Vaux et Baye	Maison des Etangs et aménagement d'une base de loisirs	2001
Centre de séminaires	CG 58	Lac des Settons	Développement de la base des Settons	2000
Amélioration de l'accueil de la Base de Chaumeçon	CG 58	Lac de Chaumeçon	Construction d'un bâtiment de restauration et d'hébergement	2001
Développement du Centre des Simonots	CG 58	Saint-Saulge	Développement d'une base d'activité VTT	1999 / 2000
Amélioration du chemin de randonnée Chaumeçon - Beuvray - Bazoche	Communauté de communes des portes du Morvan	Rive gauche (2 <sup>ème</sup> tranche)		2000 / 2001

***Mais des structures  
d'accueil  
insuffisantes et  
inadaptées***

L'accueil touristique présente quelques insuffisances malgré le nombre d'offices du tourisme et de syndicats d'initiative. Les créneaux d'heures d'ouvertures ne sont en effet pas suffisants et le personnel manque peut-être de "formation au territoire". On peut regretter aussi un manque de coordination entre ces différents centres d'accueil.

La capacité d'accueil limitée reste très centralisée sur les campings et peu d'initiatives communales ou privées ne peuvent encore y suppléer.

	<b>Nombre</b>	<b>Nombre de lits</b>	<b>Pourcentage</b>
Campings	53	8 346	57,6 %
Hôtels	58	1 681	11,6 %
Gîtes ruraux	125	678	4,6 %
Hébergements collectifs	34	1 633	11,2 %
Maisons d'enfants	4	409	3 %
Chambres d'hôtes	68	164	1,1 %
HLL Chalets	40	218	1,6 %
Bateaux	50	350	2,5 %
Meublés	247	1 016	7 %
<b>Total</b>		<b>14 495</b>	<b>100 %</b>

11 offices de tourisme et syndicats d'initiative : Corbigny, Luzy, Saint-Saulge, Châtillon-en-Bazois, Maison du Bazois, Château-Chinon, Saint-Honoré-les-Bains, Montsauche-les-Settons, Ouroux-en-Morvan, Dun-les-Places.

4 points informations : Bazoches, Chaumard, Moulins-Engilbert, Les Settons.

4 bases de loisirs "Actival" : près des communes de Montsauche-les-Settons, Bazolles, Lormes et Saint-Saulge.

2 pays d'accueil touristiques : Canal du Nivernais et Sud-Morvan.

Le Parc Naturel Régional du Morvan.

L'offre de tourisme rural et celle de l'hôtellerie traditionnelle restent encore faibles. La qualité des équipements réceptifs devra donc être sensiblement améliorée.

***Une identité  
touristique qui  
se cherche***

Faute de démarche collective, de recherche d'une qualité optimale et d'innovations, le Pays Nivernais-Morvan risque de se banaliser face à la concurrence des autres régions du tourisme rural. Les principaux sites visités (Settons, Mont-Beuvray, Bazoches, Musée de Château-Chinon) n'ont pas su jusqu'ici conjuguer notoriété nationale et fréquentation forte et durable.

Aussi, l'absence d'un site phare qui pourrait permettre une communication grand public, nécessite une valorisation des filières (pêche, randonnées, fluvial) exigeante en moyens et nécessitant une performance constante et évolutive.

*et dont les conditions de développement ne sont pas assurées*

Conçue comme un moyen de recréer un lien social, l'activité touristique doit permettre au client d'échanger avec les locaux (consommation, discussion) et d'apprécier le Pays dans son authenticité et spécificité (valorisation des produits agricoles associés à un terroir).

Il est donc essentiel que les villages soient vivants et que l'on puisse trouver les services et animations souhaités. Le Pays doit être ouvert et les habitants accueillants. Ce qui nécessite une dynamique démographique et économique. Le territoire peut tirer profit du développement des courts séjours (clientèle Parisienne à deux heures du Morvan) et du trafic de la proximité des lieux de notoriété nationale (Vézelay, Autun, Nevers, Saulieu...).

On peut toutefois craindre que, compte tenu des possibilités limitées d'investissements locaux et régionaux, le développement touristique échappe de plus en plus aux habitants du Pays (Néerlandais, Anglais, Groupes financiers).

Un dialogue devra se poursuivre avec le Pays Nivernais-Morvan, dont la compétence de principe en matière touristique doit être réaffirmée.

### ❖ **I-5 Un développement technologique incertain**

*Un développement des nouvelles technologies d'information et de communication encore limité*

L'image de la France, un retard significatif en matière de NTIC, malgré l'effort récent de rattrapage caractérisent le département de la Nièvre. Alors que France Télécom, principal fournisseur d'accès avec Wanadoo, enregistre 1 500 nouveaux abonnés chaque jour, la région Bourgogne ne comptait en juin que 16 200 abonnés, dont 1 900 dans la Nièvre. D'après une estimation auprès des principaux autres fournisseurs d'accès (AOL, Club Internet, Infonie...), il faut doubler ce chiffre pour obtenir une approximation du nombre total de connectés.

En matière de haut débit, même constat : 2,9 % de la population Nivernaise était connecté fin 1998 au RNIS (Réseau National à Intégration de Services, commercialisé par Numéris) contre 4 % en moyenne régional, représentant seulement 11 % des accès en Bourgogne.

Un certain nombre de données expliquent cette situation dans les territoires du Nivernais-Morvan :

- Démographique : une population âgée (plus de 30 % des personnes de plus de 65 ans)
- Géographique : un habitat dispersé
- Professionnelle : peu de formations post-bac en général et aucune spécialisée dans les nouvelles technologies, se traduisant par une faiblesse des ressources humaines dans ce domaine
- Economique : un pouvoir d'achat faible bien que la baisse des coûts d'équipement soit désormais de nature à compenser le manque de ressources des foyers et une économie locale dominée par le secteur primaire (élevage, filière bois...).
- Culturel : mauvaise image de soi et nostalgie d'un temps passé (source étude RCT).



Concernant les équipements et l'environnement propre aux NTIC, ces handicaps perpétuent :

- Au niveau régional : une absence de prise en compte des NTIC dans le contrat de plan Etat-Région qui s'achève et la mise à l'écart totale de la Nièvre dans la stratégie régionale pour les années 2000 à 2006 (source IDATE)
- Au niveau départemental : une extrême faiblesse des infrastructures à haut débit et une prise de conscience tardive des équipements dans le système scolaire.

L'étude envoyée à l'initiative de l'ADANE doit permettre l'émergence d'une stratégie départementale dans ce domaine.

En matière de réseau, RCF (Réseau Câblé de France) exploitant un réseau sur les communes de Nevers, Fourchambault et Coulanges est le seul câblo-opérateur dans le département. Avec une technologie mixte (fibre optique et câble coaxial), il comptait 20 500 prises et 5 800 abonnés fin décembre 1998.

Concernant l'infrastructure Internet ("backbones"), l'ensemble des opérateurs (France Télécom, Oléane, Uunet...) privilégie l'axe Paris-Lyon-Marseille, via Dijon. Seule une liaison Paris-Lyon via Nevers serait à l'étude chez Télécom Développement, alors que les projets de VNF (Voies Navigables de France) le long des canaux semblent au point mort.

Le seul réseau potentiellement structurant à l'échelle de la Bourgogne et de la Nièvre est la plaque régionale Renater (Réseau national de l'enseignement, la technologie et la recherche) nommée Clonys. Il reste cependant essentiellement dédié au monde universitaire.

Outre l'absence d'infrastructures, le développement des NTIC dans la Nièvre est freiné par :

- Le désintérêt des opérateurs pour une région au potentiel limité
- Des problèmes réglementaires complexes à résoudre, notamment en matière de boucles locales
- L'absence de projets clairement identifiés

Au niveau local, l'environnement professionnel (revendeurs, fournisseurs d'accès, service après-vente, maintenance, entreprises de services...) est largement insuffisant sur un territoire à la fois vaste et au potentiel économique faible. En outre, l'existant est méconnu.

Le difficile apport des diplômés est également une donnée constante :

- Faiblesse de l'offre de formation supérieure face aux départements limitrophes
- Faiblesse de l'offre d'emploi pour les diplômés, l'essentiel des emplois proposés dans la Nièvre concernant des emplois non qualifiés.

Concrètement, outre le faible nombre de connectés, cela se traduit par :

- Des capacités technologiques de développement limitées

- Très peu de sites (68 recensés sur le moteur de recherche Voilà, 18 sur Nomade, 60 sur le méta-moteur Savy search, et 2 489 pages web sur AltaVista), majoritairement passifs et non professionnalisés (pas de commerce électronique) à l'ergonomie limitée et non évolutive.
- Des initiatives locales trop isolées
- La méconnaissance des possibilités offertes
- Une absence quasi-générale de culture NTIC
- Une méfiance considérable à l'égard de ces nouveaux outils
- Le poids de la tradition orale allant à l'encontre de l'utilisation des réseaux ouverts.

Les tentatives de structuration des NTIC sont encore très parcellaires et révèlent une vision essentiellement ludique et culturelle de ces nouvelles technologies ainsi que la difficulté des acteurs à travailler ensemble et à se mettre en réseau.

Actuellement, outre les problèmes de zonage de compétences, le Nivernais-Morvan manque de centres de ressources.

***Une dynamique locale propice à l'émergence de projets NTIC adaptés au territoire***

Au-delà de la rudesse du constat, des opportunités et un embryon de dynamique locale existent néanmoins :

- Des actions de sensibilisation aux NTIC et l'initiation qui se multiplient (1ères rencontres de l'Abbaye, web-bar à Corbigny, formation à Lormes et Tamnay-en-Bazois, EPLEA de Château-Chinon...)
- des expériences de mise en réseau en milieu scolaire autour des bassins pédagogiques (Lormes, Corbigny...)
- Des expériences de visioconférence dans l'arrondissement de Château-Chinon
- Une progression des expériences de coopération (nivernet.org et morvan.com)
- Des filières disposant d'un parc informatique en développement (agriculture, collectivités territoriales, écoles et collèges)
- Des compétences autour des micro-entreprises (plusieurs sociétés se sont délocalisées récemment dans le Nivernais-Morvan en apportant des marchés extérieurs au département mais sans s'intégrer véritablement dans le tissu local)
- Des structures de soutien dans le domaine de la formation : ADANE, dans le domaine de la création d'entreprise, CCI (Club des entreprises), association Site à Corbigny, en matière de sensibilisation.

Nom du projet	Organismes	Zone	Objet	Date
Découverte des NTIC	Maison du Développement + collège	Canton de Lormes	Sensibilisation et initiation à l'informatique	1999
Découverte des NTIC	Ecole de Tamnay	Tamnay		1999
Mise en réseau	Bassin pédagogique	Lormes	Education aux NTIC	1998
Mise en réseau	Bassin pédagogique	Corbigny		1999
Web bar	Association Site	Corbigny	Accessibilité et découverte	1999
Point public	Association Site + Maison de Pays	Corbigny	Services	1999
Point public	Mairie de Luzy	Luzy	Services	1999
Nivernet.org	JC Bouchet	Nièvre	Réseau de sites et de services	1998
Visioconférence	Fédération des Centres sociaux	Arrondissement de Château-Chinon	Services	1999
32+32=2000	Théâtre Eprouvette + Conseil Général	Nièvre	Art et Territoire Mise en réseau de 32 petites communes et de 32 artistes	2000
Contenu	EPLEA Morvan	Nièvre	Création de pages web et hébergement in situ	Projet 2000

Le Pays est le cadre pertinent pour développer les projets. Il a la taille critique pour les accompagner et éviter la sur-segmentation caractéristique de l'offre de services sur Internet.

Toutefois, des obstacles doivent être levés pour assurer le développement maîtrisé des NTIC dans le Pays. Dans le secteur privé, les risques sont ceux de l'éclatement de l'offre, ne permettant pas - pour les acteurs économiques - d'atteindre la taille critique. Les NTIC sont, en effet, autant un outil de massification que de diversification, à condition que l'offre soit clairement structurée et positionnée.

Dans le secteur public et associatif, il faut substituer la logique de services à celle de présence, afin de développer l'accessibilité du service public. Or, la dématérialisation de l'information est bien souvent un frein au changement de culture.

Enfin, deux principes directeurs sont à respecter pour adapter les NTIC aux spécificités du territoire :

- La coopération : en réponse aux besoins des acteurs (consulaires, élus, organismes de formation, entreprises, associations...) dans tous les domaines (économie, tourisme, social, services publics...) de se mettre en réseau (à l'échelle infra et supra-Pays) pour développer la transmission de l'information et offrir une réponse rapide et adaptée aux demandes des usagers

- La mutualisation : en réponse aux faiblesses du territoire, notamment en termes de dynamique sociale, de financement et d'accès au NTIC, en effectuant un diagnostic précis de l'existant (parc disponible, utilisation des réseaux, expertise des capacités

d'accueil des entreprises...) et en mettant en commun les ressources pour maximiser le potentiel d'investissement.

## ❶ I - 6 Un patrimoine naturel, historique et culturel à la recherche d'une identité

### *Des manifestations et animations culturelles à rayonnement national*

Le développement de manifestations culturelles estivales de rayonnement national, et à l'avant-garde pour certaines d'entre elles, à l'instar de "Fruits de Mhère" ainsi que l'animation sur le Mont-Beuvray (centre archéologique européen) autour des fouilles "Faites de l'archéologie" conduisent à ouvrir le Pays sur l'extérieur.

### *Une valorisation du patrimoine historique, architectural et culturel assurée encore de façon incomplète*

Le patrimoine du Pays Nivernais-Morvan est diversifié :

- Châteaux publics et privés (Bazoche)
- Eglises et abbayes (abbaye de Corbigny)
- Architecture traditionnelle (murs en pierre sèche, toits en ardoise, fermes morvandelles, lavoirs, pierres de carrières de Vauclaux et Picampoix)
- Patrimoine industriel ou artisanal encore faiblement mis en valeur (fours à chaux, tuileries, briqueteries, poteries)
- Savoir-faire traditionnels dans les activités agricoles, artisanales et forestières (flottage du bois, huilerie à Saxi-Bourdon)
- Des lieux ayant servi d'inspiration ou marqués par la présence passée de nombreux artistes, personnages de notre histoire : Corot (Lormes), Jules Renard (circuit de randonnée), Romain Rolland ( avec Randonnière), Vauban, Henri Bachelin (Lormes), Charles Loupot... Plusieurs associations soutiennent la redécouverte de la vie et de l'œuvre de ces artistes.

Il est conforté par la coexistence d'identités locales (Bazois et Corbigeois) et régionales (Morvan) très fortes.

Toutefois, malgré les temps forts de promotion du patrimoine (portes ouvertes dans des lieux historiques, démonstrations de savoir-faire artisanaux, journées du patrimoine...) il est encore moins valorisé que dans d'autres régions voisines (qualité de patrimoine égale).

Des perspectives sont aujourd'hui recherchées dans plusieurs voies :

- La mise en valeur globale de sites différents autour d'une même thématique (route des châteaux)
- L'organisation de spectacles grand public type "son et lumière"
- La fédération des sites et des acteurs à l'échelle du Pays en dépassant les cloisonnements géographiques et thématiques

- La valorisation du patrimoine culturel des savoir-faire agricoles, artisanaux et architecturaux : animation-conservation en s'inspirant des expériences voisines bourguignonnes d'écomusées (Puisaye, Bresse, Charolais...)
- L'écomusée du Morvan, à l'initiative des collectivités locales du Parc du Morvan se mettent en place (Maison du Charolais à Moulins Engilbert)
- Le développement de l'intérêt pour un patrimoine archéologique riche à partir et en relation avec les sites historiques "porteurs" du Pays : le Mont-Beuvray
- L'inscription de la valorisation du patrimoine historique dans le cadre d'opérations (nationales du Ministère de la Culture : journées du Patrimoine, Opération "Patrimoine rural 2000", départementales : réflexion sur un passeport des musées de la Nièvre...)

***Un  
environnement  
privilegié par  
l'attrait de ses  
sites naturels***

L'environnement naturel du Pays Nivernais-Morvan est tout particulièrement adapté à la pratique des sports de plein air avec :

- Des rivières sportives : la Cure et le Chalaux, l'Yonne
- Un réseau important de sentiers (balisages diversifiés autour des pratiques pédestres, équestres et VTT)
- Des plans d'eau aménagés permettant la baignade et les activités nautiques
- Des sites lacustres.

Des activités sportives sont alors à destination d'une clientèle touristique urbaine de proximité (Nevers, Cosnes-Cours-sur-Loire, Auxerre, Autun, Dijon, Paris, Lyon) y trouvent des équipements de loisirs sportifs dotés d'un hébergement.

des manifestations à rayonnement national (Transmorvandelle, Triathlon des Settons) renforcent cet attrait.

## **II - DES EQUIPEMENTS ET DES SERVICES STRUCTURANT LE TERRITOIRE, MAIS ENCORE PEU ACCESSIBLES ET MANQUANT DE COHERENCE**

### **II - 1 Des infrastructures insuffisantes en quantité et en qualité**

*Un territoire encore enclavé et peu accessible par la route ou par le rail*

Le territoire actuel du Pays semble souffrir d'un certain enclavement par rapport aux grands axes de communication (deux cantons sur huit seulement situés à moins d'une heure d'un accès d'autoroute).

Toutefois, la réalisation d'infrastructures autoroutières dans le département de la Nièvre comme le prolongement de l'autoroute A 77 jusqu'à Nevers en 2000, voire de la mise à deux fois deux voies de la RCEA (Route Centre Europe Atlantique) d'ici 2003 contribuerait à répondre à ce problème.

En outre, la question majeure demeure la distance entre les communes et les petites villes et centre-bourgs ainsi que l'éloignement des centres urbains départementaux et régionaux. Le réseau routier sinueux et parfois en mauvais état rend les déplacements longs.

Les liaisons ferroviaires ne sont pas satisfaisantes :

- Au nord, une seule liaison directe Paris-Corbigny (ligne électrifiée uniquement à partir de Laroche-Migennes) par semaine (le week-end). Le reste du temps, les liaisons sur cette ligne sont assurées par TER au départ de Clamecy (Clamecy-Auxerre ou Clamecy-Laroche-Migennes) et par des bus-navettes SNCF entre Corbigny et Clamecy.

- Au sud, avec à l'ouest Nevers et à l'est Dijon (ligne Nevers-Montchanin-Chagny dite InterMorvan) depuis la gare de Luzy : ligne préservée et renforcée par la gestion régionale des transports ferroviaires avec l'augmentation des fréquences.

On note aussi l'absence de lignes SNCF intérieures au territoire du Pays Nivernais-Morvan.

Toutefois, dans le cadre du schéma régional des transports collectifs en Bourgogne, réflexions en cours par axe ferroviaire, dont l'InterMorvan avec l'étude d'accélération de la relation Dijon-Nevers par le train pendulaire, ce qui peut diminuer à terme la fréquence de la desserte de Luzy.

*Des transports en commun peu développés*

Les transports en communs sont très peu développés dans cette partie du département (une seule ligne de bus reliant le Morvan à Nevers).

Le système de transport départemental géré par le Conseil Général est peu performant : difficulté relative de la diffusion des horaires des lignes départementales : système de communication des horaires par affichage sur le passage des lignes et des correspondances, et signalisation des lignes et des arrêts.

Malgré tout, dans le cadre de réflexions sur l'intermodalité des transports à l'échelle départementale, une Charte de l'intermodalité a été signée le 14 février 1997 entre les différentes entreprises de transport du département.

Un travail sur la mobilité de l'utilisateur à l'échelle du Pays est désormais conduit à partir de l'expérience de transport à la demande développée à Moulins-Engilbert. Ils sont pris en charge par des taxis affrétés : ceci constitue une solution pour maintenir une offre publique de transport adaptée aux zones rurales de faible densité où le transport en commun (routier, ferroviaire) est souvent disqualifié. Cette solution est expérimentée dans cinq cantons par des organisateurs secondaires : syndicats intercommunaux de transport à la demande, réunissant les communes des cantons. Ceci concerne 16 000 habitants / 35 000 (RGP 1990) pour 45 communes.

Nom du projet	Organisme porteur	Zone d'intervention	Objet	Période de réalisation
Transport à la demande	Syndicat Intercommunal de Transport à la Demande de Moulins-Engilbert	Toutes les communes du canton de Moulins-Engilbert ainsi que celle de Limanton	Faciliter le transport entre domicile et chef-lieu de canton (marchés, foires)	1998 / 1999 créé en 1985
	Syndicat Intercommunal de Transport à la Demande de Luzy	Certaines communes du canton de Luzy	Faciliter le transport entre domicile et chef-lieu de canton (marchés, foires)	créé en 1985
	Syndicat Intercommunal de Transport à la Demande du Bazois	Toutes les communes du canton de Châtillon-en-Bazois sauf celle de Montigny-sur-Canne	Faciliter le transport entre domicile et chef-lieu de canton (marchés, foires)	créé en 1987
	Syndicat Intercommunal de Transport à la Demande de Corbigny	Certaines communes du canton de Corbigny	Faciliter le transport entre domicile et chef-lieu de canton (marchés, foires)	créé en 1988
	Syndicat Intercommunal de Transport à la Demande de Château-Chinon	Certaines communes du canton de Château-Chinon	Faciliter le transport entre domicile et chef-lieu de canton (marchés, foires)	créé en 1992

Dans la perspective de rapprocher les services de la population, de nouvelles expériences sont menées :

- Co-voiturage
- Transport à la demande individualisé (sans circuit) ou alors repensé
- Acquisition du "permis de conduire" et de voitures pour les personnes dépourvues (création d'un parc de location)
- Maison de services publics à Corbigny et Moulins-Engilbert
- Mise en réseau des centres sociaux de l'arrondissement de Château-Chinon à partir du système de visioconférence

Nom du projet	Organisme porteur	Zone d'intervention	Objet	Période de réalisation
Projet facilitant la mobilité de toutes les personnes relevant de l'insertion	Commission Locale d'Insertion de Château-Chinon	Cantons de l'arrondissement de Château-Chinon	Evaluation des besoins de transport, des moyens actuellement existants	1999
Parc de mobylettes	Mission Locale Rurale du Morvan	Cantons de l'arrondissement de Château-Chinon	Locations de mobylettes à des jeunes pour permettre l'accès à l'emploi	1999
Réseau local d'accueil pour l'insertion, la formation et l'emploi	Fédération Départementale des Centres Sociaux	Cantons de l'arrondissement de Château-Chinon	Mettre en relation l'habitant avec le service public ou l'organisme compétent	1998 / 1999
Atelier mobylette	Centre Social du canton de Châtillon-en-Bazois	Cantons de l'arrondissement de Château-Chinon	Mise à disposition de moyens de transports individuels : motocyclettes pour parcourir de courtes distances	1998 / 1999

## ❶ II - 2 Une densité et les caractéristiques des équipements et structures éducatifs, administratifs, sanitaires, sociaux, culturels encore peu satisfaisantes

Le vieillissement rapide et la diminution progressive de la population risquent de contraindre les services publics au repli de leur offre. Cette perspective touche les équipements éducatifs, administratifs, sanitaires et sociaux. La mise en réseau local de services et leur coordination constituent une réelle opportunité pour répondre aux besoins du Pays.

### *Des équipements scolaires menacés*

Les écoles maternelles et primaires connaissent une régression des effectifs. Seules sept écoles comptent au moins quatre classes. Pour assurer le maintien des structures dans le maximum de communes, des regroupements pédagogiques intercommunaux (RPI) ont été mis en place, préférés aux classes uniques.

De même, les sept collèges, aux effectifs assez limités, sont en déclin régulier (3 collèges de moins de 200 élèves et 4 de moins de 300).

L'offre de formation, en leur sein, est en retrait : réduction des options proposées au collège (notamment pour le choix des langues vivantes). Six cantons du Nivernais-Morvan sont concernés par la mise en place d'une zone d'éducation prioritaire (ZEP). Ils ne pourront pas se maintenir en restant. Devant cette perspective, les écoles et les collèges peuvent devenir les hôtes d'activités nouvelles en relation avec les collectivités locales.



***Une implantation encore récente et insuffisante de structures administratives tenant compte de l'accessibilité de***

Le relais administratif de Corbigny, associant la sous-préfecture de Clamecy, le Comité de Développement du Pays Corbigeois, et l'association ESSOR facilite l'accès des usagers à divers services administratifs : elle offre un "guichet unique" de proximité proposant accueil, information et orientation. Connexion prochaine aux NTIC, Internet et visioconférence.

La structure expérimentale d'accueil et de service à l'utilisateur de Moulins-Engilbert (début 1999), associant la mairie et le centre social, a été financée par la Région et le Fonds de Réforme de l'Etat : mise à disposition de locaux pour la tenue de permanences et de rendez-vous avec les consulaires, services sociaux et déconcentrés de l'Etat.

De même; l'utilisation des NTIC favorise la mise en place de guichets d'accueil et d'orientation, d'assistance dans les démarches administratives, communs à tous les services d'aide à la personne (insertion, formation, emploi) extérieurs ou non au territoire et mise en réseau : Mission Locale Rurale du Morvan, ANPE, Sous-préfecture de Château-Chinon avec en projet les services déconcentrés de l'Etat, ASSEDIC, CAF, Chambres, RMI...).

Le développement de la mobilité est pris en compte à partir d'équipements informatiques équipés d'un logiciel de visioconférence transmettant son, image, applications de fichiers et documents...

***Des équipements en matière d'emploi et d'insertion ayant une couverture très limitée***

Au niveau de la diffusion de l'information, le service public de l'emploi n'est pas présent quotidiennement sur le territoire. Des missions déléguées localement permettent de combler ce vide : le Pays compte une Mission Locale implantée à Château-Chinon chargée de l'accueil, l'information et l'orientation des jeunes (arrondissement) et un Espace Rural Emploi Formation porté par la Maison de la formation de Clamecy, intervenant pour tout public, jeune adulte, salarié, demandeur d'emploi, artisan (cantons de Lormes et Corbigny). Mais ces expériences, certes récentes, n'ont jusque-là été envisagées qu'à la seule échelle du canton sans en dépasser les limites.

En direction des structures, il n'existe pas de lieu, ni de personne recensant l'information calibrée, analysée et actualisée en matière d'emploi et de formation sur les huit cantons se trouvant à l'intersection de plusieurs zones géographiques. Déjà éparpillée et non concentrée entre les différents services - ASSEDIC, INSEE, URSSAF, DDTEFP, ANPE... - pas toujours informatisée, cette information est à mobiliser.

En direction des usagers, les Relais d'information implantés dans les centres sociaux de l'arrondissement de Château-Chinon et à la mairie de Saint-Honoré-les-Bains ont une expérience limitée (mise en place il y a quelques mois), et un personnel technique à former (des emplois-jeunes en 1<sup>ère</sup> année de contrat) ni coordination avec d'autres services.

En direction des entreprises, aucune structure locale de type Guichet Initiative Emploi n'assure une information permanente sur les mesures de type contrat aidé pour les artisans, chefs d'entreprises, associations à la recherche de personnel.

Par contre, le Comité Local Emploi-Formation de Château-Chinon n'a aucune activité. C'est pourquoi il est envisagé de créer un Comité Local d'Insertion par l'Economique avec la mise en place d'agents pour aider à la création d'emplois (emploi commun à

plusieurs entreprises par exemple), ou offrir un suivi individuel pour une insertion professionnelle aux personnes qui le souhaitent.

*Des équipements sociaux et médico-sociaux à destination des personnes âgées peu adaptés aux personnes vieillissantes et dépendantes*

La demande de soins concerne surtout la gérontologie en lien avec les pathologies du vieillissement, la population des plus de 65 ans représentant 34 % de la population du Pays Nivernais-Morvan (département de la Côte-d'Or : 10 %, région Bourgogne : 17,70 %).

	<b>Pays Nivernais-Morvan</b>	<b>Départemental</b>	<b>Régional</b>	<b>National</b>
% + 65 ans	34,00	21,10	17,70	14,90
% + 75 ans	15,59	10,84	7,40	6,00
Indice de vieillissement nombre de personnes de - de 20 ans		90,55	70,80	56,70

Les évolutions pour les années à venir peuvent être objectivées par les données regroupées dans le tableau ci-dessous :

<b>Zones</b>	<b>Évolution 1990/2205</b>	<b>Évolution 1990/2005 (en nombre)</b>
Total Nièvre	+ 6 %	1 585
Total Nièvre hors Pays Nivernais-Morvan	+ 4,5 %	863
Pays Nivernais-Morvan	+ 11,5 %	722

La lecture de ce tableau permet d'anticiper une croissance des plus de 75 ans sur le Pays Nivernais-Morvan qui représente 45,5 % de l'augmentation de cette population dans la totalité de la Nièvre.

Cette situation et l'évolution à court terme obligent à la mise en œuvre de réponses spécifiques en matière de prévention et de prise en charge de la dépendance, dont les premiers projets ont vu le jour récemment et tentent de répondre aux objectifs suivants :

- Implanter des structures relativement nombreuses de taille "gérable" pour la prise en charge des personnes âgées
- Développer la communauté d'établissements
- Assurer une bonne intégration de ces structures dans leur environnement
- Favoriser un taux d'équipement en SSIAD permettant une couverture complète du Pays.

Nom du projet	Organisme porteur	Zone d'intervention	Objet	Période de réalisation
Création SSIAD		Canton Moulins-Engilbert	Maintien à domicile des personnes âgées dépendantes	
Extension SSIAD	Centre social Châtillon-en-Bazois	Maison de retraite	Partenariat SSIAD/MR pour une meilleure médicalisation de la structure	1999 / 2000
Restructuration	H.L. de Lormes	Lormes	Restructuration complète de l'établissement -(partie court séjour et hébergement)	2000 / 2002
Restructuration	Centre de long séjour de Luzy	Luzy	Restructuration complète de l'établissement avec intégration de la clinique de Luzy	2001...
Unité psychogériatrique	Centre hospitalier de Château-Chinon	Château-Chinon	Création d'une unité pour personnes âgées désorientées	2001
Pôle de coopération sanitaire et médico-social de Pays Nivernais-Morvan	Initialement : H.L. Lormes Centre hospitalier de Château-Chinon C.L. Luzy	Pays Nivernais-Morvan	Ce projet doit attirer l'attention car sa logique de création et de développement correspond à celle prônée par la loi d'Aménagement du Territoire dans son volet Pays	2000

Toutefois, l'offre de soins est quantitativement déficitaire, notamment en lits de court séjour et en lits de soins de suite et de réadaptation.

***Un développement exemplaire de complémentarité et de cohérence en matière sanitaire***

Face à ce constat, il convient de mettre en avant les progrès sensibles susceptibles d'être accomplis grâce à la constitution du pôle de coopération sanitaire et social du Pays Nivernais-Morvan. Il a vocation de :

- Développer les complémentarités avec les structures d'accueil en s'appuyant sur la démarche de la communauté d'établissements gériatriques de Château-Chinon, Lormes, et Luzy
- Harmoniser et assurer la cohérence de l'ensemble des actions liées au maintien à domicile (dans le cadre des réseaux locaux de soins).

Sa stratégie se décline en trois temps :

- Dans le cadre d'une communauté d'établissements prévue par l'Ordonnance d'avril 1996, trois établissements du Pays, l'hôpital de Château-Chinon, l'hôpital local de Lormes et le Centre de Long Séjour de Luzy, ont entrepris leur mise en réseau, pour rechercher des complémentarités (au niveau de la blanchisserie) et partager leurs compétences

- Organisé sous forme d'association, le Réseau de Santé du Morvan qui réunit l'ensemble des acteurs du soin en gériatrie, doit définir et mettre en œuvre une politique gériatrique commune en mutualisant les compétences existantes et recherchées au sein d'équipes multidisciplinaires.
- Les réseaux locaux de soins assurent la déclinaison du Réseau de Santé du Morvan sur chaque canton.

***Un territoire en "zone blanche" sur le plan des urgences***

Un deuxième grand chapitre caractérisant le Pays Nivernais-Morvan touche à la couverture du territoire pour la prise en charge des urgences.

Les huit cantons se trouvent à l'intérieur d'une "zone blanche" mise en lumière par l'ARH où, face à une urgence, une réponse SMUR ne peut avoir lieu en moins de trente minutes. Les premiers secours dépendent de la seule intervention des médecins sapeurs-pompiers du centre de secours de Château-Chinon ou de Luzy et des médecins libéraux de garde dans le Pays.

Nom du projet	Organisme porteur	Zone d'intervention	Objet	Période de réalisation
Réseau nivernais de prise en charge des urgences vitales	Médecins libéraux sous l'égide du Conseil de l'Ordre départemental	Zones éloignées à plus de 30 mn d'un SMUR	Assurer une prise en charge moins de 30 mn de toute urgence vitale par un médecin qualifié ou formé	
Dispositif de prise en charge urgences sur la zone de Château-Chinon	SDIS 58 Centre hospitalier Château-Chinon	Zone couverte par le CSP de Château-Chinon	Urgence vitale prise en charge en moins de 30 mn par les médecins SP (CSP) Paramédicalisation des VSAB Accueil des urgences non vitales au CH de Château-Chinon	1999 / 2000

En outre, aucun établissement hospitalier M.C.O. (Médecine-Chirurgie-Obstétrique) n'est présent sur le territoire. Seuls sont représentés des établissements à vocation gériatrique, des établissements d'accueil des personnes âgées, ainsi que des services de soins à domicile.

- 3 établissements publics de santé
- 1 clinique
- 4 établissements d'accueil des personnes âgées
- 5 services de soins à domicile

Soit au total plus 950 lits et places.

De même, pour la psychiatrie, une absence de couverture par le CHS au sud du Pays Nivernais-Morvan (zone de Luzy) est à noter.

***Un accueil pour  
handicapés  
insuffisant***

En ce qui concerne les personnes handicapées, le CAT de Lormes (centre d'Accueil des Handicapés), le foyer de vie (Baye, ouvert depuis mai 1999, accueille 15 personnes handicapées lourdement), le CAT (centre d'Aide par le Travail) de Montsauche-les-Settons sont destinés aux adultes handicapés.

Il manque des places en CAT, comme des familles d'accueil pour ces personnes.

***Un manque de  
structures pour la  
petite enfance***

Le Pays n'est pas capable de fournir les modes de garde nécessaires aux familles, ce qui peut les faire fuir, malgré la mise en place d'un réseau d'assistantes maternelles sur le canton de Châtillon-en-Bazois, son extension au canton de Corbigny et l'ouverture d'un RAM à Lormes en octobre 1999 offrant la possibilité de garde ponctuelle.

Le RAM permet la reconnaissance de la qualification de l'assistante maternelle (par le Conseil Général) avec une formation à la clef, en mettant fin au problème de la garde au noir des enfants.

De même, les activités de loisirs collectifs pour la petite enfance et l'enfance (centres de loisirs sans hébergement de Château-Chinon, Châtillon-en-Bazois, Lormes et Montsauche, gardent pour les grandes vacances organisées à Luzy et Moulins-Engilbert) ne répondent pas de façon satisfaisante aux besoins locaux quoiqu'un système de ramassage (transport collectif) pour chaque centre de loisir à l'échelle cantonale tout au long de l'année soit envisagé.

Il est vrai que l'éloignement et la faible densité des populations rendent difficile la mise en place, en dehors des périodes de congés scolaires longues, des gardes et des activités pour les enfants de moins de 3 ans sur l'ensemble du territoire.

***Des équipements et  
des initiatives  
culturels favorisant le  
développement  
artistique***

Les activités culturelles trouvent des lieux d'expression favorables sur le territoire :

- Musique et danse : école intercantonale de musique et de danse du Haut-Morvan, école intercantonale de musique du Sud-Nivernais-Morvan-Bazois (disposant de 7 antennes, 12 professeurs pour 320 élèves)
- Cinémas : salles de projection permanentes à Château-Chinon, Luzy et Saint-Honoré-les-Bains, ainsi qu'un cinéma itinérant dans la Nièvre
- Théâtre : petit théâtre de Cervon assurant des tournées estivales, Compagnie professionnelle de théâtre "La Hulotte" (basée à Lormes) et plusieurs troupes de théâtre d'"amateurs"
- Bibliothèque : petites structures de prêt de livre dans la plupart des petites villes, bourgs-centres et chefs-lieux de cantons
- Lieux d'exposition et ateliers d'arts plastiques : Centre culturel Condorcet à Château-Chinon, résidence d'arts plastiques dans le Morvan en lien avec le Centre d'art contemporain de Pougues-les-Eaux
- Musées : Musée du Costume (Château-Chinon), Maison des Métiers (Tamnay-en-Bazois), Ecomusée du Morvan (Maison du PNR à Saint-Brisson), Musée de la Résistance (Saint-Honoré-les-Bains)

De même, les projets en cours sont de nature à compléter l'offre culturelle existante (réalisation d'équipements supplémentaires) par l'aménagement d'une salle de danse à l'Abbaye de Corbigny et par l'introduction d'un enseignement de danse classique et moderne à l'Ecole de musique du Haut-Morvan et la création d'une bibliothèque-relais dans le canton de Lormes.

***qui souffrent  
toutefois d'un  
manque de  
dynamisme***

Le département a participé à la création de nombreuses maisons cantonales de la culture et des loisirs, mais leur animation fait défaut, faute de volonté politique. De même, le sous-équipement en lecture, l'absence d'enseignement public pour les arts plastiques, l'enseignement musical professionnel qui n'est pas généralisé dans le système éducatif, rendent fragiles les avancées récentes en matière culturelle.

***Une densité  
d'équipements  
sportifs et de loisirs  
satisfaisante***

Les équipements sportifs traditionnels sont concentrés dans les centres bourgs : chaque centre bourg est équipé d'un gymnase (excepté Châtillon-en-Bazois), de courts de tennis, de terrain de foot, où sont pratiquées les activités traditionnelles sportives dans un cadre associatif. Quatre piscines sont installées sur le territoire : Château-Chinon, Luzy, Châtillon-en-Bazois, Saint-Honoré-les-Bains, dont une seule couverte.

De même, des structures à dominante sportive et ludique sont offertes aux populations. L'office des bases Activital gère quatre bases :

- Chaumeçon, spécialisée dans le rafting, le canoë kayak, le hot dog, la nage en eaux vives
- Les Settons, autour de la voile, du ski nautique, de la planche à voile...
- Baye, avec l'accueil de classes de lac et de loisirs nautiques
- Saxy-Bourdon autour du VTT et du cyclisme.

Toutes ces structures disposent d'un hébergement, de matériel performant, et de personnels d'encadrement qualifiés.

Pour ce qui est de l'eau vive, 3 autres entreprises privées exercent leur activité sur la Cure et le Chalaux.

Randonnière, association dépendante du Conseil Général, aménage des circuits de randonnées, assure des actions de promotion, élabore et commercialise des produits sportifs multi-activités en relation avec l'office des bases, un tour operator et des hôteliers.

Le Parc Naturel du Morvan propose des loisirs sportifs autour de la randonnée pédestre (GR, GRP, petites randonnées), équestre avec le tour du Morvan, de l'escalade, du VTT avec quatre stations VTT aménagées (Lormes, Brassy, Les Settons, Moulins-Engilbert) des actions de promotion via des éditions, des salons.

Nièvre Pêche, qui met en place un schéma directeur de la pêche.

Nom du projet	Organisme porteur	Zone d'intervention	Objet	Période de réalisation
TOPO Guide VTT à Saint-Saulge	Randonnière	Canton de Saint-Saulge	Edition de circuits VTT	1999 / 2000
Canoë kayak sur l'Yonne	Randonnière SIDETHN	Nivernais central	Développer une offre de loisirs nautiques sur l'Yonne	2000 / 2001
Produits pêche Parcours pêche Signalétique	Nièvre Pêche SIDETHN	Morvan Nivernais central	Aménagement Ventes	2000 / 2001
Parcours de courses d'orientation	PNR	Morvan	Aménagement	?
Tour équestre du Morvan	PNR	Morvan	Aménagement de circuits	1999
Vente de produits sportifs	Randonnière Activital	Morvan	Organiser des loisirs sportifs	2000

### ❶ II - 3 Une montée en puissance des services sociaux, culturels et sportifs sur l'ensemble du territoire à conforter

#### *Un offre de logements locaux limitée sur le plan quantitatif et qualitatif*

L'offre de logements locaux se révèle limitée tant sur les plans qualitatif que quantitatif (problèmes communs aux milieux ruraux menacés par la déprise démographique).

- Déficit du parc locatif en général et de logements sociaux en particulier
- Insuffisance du parc locatif accentuée par l'arrivée de ménages précaires, conduits à habiter des logements insalubres
- Offre privée limitée :
  - Volontairement par réticence des propriétaires quant à la solvabilité des locataires
  - Involontairement par incapacité financière de ceux-ci à réhabiliter leurs logements.

#### *Mais des solutions encore insuffisantes*

En réponse à ces faiblesses, les solutions mises en place se révèlent encore insuffisantes :

- Initiatives pour soutenir l'offre privée : subvention à l'auto-réhabilitation, soutien à la rénovation (Pacte ARIM)
- Effort réalisé en direction des jeunes (garantie assurée auprès du propriétaire, suivi et responsabilisation), travail de l'Association Logement à Château-Chinon

- Soutien d'Habitat Développement 58 chargé de ce secteur sur le département : actions localisées en partenariat avec les communes à l'instar d'Ouroux-en-Morvan ; rénovation de logements privés par la collectivité, restitués à leurs propriétaires après une longue période de location à un public en difficulté
- Dispositif d'accès au logement des jeunes capable d'absorber le flux des jeunes stagiaires de la formation professionnelle et en contrat en alternance.

**Des plates-formes d'accueil et de soutien aux personnes en difficulté**

Les centres sociaux de la partie arrondissement de Château-Chinon s'organisent pour devenir des plates-formes d'accueil, d'information et relais pour les publics en difficulté de leur zone d'intervention avec le dispositif Relais d'Information porté par la Fédération des Centres Sociaux de la Nièvre.

De nombreux dispositifs d'appui sont désormais proposés aux populations du Pays :

- Dispositifs d'insertion : chantiers d'insertion (Conseil Général, MSA), contrats emploi-solidarité
- Mesures d'aide à l'emploi : l'insertion par l'économique est présente sur une grande partie du territoire avec les antennes de l'association départementale Solidarité 58 implantés dans les centres sociaux. L'offre émane uniquement des particuliers et les demandeurs sont des personnes connues des services des Centres Sociaux.
- Le bilan des différents dispositifs (contrats emploi-solidarité, mesures aidées - CIE, exonération de charges...) fait apparaître au 30 juin 1999 sept chantiers d'insertion ou groupe de contrat emploi-solidarité travaillent sur le territoire. Ils sont localisés à Corbigny (SIVOM du canton), Lormes (Communauté de communes et centre social), Château-Chinon (Communauté de communes), Châtillon-en-Bazois (SIDEB et canal du Nivernais), Montsauche (Parc du Morvan). Globalement, une centaine de personnes -\* jeunes et adultes - y sont intégrées.
- Hors Education National, Police Nationale et SNCF, 85 emplois jeunes ont été recrutés. Ils sont localisés sur tous les cantons (Château-Chinon 14, Châtillon-en-Bazois 7, Corbigny 7, Lormes 19, Luzy 10, Montsauche 20, Moulins-Engilbert 5, Saint-Saulge 3).

Nom du projet	Organisme porteur	Zone d'intervention	Objet	Période de réalisation
Image de soi au cœur de l'insertion sociale	Centre Social de Châtillon-en-Bazois	Cantons de l'arrondissement de Château-Chinon	Travailler l'image du territoire et de soi avec l'appui d'une action culturelle et le support théâtre Favoriser l'expression collective Développer les conditions nécessaires à une meilleure insertion professionnelle	1999
Accompagnement des CES	CFPPA du Morvan DDTEPF	Cantons de l'arrondissement de Château-Chinon	Offrir un accompagnement aux bénéficiaires de CES pour accéder à un emploi durable	1999
Insertion par l'économique	Solidarité 58	Château-Chinon Châtillon-en-Bazois Luzy Saint-Honoré-les-Bains	Développer l'offre des particuliers sur l'arrondissement de Château-Chinon et d'être l'interface avec l'ETTI-Bourgogne Insertion	1998 / 1999



***Des dispositifs de prise en charge encore fragiles***

Des progrès sont encore à accomplir pour donner toute leur portée à l'ensemble de ces projets. En effet, on constate :

- Certaines actions de formation "sans lendemain" absence de pérennisation des activités exercées lors des programmes de formation, d'insertion, de requalification. Les personnes "à faible employabilité" (souvent de plus de 50 ans) se retrouvent à nouveau sans emploi après avoir épuisé l'ensemble des programmes d'insertion. Cela conduit à travailler sur la pérennisation des dispositifs d'insertion pour les personnes confrontées à des difficultés d'accès à l'emploi en recherchant la solvabilité (de la demande pour des actions...?) d'actions initiées par des outils et structures d'intérêt social et collectif (à l'instar des SCOP, de groupements d'employeurs publics ou privés)
- Peu d'actions ou de modules d'insertion privilégiant l'insertion par la reconnaissance sociale, et "l'image de soi" (activités culturelles, artistiques, sportives autres que professionnelles et économiques)
- Absence de cohésion entre les divers efforts d'insertion consentis dans les différents cantons (notamment différence de méthode entre les CLI de Clamecy et Château-Chinon). Un décloisonnement géographique et sectoriel à l'échelle du Pays est à opérer entre les actions de formation sur le modèle du Plan Local d'Insertion initié par les CLI de Château-Chinon et Clamecy : harmonisation et coordination des réponses de formations et d'insertion, actions de long terme, atteindre une taille critique permettant l'ouverture de nouveaux programmes de formation-insertion.

De même, une réflexion autour du développement des plates-formes des services de proximité permettant de prolonger l'insertion par l'activité économique est à conduire : possibilité d'essaimage d'expériences existantes ou en cours de réalisation (Bazois, Lormes), actions spécifiques de mise à niveau, s'orientant autour de l'acquisition des savoirs de base pour les jeunes et les adultes en difficulté.

***Un milieu associatif dynamique, des associations actrices du développement culturel...***

Le Pays connaît l'existence de foyers de création musicale et de danse dans les milieux associatifs et amateur, notamment dans le Haut-Morvan, associant traditions musicales populaires et création : groupes de "rock alternatif" et "ethno-rock" morvandiaux (succès national du groupe d'origine morvandelle "PierPolJac").

De même, il sait :

- Encourager la création culturelle en favorisant l'installation des artistes au cœur de la Nièvre et en développant les festivals tels que celui du court-métrage "L'avis de Château" (en partenariat avec Canal +)
- Diversifier l'offre culturelle en sensibilisant la population à des activités plus originales en milieu rural, par la mise en place d'écoles de cirque dans différents villages et l'animation d'ateliers d'expression théâtrale par la Compagnie de la Hulotte.
- Tirer parti des initiatives locales et nationales pour développer l'offre culturelle sur le territoire (à titre d'exemple) :
  - Opération "collège au cinéma" menée par le Conseil Général et l'Inspection Académique de la Nièvre
  - Festival "éclaté" de théâtre "Théâtre en stock" au niveau de département

- Fêtes annuelles de la Musique et du Livre
- Les concerts de la Cour Denis, le Festival de Lormes, les spectacles de Corbigny.

**... dont les actions sont à densifier** Le Pays connaît un isolement et les limites budgétaires des communes pour mener un développement culturel dynamique (difficultés illustrées par les réticences de petites communes pour la participation au financement des Ecoles intercommunales de musique).

**Un tissu associatif sportif satisfaisant** Un tissu associatif traditionnel assez dense sur le Pays propose un large éventail d'activités sportives : associations sportives et centres sociaux présents dans chaque chef-lieu de canton.

L'encadrement des activités sportives est fondé sur le bénévolat à l'exception de disciplines exigeant traditionnellement une participation financière, à l'instar du tennis, du judo, de la danse.

De même, des professionnels intervenant dans l'encadrement des activités ainsi que des éducateurs de "profession sport" (programme départemental) et des emplois jeunes confortent ce dynamisme.

Le soutien de l'encadrement sportif par quelques communes, à Corbigny et Moulins-Engilbert, Luzy, Lormes permet d'assurer la mise à disposition d'éducateurs sportifs municipaux au profit des associations.

**Un ciblage des actions sportives à repenser** Le développement du sport sur le Pays connaît toutefois quatre difficultés majeures, qu'il convient de résoudre pour assurer pleinement sa réussite :

- La faiblesse du niveau de coopération entre associations travaillant ou proposant des activités dans la même discipline
- Le peu de contrats ARVEJ et le faible investissement de l'Education Nationale qui pénalise les enfants
- Le peu de jeunes du Pays qui se forment pour encadrer les activités sportives proposées d'où la venue massive d'éducateurs sportifs (brevetés d'Etat) du Val-de-Loire
- La forte demande d'activité émanant des enfants (loisirs sportifs) se traduisant par une consommation d'activités et des coûts de pratiques élevés pour les familles.

En outre, l'éloignement des équipements pourrait exclure les familles locales de la pratique et de l'accès à l'ensemble des activités sportives susceptibles d'être offertes sur le territoire.

Sources :

Association pour la création du Pays Nivernais-Morvan, *Compte-rendu de la deuxième réunion de la commission thématique "Développement économique et Emploi »* juin 1999.

Préfecture de la région Bourgogne, Union Européenne, Conseil Régional de la Région Bourgogne *Programme Régional de développement coordonné (PRDC) du Nivernais Central*, 1994.

Catherine MAURY, Direction Départementale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle de la Nièvre, *Préfiguration du Pays Nivernais-Morvan : Offre de formation existante : établissements, organismes et actions pour adultes demandeurs d'emploi*, Août 1999.

Association pour la création du Pays Nivernais-Morvan, *Compte-rendu de la deuxième réunion de la commission thématique "Services publics"*, Juin 1999.

Schéma départemental d'organisation et d'amélioration des services publics, Sous préfecture de Château Chinon

Commission Locale d'Insertion de Château-Chinon, *Plan Local d'Insertion 1999*, décembre 1998.

Commission Locale d'Insertion de Clamecy, *Programme Local d'Insertion 1999*, mars 1999.

Sous préfecture de Château Chinon, Schéma départemental d'organisation et d'amélioration des services publics, 1999.

Association pour la création du Pays Nivernais-Morvan, *Compte-rendu de la deuxième réunion de la commission thématique "Valorisation de l'économie agricole"*, Juin 1999.

François ROZE, Chambre d'agriculture de la Nièvre, *Panorama de l'agriculture du Pays Nivernais-Morvan*, Juin 1999.

Ronan JESTIN, Valérie NIGAY, Chambre d'agriculture de la Nièvre, *Préoccupations et souhait des agriculteurs du Pays Nivernais-Morvan*, Juin 1999.

Chambre d'agriculture de la Nièvre, *Contribution de la Chambre d'agriculture de la Nièvre à la préparation du contrat de plan Etat-Région premières propositions*, Juin 1999.

Préfecture de la région Bourgogne, Union Européenne, Conseil Régional de la Région Bourgogne *Programme Régional de développement coordonné (PRDC) de Bourgogne Centrale*, 1994.

Association pour la création du Pays Nivernais-Morvan, *Compte-rendu réunion de la Commission Thématique "Valorisation Touristique"* du 24 Juin 1999.

Préfecture et Région de Bourgogne, PRDC Bourgogne Centrale 1994-1999, *"Tourisme"*.

Association pour la création du Pays Nivernais-Morvan, *Compte-rendu réunion de la Commission Thématique "Culture et sport"* de mai 1999.

Document préparatoire à la contribution de la Bourgogne au Schéma des services collectifs de l'information et de la communication

Étude sur les infrastructures de télécommunications en Bourgogne - Mission d'assistance de l'IDATE

Implication des collectivités nivernaises dans l'aménagement d'infrastructures de réseaux de télécommunications à haut débits tournés vers le XXIème siècle - Document ADANE

Programme NTIC/LOADT & CPER 2000-2006 - Document ADANE

# **AXES ET PROJETS**

## **RECAPITULATION DES AXES PRIORITAIRES DE DEVELOPPEMENT**

### ***Quatre Axes de Développement Prioritaires pour le Développement Economique et Emploi***

- Axe N° 1 : Favoriser la création et l'implantation de P.M.E. et T.P.E. pérennes  
 Développer les conditions d'une initiative locale de création d'entreprises  
 Attirer les porteurs de projets et les entreprises extérieures  
 Lutter contre l'isolement par le développement des infrastructures terrestres
- Axe N° 2 : Revitaliser le commerce et l'artisanat  
 Favoriser la transmission des fonds dont le propriétaire/gérant doit partir en retraite  
 Valoriser la promotion artisanale locale, notamment agro-alimentaire  
 Renforcer le soutien et l'environnement technico-commercial aux entreprises
- Axe N° 3 : Favoriser l'adéquation de l'offre de formation aux besoins des entreprises et des filières  
 actuelles et à construire  
 Renforcer le potentiel de formation initiale et continue  
 Faire appel aux « talents locaux » formés à l'extérieur  
 Organiser des structures d'échange au sein des "filiales" d'activités
- Axe N° 4 : Renforcer et organiser l'offre de logement, notamment locatif  
 Ramener les bailleurs privés sur le marché locatif  
 Soutenir les collectivités locales dans la constitution d'un parc locatif social tout en ciblant les personnes  
 solvables  
 Ouvrir et élargir au parc de logement "touristique"

### ***Onze Axes de Développement Prioritaires pour les Services Publics***

#### **Éducation Nationale**

- Axe N° 1 : Permettre à tous les enfants un accueil en école maternelle
- Axe N° 2 : Mettre en réseau les institutions d'enseignement du 1<sup>er</sup> degré  
 Réfléchir, corrélativement, à une nouvelle organisation des transports scolaires
- Axe N° 3 : Élargir l'offre pédagogique et "sociale" des collèges  
 Mettre en place les conditions de la coordination des projets éducatifs et d'une coopération élargie et  
 renforcée  
 Développer une offre de formation continue, en complément des structures publiques et privées  
 existantes, ciblées vers des publics spécifiques (transition école - vie professionnelle,  
 insertion, ...)
- Axe N° 4 : Concevoir les lycées comme le lieu privilégié d'une double transition  
 Renforcer la coopération lycée / collège  
 Développer le service d'orientation

#### **Transports**

- Axe N° 5 : Diversifier la nature et la complémentarité des offres de transports  
 Développer le transport à la demande  
 Concevoir une véritable intermodalité des réseaux de transports
- Axe N° 6 : Élargir l'offre de transports à une clientèle diversifiée  
 Étendre les transports scolaires à la jeunesse et l'enfance  
 Desservir les différents centres sportifs et culturels  
 Prévoir des lignes régulières plus directes et plus rapides à destination des centres universitaires  
 Adapter les transports aux personnes à mobilité réduite et aux accès au soin  
 Adapter les transports aux éventuels besoins touristiques
- Axe N° 7 : Assurer la sécurité des personnes face à l'urgence vitale
- Axe N° 8 : Construire une politique sanitaire et médico-sociale en faveur des personnes âgées
- Axe N° 9 : Favoriser une politique globale de santé  
 Développer les actions de prévention et d'éducation à la santé

Garantir l'accès à une offre de soins complète et coordonnés

### **Point services publics**

- Axe N° 10 : Rapprocher l'offre de l'utilisateur
- Créer un lieu unique d'accueil avec vocation cantonale
- Axe N° 11 : Rapprocher l'utilisateur de l'offre

## ***Douze Axes de Développement Prioritaires pour les Solidarités Nouvelles***

### **Enfance et Famille**

- Axe N° 1 : Développer les modes de gardes et activités de loisirs pour la petite enfance
- Axe N° 2 : Développer les actions de prévention en faveur de l'éducation parentale

### **Personnes âgées et handicapées**

- Axe N° 3 : Harmoniser et assurer la cohérence de l'ensemble des actions liées au maintien à domicile
- Axe N° 4 : Professionnaliser les intervenants
- Axe N° 5 : Mener une action concertée de prévention de la dépendance

### **Logements sociaux**

- Axe N° 6 : Augmenter l'offre de logements locatifs pour les différents publics sociaux
- Axe N° 7 : Redonner au logement social sa vocation première à favoriser l'insertion

### **Insertion**

- Axe N° 8 : Renforcer la pérennisation des dispositifs d'insertion
- Axe N° 9 : Développer des Plates-Formes de Services de Proximité, en collaboration avec les initiatives privées
- Axe N° 10 : Faciliter la mobilité des publics en insertion
- Axe N° 11 : Favoriser l'insertion par la rénovation de l'habitat
- Axe N° 12 : Promouvoir des initiatives d'insertion sociale centrée sur le développement de la personnalité

## ***Cinq Axes de Développement Prioritaires pour la Valorisation de l'économie agricole***

### **Agriculture et Elevage**

- Axe N° 1 : Améliorer les performances technico-économiques des exploitations et de l'activité agricole.
  - Moderniser les exploitations agricoles
  - Accroître la valeur ajoutée des exploitations agricoles
  - Développer la commercialisation des produits du Pays
- Axe N° 2 : Promouvoir une agriculture créatrice d'emplois
  - Favoriser l'installation des jeunes et le maintien des exploitations existantes
  - Soutenir l'emploi salarié
- Axe N° 3 : Préserver et améliorer la qualité de l'environnement et des produits
  - Maîtriser et garantir la qualité des produits d'élevage
  - Valoriser les atouts paysagers et environnementaux

### **Sylviculture**

- Axe N° 4 : Préserver et entretenir la ressource forestière
  - Lutter contre le morcellement des parcelles
  - Conserver la qualité paysagère et forestière
- Axe N° 5 : Mettre en valeur les produits de la forêt
  - Améliorer l'évacuation et le transport des produits forestiers
  - Développer les opportunités de débouchés
  - Soutenir la création l'appareil de transformation local

## ***Trois Axes Prioritaires de Développement pour la Valorisation Touristique***

- Axe N° 1 : Se faire connaître
  - Renforcer le développement de l'offre touristique

- Élargir la visibilité à des clientèles nationales et européennes (voire internationales)
- Capitaliser sur la clientèle existante
- Axe N° 2 : Améliorer l'accueil
  - Rééquilibrer, diversifier et améliorer l'offre d'hébergement
  - Accroître la professionnalisation
  - Ouvrir et élargir au parc de logement "touristique"
- Axe N° 3 : Valoriser les sites et dispositifs touristiques existants
  - Animer le patrimoine touristique
  - Compléter la largeur et la profondeur de la gamme des produits "nature"

### ***Sept Axes Prioritaires de Développement pour la Culture et Sport***

#### **CULTURE**

- Axe N° 1 : Faciliter l'accès de tous aux pratiques culturelles
  - Créer des passerelles entre l'école et les milieux associatifs
  - Sensibiliser les publics en difficulté à l'art et à la culture
  - Faire de la médiation culturelle
- Axe N° 2 : Animer et valoriser le patrimoine
  - Systématiser l'offre thématique
  - Réhabiliter les savoir-faire et traditions locaux
  - Sauvegarder le patrimoine archéologique et bâti
  - Animer les sites patrimoniaux
- Axe N° 3 : Coordonner et renforcer l'offre culturelle
  - Mettre en réseau les acteurs
  - Prolonger l'offre culturelle estivale par des actions de long terme
  - Développer et coordonner les manifestations

#### **SPORT**

- Axe N° 4 : Faciliter l'accès aux pratiques sportives
  - Améliorer le transport
  - Mutualiser les ressources
  - Aider financièrement
- Axe N° 5 : Professionnaliser l'offre sportive
  - Créer un lieu unique de concertation des actions
  - Encourager la formation des encadrants
- Axe N° 6 : Développer les manifestations sportives à forte notoriété
  - S'appuyer sur des sportifs de haut niveau
  - Communiquer sur les manifestations existantes
- Axe N° 7 : Adapter les équipements

### ***Trois Axes Prioritaires de Développement pour les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication***

- Axe N° 1 : Créer un environnement de qualité
  - Mailler technologiquement le territoire
  - Encourager l'essor des NTIC dans les entreprises
- Axe N° 2 : Former aux NTIC et encourager leur émergence
  - Sensibiliser la population
  - Accroître l'accès aux NTIC
  - Offrir de nouveaux services
- Axe N° 3 : Valoriser le potentiel local par Internet
  - Inciter les entreprises à s'ouvrir aux NTIC
  - S'organiser collectivement sur Internet

# COMMISSION THEMATIQUE N° 1

## QUATRE AXES DE DEVELOPPEMENT PRIORITAIRES POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

### *Rappel des priorités affichées par les institutions régionales et départementales*

#### **Priorités figurant dans le PRDC Bourgogne Centrale pour la période 1994-1999**

- Renforcer le maillage fin du tissu commercial, artisanal et de services
- Soutenir les filières de productions artisanales et de PME
- Assurer un environnement favorable aux entreprises locales

#### **Enjeux retenus par le Conseil Général de la Nièvre (dans le cadre de l'opération Nièvre 2002 – RCT)**

- Renforcer le poids des centres-bourgs par une politique de projets locaux pour améliorer la politique de l'emploi
- Développer un ou deux pôles touristiques, le cas échéant en réseau, pour capter une part de la clientèle présente en périphérie du Morvan
- Assurer dans le cadre d'une action filière (interprofessionnelle) et grâce à une prospection extérieure le développement de quelques unités de seconde transformation du bois
- Améliorer la qualité des réseaux de circulation

#### **Priorités présentées par le Conseil Général de la Nièvre (dans le cadre de l'opération Nièvre 2002 – RCT)**

- Stratégie départementale d'aménagement fondée sur « un scénario de développement local différencié » selon une dynamique locale de projets de territoires sur l'ensemble du département. En ce qui concerne le Morvan, les priorités affichées sont :
  - la structuration de l'offre touristique renouvelée autour d'un pôle d'importance (eau, pêche, randonnée)
  - le développement de la filière bois grâce à l'implantation locale de quelques industries de seconde transformation
  - politique novatrice en matière de services par l'intermédiaire de centres-bourgs restructurés et irriguant leur périphérie
  - l'amélioration des voies de communication internes et externes, en particulier des liaisons routières vers Avallon et Dijon

### **Finalités globales dans lesquelles s'inscrivent ces axes prioritaires**

- ◆ Dynamiser le tissu socio-économique du Pays en favorisant le retour des compétences humaines et techniques, originaires ou non, du Pays
- ◆ Valoriser les facteurs locaux de production : ressources naturelles, activités traditionnelles, hommes et compétences techniques
- ◆ Créer des emplois pour répondre aux besoins locaux d'insertion
- ◆ Freiner la dévitalisation des centres-bourgs
- ◆ Répondre aux besoins de proximité quotidiens des habitants des différents bassins de vie (cantons)



## **Axe N° 1 : Favoriser la création et l'implantation de P.M.E. et T.P.E. pérennes**

### **Développer les conditions d'une initiative locale de création d'entreprises**

- ◆ Organiser le financement local de la création d'activités par la mobilisation des outils de financement départementaux, régionaux, nationaux et européens existants
  - ✎ Mise en place de Plates-Formes d'Initiative Locale (PFIL)
  - ✎ Mise en place de Plates-Formes d'Initiative Locale pour l'attractivité du territoire
  - ✎ Mise en place de Plates-Formes d'Initiative Locale pour la mise en réseau des acteurs économiques
- ◆ Organiser le financement local de la création d'activités
  - ✎ Création de nouvelles structures et / ou déploiement de structures existantes  
*[ société de capital-risque local, piste du financement des micro-projets en partenariat avec l'A.D.I.E. (Association de Développement par l'Insertion Economique), guichet de type "Adane" pour les PME / PMI / TPE), ... ]*
  - ✎ Création d'une bourse à l'implantation des entreprises nouvelles octroyant un accompagnement personnalisé des créateurs d'entreprises (Conseil de gestion)

### **Attirer les porteurs de projets et les entreprises extérieures**

- ◆ Organiser une veille économique et technologique des entreprises susceptibles de se délocaliser ou de se créer sur le territoire du Pays
  - ✎ Étude de la possibilité d'implantation de centres d'appel de banques, de compagnies d'assurances
- ◆ Favoriser l'attractivité du territoire en direction d'entreprises tertiaires en ...
  - ✎ Développant les structures d'accueil (logement, services publics et notamment d'éducation, de santé...).
  - ✎ Vendant le Pays à l'extérieur auprès des investisseurs nationaux et étrangers  
*[Définition d'actions de promotion et de marketing territorial autour d'un label « Pays » clairement identifié par les consommateurs et les entrepreneurs]*

### **Lutter contre l'isolement par le développement des infrastructures terrestres**

- ◆ Proposer au Conseil Général de la Nièvre des priorités au regard des impératifs économiques et touristiques du Pays
- ◆ Définir les conditions du développement de gares dédiées au fret / bois / passagers / tourisme

## **Axe N° 2 : Revitaliser le commerce et l'artisanat**

### **Favoriser la transmission des fonds dont le propriétaire/gérant doit partir en retraite**

- ◆ Anticiper les besoins en amont
  - ✎ Démarche qualité - Commerce
  - ✎ Création d'une cellule de veille permettant d'anticiper les départs  
*(en coordination avec la C.C.I. qui mène une étude sur ce sujet)*
- ◆ Sensibiliser les commerçants sur le départ avec communication par Internet par exemple
  - ✎ Transmission et maintien de l'offre commerciale
- ◆ Aider financièrement à la « reprise » de commerces
  - ✎ Octroi d'une prime à la reprise d'établissements
  - ✎ Octroi d'une aide bâtiment-relais

### **Valoriser la promotion artisanale locale, notamment agro-alimentaire**

- ◆ Donner une image à la production locale
  - ✎ S'appuyer sur les images et labels locaux déjà existants à l'échelle du Pays pour promouvoir les produits du terroir et les savoir-faire locaux (alimentaire, artisanal, forestier, industriel) : Parc Naturel Régional du Morvan, Canal du Nivernais, micro-territoires du Bazois, du Corbigeois, du Sud-Morvan...
- ◆ Organiser les producteurs, au plan des structures de production et de commercialisation
- ◆ Organiser les débouchés sur le territoire et à l'extérieur
  - ✎ Mise en place d'un site « Portail »
  - ✎ Conception d'opérations analogues à celles des « Assiettes de Pays »

### **Renforcer le soutien et l'environnement technico-commercial aux entreprises**

- ◆ Encourager la formation continue / initiale à la vente et à la gestion de commerces
  - ✎ Octroi d'une aide pour les entreprises qui assurent un apprentissage ou une formation dans les métiers de la vente
- ◆ Soutenir la présence de commerces dans les centres bourgs et centres villes
  - ✎ Restructuration de l'offre des bourgs-centres
  - ✎ Prolongation des OPARCA [animation commerciale, rénovation de magasins, ...]
- ◆ Entreprendre d'améliorer les approvisionnements de petits commerçants
  - ✎ Organisation du regroupement des petits commerçants

## **Axe N° 3 : Favoriser l'adéquation de l'offre de formation aux besoins des entreprises et des filières actuelles et à construire**

### **Renforcer le potentiel de formation initiale et continue**

- ◆ Créer une structure de formation souple à l'échelle du territoire du Pays
 

*... sur le modèle de la Maison de la Formation du Pays [dont l'objectif serait de recenser les besoins des entreprises locales, identifier les associations et organismes de formation pouvant proposer des actions y répondant dans le but de qualifier utilement les actifs locaux].*
- ◆ Renforcer les structures locales de formation capables de proposer des perspectives locales aux jeunes [BTS – IUT Formations tertiaires]
- ◆ Réfléchir à une formation sur le thème de la valorisation des ressources locales sur l'exemple du LEPA
 

*[qui est maintenant le deuxième lycée car il s'est spécialisé sur des thèmes à forte image dans le Morvan (tourisme, transformation des matières premières locales, bois ...)]*

### **Faire appel aux « talents locaux » formés à l'extérieur**

- ◆ Favoriser le retour des talents formés à l'extérieur pour "créer sur place"
  - ✎ création de « Bourses Initiatives locales »
 

*« Donner une chance » aux diplômés et qualifiés originaires du Pays de pouvoir réaliser sur place leur projet : création de PME, animation associative. Il s'agit d'inciter au retour pour créer sur place une activité par des personnes formées et disposant déjà d'expériences professionnelles antérieures en France ou à l'étranger*

### **Organiser des structures d'échange au sein des "filiales" d'activités**

- ◆ Regrouper l'ensemble des acteurs au niveau des branches d'activités présentes sur le territoire (bois, agro-alimentaire et textile)
  - ✎ Plan d'infrastructures pour l'activité économique
  - ✎ Création de clubs d'entreprises ou d'entrepreneurs avec l'ambition :
    - d'échanger des savoir-faire, des moyens, et la logistique
    - regrouper les demandes de formation
    - concevoir une stratégie de communication et de commercialisation commune
    - peser face aux réseaux bancaires afin de soutenir les initiatives et les prises de risque

## **Axe N° 4 : Renforcer et organiser l'offre de logement, notamment locatif**

### **Ramener les bailleurs privés sur le marché locatif**

- ◆ Assurer une certaine fluidité du marché en incitant les propriétaires à maintenir leur offre en :
  - ✎ ... les sécurisant sur la permanence de leurs revenus locatifs [fonds de garantie]
  - ✎ ... leur facilitant la gestion de leur parc locatif
    - [dispositifs de gestion déléguée - aspect administratif : perception des loyers, déclarations et matériels, travaux d'entretien, de remise en état -]*
  - ✎ ... en renforçant et unifiant les structures de diffusion de l'offre
  - ✎ ... en assistant la gestion locative

### **Soutenir les collectivités locales dans la constitution d'un parc locatif social tout en ciblant les personnes solvables**

- ◆ Envisager un système de « viager à l'envers », s'adressant à des retraités qui paieraient une somme au départ et seraient alors propriétaires jusqu'à leur décès.
- ◆ Favoriser la création de zones viabilisées de taille modeste
- ◆ Encourager l'acquisition et la gestion d'un parc immobilier public ou parapublic
  - ✎ conforter la démarche trop confidentielle d'association type SIRES

### **Ouvrir et élargir au parc de logement "touristique"**

- ◆ Satisfaire un objectif de préservation patrimoniale par l'occupation de bâtiments agricoles vides ou désaffectés
- ◆ Faire appel à une société de gestion professionnelle de parcs immobiliers
  - ... du type « Pierre et Vacances » (gestion déléguée à des professionnels du tourisme)*
- ◆ Intégrer le parc locatif touristique dans l'offre de logement « résidentiel » hors saison.
  - ✎ Hébergement mixte touristique pendant l'été et pour personnes âgées pendant l'hiver

# COMMISSION THEMATIQUE N° 2

## ONZE AXES DE DEVELOPPEMENT PRIORITAIRES POUR LES SERVICES PUBLICS

### Rappel des priorités affichées par les institutions régionales et départementales

#### Priorité figurant dans le PRDC Bourgogne Centrale pour la période 1994-1999

- Maintenir et organiser les services publics
- Assurer un meilleur accès de la population aux services
- Utiliser le patrimoine bâti vacant pour augmenter l'offre en locatif et en hébergement touristique

#### Priorités présentées par le Conseil Général de la Nièvre

- Améliorer l'accès aux services

### ONZE AXES PRIORITAIRES

Éducation Nationale	Transports	Santé	Points Services Publics
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Permettre à tous les enfants un accueil en école maternelle</li> <li>- Mettre en réseau les institutions du 1<sup>er</sup> degré</li> <li>- Élargir l'offre pédagogique et "sociale" des collèges</li> <li>- Concevoir les lycées comme le lieu privilégié d'une double transition</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diversifier la nature et la complémentarité des offres de transports</li> <li>- Élargir l'offre de transports à une clientèle diversifiée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer la sécurité des personnes face à l'urgence vitale</li> <li>- Construire une politique sanitaire et médico-sociale en faveur des personnes âgées</li> <li>- Favoriser une politique globale de santé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapprocher l'offre de l'utilisateur</li> <li>- Rapprocher l'utilisateur de l'offre</li> </ul>

### Finalités globales dans lesquelles s'inscrivent ces axes prioritaires

- ◆ Préserver les écoles ouvertes
- ◆ Améliorer les voies de communication
- ◆ Mettre en place un pôle de coopération sanitaire et médico-sociale
- ◆ Permettre aux citoyens d'accéder aux services

## *Éducation Nationale*

### **Axe N° 1 : Permettre à tous les enfants un accueil en école maternelle**

- ◆ Organiser des réseaux d'école et de transports
- ◆ Offrir à chaque enfant la possibilité d'une pré-scolarisation

### **Axe N° 2 : Mettre en réseau les institutions d'enseignement du 1<sup>er</sup> degré**

#### **Appliquer la logique des "Contrats Éducatifs Locaux" aux écoles primaires, au niveau intercommunal ou cantonal**

- ◆ Constituer des réseaux d'écoles intercommunales ou cantonales  
*ce qui implique le refus d'écoles à classe unique isolées comme le refus de la concentration au chef-lieu de canton.*
- ◆ Aboutir à un "contrat éducatif local" par canton  
*associant les écoles, les collectivités locales, le département, Jeunesse et Sport, l'action sanitaire et sociale... Il s'agit ainsi de maintenir plusieurs pôles d'activités, de développer des activités sportives et culturelles au cours de la semaine et pendant les vacances.*

#### **Réfléchir, corrélativement, à une nouvelle organisation des transports scolaires**

- ◆ Étendre les usages des transports scolaires existants

### **Axe N° 3 : Élargir l'offre pédagogique et "sociale" des collèges**

#### **Mettre en place les conditions de la coordination des projets éducatifs et d'une coopération élargie et renforcée**

- ✎ Mise en réseau les collèges dont les effectifs sont inférieurs à 300 élèves  
*Par exemple : Montsauche / Lormes, Corbigny / Saint-Saulge, Luzy / Moulins Engilbert*
- ✎ Développement de projets éducatifs coordonnés  
*(une équipe pour deux collèges permettraient d'élargir l'offre pédagogique, des options notamment)*
- ✎ Systématiser la politique de "Contrat Educatif Local"

#### **Développer une offre de formation continue, en complément des structures publiques et privées existantes, ciblées vers des publics spécifiques (transition école - vie professionnelle, insertion, ...)**

- ◆ Dynamiser et élargir l'action du GRETA, en relation avec les socioprofessionnels et les élus, sur ces populations cibles
- ◆ Faire des collèges des centres d'initiation aux TICE (Techniques de l'Information et de la Communication à l'École) et aux langues étrangères, notamment l'anglais, pour l'ensemble de la population

**Axe N° 4 : Concevoir les lycées comme le lieu privilégié d'une double transition**

**Renforcer la coopération lycée / collège**

**Développer le service d'orientation**

## *Transports*

**Axe N° 5 : Diversifier la nature et la complémentarité des offres de transports**

**Développer le transport à la demande**

- ◆ Proposer des possibilités de déplacement élargies aux usagers

**Concevoir une véritable intermodalité des réseaux de transports**

**Axe N° 6 : Élargir l'offre de transports à une clientèle diversifiée**

**Étendre les transports scolaires à la jeunesse et l'enfance**

- ◆ Étendre des transports scolaires aux sorties de classes et aux activités des comités d'entreprise locaux

**Desservir les différents centres sportifs et culturels**

- ◆ Engager une politique contractuelle département / communes / associations culturelles et sportives pour une prise en charge partielle des transports collectifs

**Prévoir des lignes régulières plus directes et plus rapides à destination des centres universitaires**

- ◆ Organiser des départs vers Dijon par groupage successifs  
(avec un départ d'Avallon et de Château - Chinon par exemple).

**Adapter les transports aux personnes à mobilité réduite et aux accès au soin**

- ◆ Développer les transports à la demande

**Adapter les transports aux éventuels besoins touristiques**

- ◆ Établir des circuits touristiques

## *Santé*

### **Axe N° 7 : Assurer la sécurité des personnes face à l'urgence vitale**

- ◆ Mobiliser les ressources locales face à l'urgence vitale
  - ✎ Mise en place du « Réseau nivernais de prise en charge des urgences vitales »
 

*Il s'agit d'intégrer les médecins libéraux sapeurs-pompiers ou non. La "zone blanche" à plus de 30 minutes d'un SMUR, doit faire l'objet de réponses concrètes.*

### **Axe N° 8 : Construire une politique sanitaire et médico-sociale en faveur des personnes âgées**

- ◆ Améliorer sur l'ensemble du Pays la prise en charge des personnes âgées tant à domicile que vivant en institution dans les domaines de l'hébergement, du soin, des services à leur disposition
 

*(soutien à domicile, diversification des modes de prise en charge et d'accueil ...)*

  - ✎ Mettre en place un pôle de coopération sanitaire et médico-sociale pour la prise en charge des personnes dépendantes, qui regrouperait l'ensemble des acteurs de soins gérontologues dans un cadre associatif

### **Axe N° 9 : Favoriser une politique globale de santé**

#### **Développer les actions de prévention et d'éducation à la santé**

- ◆ Mettre en place à l'échelle du pays un programme permanent de sensibilisation et d'éducation à la santé
  - ✎ Organisation d'États généraux de la santé
 

*Organisation régulière de séances à thème, ouvertes à la population (usagers et professionnels) faisant appel aux acteurs locaux (partage d'expérience) ou à des personnes particulièrement reconnues pour leurs compétences dans le thème choisi.*
  - ✎ Mise en place de Groupes d'expression, animés par un psychologue, pour informer et soutenir les aidants naturels
- ◆ Promouvoir les initiatives locales d'éducation à la santé
  - ✎ Mise en place de points "Santé - Jeunes"

#### **Garantir l'accès à une offre de soins complète et coordonnée**

- ◆ Favoriser la disponibilité en spécialistes dans des disciplines médicales et paramédicales
  - ✎ Mise en place, à partir des structures existantes, de consultations avancées de spécialités médicales et paramédicales
 

*(cabinets secondaires, recrutement partagé, ...)*
- ◆ Assurer la couverture optimale du Pays par les structures d'appui : Protection maternelle infantile, Centre Hospitalier Spécialisé, ...
- ◆ Créer une synergie forte entre les professionnels du soin et les acteurs sociaux
  - ✎ Mise en place des conditions d'urgence des agents de santé
  - ✎ Constitution d'un annuaire des professionnels

## *Point services publics*

### **Axe N° 10 : Rapprocher l'offre de l'utilisateur**

#### **Créer un lieu unique d'accueil avec vocation cantonale**

- ◆ Créer une Maison "Services Publics"  
*avec Poste, Mairie, Trésor Public et d'autres services à la population émanant des administrations ou à créer*
- ◆ Mettre en place les conditions d'une plus forte polyvalence des agents en les assurant d'une formation

### **Axe N° 11 : Rapprocher l'utilisateur de l'offre**

- ◆ Cf. intermodalité des transports et structure de visioconférence



# COMMISSION THEMATIQUE N° 3

## DOUZE AXES DE DEVELOPPEMENT PRIORITAIRES POUR LES SOLIDARITES NOUVELLES

### Rappel des priorités affichées par les institutions régionales et départementales

#### Priorités figurant dans le PRDC Bourgogne Centrale pour la période 1994-1999

- Néant

#### Priorités présentées par le Conseil Général de la Nièvre

- Néant dans l'étude prospective sur la stratégie de la Nièvre, à l'exception de l'Habitat
- Priorités dégagées dans le cadre de la prise en charge de l'Action sociale par le Département

### DOUZE AXES DE DEVELOPPEMENT PRIORITAIRES

Enfance et Famille	Personnes âgées et handicapées	Logement	Insertion
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer les modes de garde et activités de loisirs pour la petite enfance</li> <li>- Développer les actions de prévention en faveur de l'éducation parentale</li> <li>- Développer les activités de loisirs pendant les vacances</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Professionnaliser les intervenants</li> <li>- Mener une action concertée de prévention de la dépendance</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmenter l'offre de logement locatif pour les différents publics sociaux</li> <li>- Redonner au logement social sa vocation première à favoriser l'insertion</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer la pérennisation des dispositifs d'insertion</li> <li>- Développer des plates-formes de services de proximité, en collaboration avec l'initiative privée</li> <li>- Favoriser la mobilité des publics en insertion</li> <li>- Favoriser l'insertion par la rénovation de l'habitat</li> <li>- Promouvoir des initiatives d'insertion sociale centrée sur le développement de la personnalité</li> </ul>

### Finalités globales dans les quelles s'inscrivent ces axes prioritaires

- ◆ Répondre au besoin de garde et d'activités pour la petite enfance
- ◆ Prévenir la dépendance des personnes âgées et handicapées
- ◆ Remédier à l'insuffisance des logements sociaux
- ◆ Rendre les parcours d'insertion plus efficaces, débouchant sur des emplois
- ◆ Lutter contre l'isolement et le manque de mobilité de certaines personnes

## *Enfance et Famille*

### **Axe N° 1 : Développer les modes de gardes et activités de loisirs pour la petite enfance**

- ◆ Développer des relais d'assistantes maternelles
  - ✎ Mise en place des conditions de la reconnaissance des compétences des assistantes maternelles
  - ✎ Diffusion de l'expérience des RAM cantonaux
  - ✎ Mode de loisirs collectifs adapté à l'enfance
  - ✎ Création des centres de loisirs enfance et petite enfance pour chaque canton, ouverts toute l'année, et associer systématiquement un moyen de ramassage collectif
- ◆ Créer les conditions de mise en place de crèches parentales
- ◆ Réfléchir aux moyens de développer les sorties et vacances familiales pour les enfants et les familles qui ne partent pas
  - ✎ Développer l'ouverture des enfants et des familles du Pays

### **Axe N° 2 : Développer les actions de prévention en faveur de l'éducation parentale**

- ◆ Création d'espaces familiaux inter-institutionnels  
*lieux d'échanges entre parents et enfants pour apporter des solutions aux problèmes socio-éducatifs rencontrés par les familles*
  - ✎ Relais assistance maternelles inter cantonal
  - ✎ Apporter des solutions aux problèmes socio-éducatifs rencontrés par les familles

## *Personnes âgées et handicapées*

### **Axe N° 3 : Harmoniser et assurer la cohérence de l'ensemble des actions liées au maintien à domicile**

- ◆ Développer les réseaux locaux de soins (aides ménagères, aides soignantes, hôpitaux locaux, emplois familiaux)
  - ✎ Assurer la coordination des actions de la prise en charge des personnes âgées
  - ✎ Mettre en réseau les acteurs de la prise en charge des personnes âgées
- ◆ Développer les complémentarités entre les structures d'accueil  
*en s'appuyant sur la démarche de mise en réseau des établissements gériatriques de Château-Chinon, Lormes et Luzy*
- ◆ Animer le lien social à partir du maintien à domicile
- ◆ Favoriser le confort intérieur et l'amélioration de l'habitat
  - ✎ Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées

#### **Axe N° 4 : Professionnaliser les intervenants**

- ◆ Mettre en place des moyens de formation et de préformation des aides ménagères, emplois familiaux, auxiliaires de vie... et plus particulièrement des familles d'accueil de personnes handicapées
  - ✦ Professionnaliser et former les intervenants dans la prise en charge des personnes âgées

#### **Axe N° 5 : Mener une action concertée de prévention de la dépendance**

- ◆ Mobiliser les acteurs médicaux (psychothérapeutes et ergothérapeutes et sociaux) sur la formation à la prévention de la dépendance
  - ✦ Création de réseaux cantonaux ou inter-cantonaux de professionnels des soins axés sur des actions de prévention de la dépendance
- ◆ Maintenir les personnes âgées comme « acteurs du lien social »
- ◆ Intégrer la place des familles dans la prise en charge de la personne âgée

### *Logements sociaux*

#### **Axe N° 6 : Augmenter l'offre de logements locatifs pour les différents publics sociaux**

- ◆ Gérer la location de logements aux jeunes (16 – 30 ans) en voie d'insertion sociale et professionnelle
  - ✦ Essaimage de l'activité de l'Association Logement sur l'ensemble du Pays
- ◆ Permettre l'accès au logement d'un public en difficulté sociale et financière
  - ✦ Lancement d'opérations de soutien à la réhabilitation / rénovation de logements privés par la collectivité en partenariat avec Habitat et Développement 58
- ◆ Remédier aux difficultés de paiement des loyers par des familles en situation financière fragile
  - ✦ Mise en place de structures de négociation avec les bailleurs sociaux

#### **Axe N° 7 : Redonner au logement social sa vocation première à favoriser l'insertion**

- ◆ Renforcer et améliorer le dispositif F.S.L. (Fonds de Solidarité Logement) en termes de moyens et de durée
- ◆ Favoriser, par l'intermédiaire de l'accompagnement social, la reconstitution du lien social (altéré par la perte d'emploi) en intégrant davantage l'environnement quotidien de la personne suivie
  - ✦ Aménagement de lieux d'écoute et de rencontre

## *Insertion*

### **Axe N° 8 : Renforcer la pérennisation des dispositifs d'insertion**

- ◆ Rendre solvable la demande de services / de biens produits par les activités d'insertion
  - ✎ Création de plates-formes de développement de services de proximité  
(à l'instar des expériences en cours dans le Bazois ou à Lormes)
- ◆ Assurer le relais entre des emplois d'insertion et des emplois rémunérés par des structures d'intérêt social collectif
  - ✎ Création de SCOP ou de groupements de communes employeurs
  - ✎ Favoriser l'insertion
- ◆ Sensibiliser et impliquer davantage les employeurs locaux
- ◆ Adapter les emplois demandant peu ou pas de qualifications aux personnes fragiles, adverses à la logique de rendement
- ◆ Privilégier une autres forme d'insertion que par le travail autorisant une reconnaissance sociale par les loisirs (art, musique, théâtre dans le cadre associatif)

### **Axe N° 9 : Développer des Plates-Formes de Services de Proximité, en collaboration avec les initiatives privées**

- ◆ Développer la qualification professionnelle par des actions de formation
  - ✎ Mise en place d'actions de formation
  - ✎ Organisation de la mutualisation de ces formations en différents points du Pays
- ◆ Favoriser la reconnaissance professionnelle des employés familiaux
- ◆ Développer les initiatives d'économie sociale solidaire
  - ✎ Maillage des associations et entreprises privées

### **Axe N° 10 : Faciliter la mobilité des publics en insertion**

- ◆ Encourager la diffusion des expériences de transports à la carte : transport à la demande, mise à disposition de véhicules à moteur, co-voiturage, ...
  - ✎ Extension du réseau de visioconférence pour faciliter l'accès aux différents services publics, permettre l'accès à la formation, ...

### **Axe N° 11 : Favoriser l'insertion par la rénovation de l'habitat**

- ✎ Création de chantiers d'insertion autour des métiers participant à la rénovation de l'Habitat
- ✎ Mise en place d'une structure de regroupement des employeurs, notamment en recourant aux Groupements d'Employeurs par l'Insertion et la Qualification (GEIQ)

## **Axe N° 12 : Promouvoir des initiatives d'insertion sociale centrée sur le développement de la personnalité**

- ◆ Agir sur l'insertion sociale des personnes

*[Le projet du chantier Ecole "les jardins de la solidarité" sur la commune de Château-Chinon est une proposition de solution alternative aux problématiques du chômage et de ses incidences. Ce type de réponse gagnerait à être proposée sur l'ensemble du territoire du Pays car il permettrait à des personnes en grandes difficultés d'obtenir une activité, de retrouver le goût du travail, une identité sociale, de participer à une action collective et solidaire et enfin de bénéficier d'une alimentation plus saine et équilibrée.]*

- ◆ Développer les initiatives d'insertion sociale à partir d'activités culturelles, sportives et de loisirs

- ◆ **Reconduction et extension des Programmes "Image de soi"**

# COMMISSION THEMATIQUE N° 4

## *CINQ AXES DE DEVELOPPEMENT PRIORITAIRES POUR LA VALORISATION DE L'ECONOMIE AGRICOLE*

### *Rappel des priorités affichées par les institutions régionales et départementales*

#### **Priorités figurant dans le PRDC Bourgogne Centrale pour la période 1994-1999**

- Favoriser l'installation et la reprise d'exploitations et développer l'emploi agricole
- Impliquer les exploitants agricoles dans la gestion de l'espace et la préservation de l'environnement
- Valoriser les filières bovines et ovines dans le cadre de démarches de qualité visant à apporter une plus-value à ces productions locales
- Renforcer des actions en faveur de filières caractérisant certaines petites zones géographiques

#### **Priorités présentées par le Conseil Général de la Nièvre**

- Scénario médian du développement local de la Nièvre à 10 ans : soutenue dans le cadre de projets locaux, l'agriculture vise au maintien d'une population active par l'installation de jeunes agriculteurs, et le développement de l'agriculture sur une politique de qualité, liée à des activités de services pour la gestion de l'espace rural.
- Développement d'une industrie de seconde transformation du bois (entreprises artisanales, PME-PMI) pour permettre une amélioration de la VA locale.
- Eliminer les déchets encombrants (ferrailles, vieux outils, plastiques, produits phytosanitaires) en favorisant leur collecte, et les décharges sauvages

#### **Enjeux retenus par le Conseil Général de la Nièvre**

- Assurer dans le cadre d'une action filière (interprofessionnelle) et grâce à une prospection extérieure le développement de quelques unités se seconde transformation du bois

### **CINQ AXES PRIORITAIRES**

<b>Agriculture et Elevage</b>	<b>Sylviculture</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer les performances technico-économiques des exploitations et de l'activité agricole</li> <li>- Promouvoir une agriculture créatrice d'emplois</li> <li>- Préserver et améliorer la qualité de l'environnement et des produits</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Préserver et entretenir la ressource forestière</li> <li>- Mettre en valeur les produits de la forêt</li> </ul>

### **Finalités globales dans les quelles s'inscrivent ces axes prioritaires**

- ◆ Maintenir le nombre d'exploitations et le niveau de l'emploi agricole
- ◆ Accroître le revenu des exploitations agricoles
- ◆ Intégrer davantage de valeur ajoutée à l'activité agricole locale
- ◆ Soutenir les produits de qualité
- ◆ Préserver l'environnement par des actions agricoles

## Agriculture et Elevage

### Axe N° 1 : Améliorer les performances technico-économiques des exploitations et de l'activité agricole.

#### Moderniser les exploitations agricoles

- ◆ Aider à l'entretien et à la modernisation des bâtiments et infrastructures agricoles : aménager les bâtiments agricoles
  - ✎ Mise en place de programmes d'entretien des bâtiments les plus anciens
  - ✎ Création de quais de chargement
- ◆ Encourager les améliorations foncières et l'entretien des parcelles : aménager les accès aux parcelles et leurs équipements en infrastructures.
  - ✎ Création des conditions d'échange à l'amiable de parcelles pour remédier au morcellement
  - ✎ aménagement des points d'eau dans les parcelles
  - ✎ Améliorer le parcellaire des exploitations
  - ✎ Réalisation de parcs de contention,
  - ✎ Équipement des CUMA en matériels spécifiques aux travaux d'entretien de l'espace
  - ✎ Boisement des parcelles en friche
- ◆ Faciliter l'équipement informatique des exploitations agricoles
  - ✎ Aide financière à l'achat de logiciels d'aide à la gestion des primes, comptabilité, formation...

#### Accroître la valeur ajoutée des exploitations agricoles

- ◆ Encourager le développement de l'agrobiologie
- ◆ Soutenir la production ovine en déclin
- ◆ Aider la production fromagère locale face aux mises en conformité des outils de production et de commercialisation
- ◆ Développer l'engraissement des animaux dans le cadre de la PAC 2000
  - ✎ Promotion de l'engraissement individuel auprès des éleveurs
  - ✎ Encourager la finition des bovins
  - ✎ Création d'ateliers collectifs d'engraissement (mise en pension des animaux)
- ◆ Développer la transformation des productions locales (lait, fromages, plantes médicinales, champignons, bourgeons de cassis, saucisson de bœuf, pisciculture...)
  - ✎ Identification des opportunités de débouchés
  - ✎ Mise en relation des producteurs et transformateurs locaux
  - ✎ Développement de nouveaux outils de transformation
- ◆ Encourager la transformation des produits carnés des deux abattoirs (plats cuisinés, cuirs) et remédier à l'absence de coordination entre abattoirs et SICA
  - ✎ Réalisation d'une étude de faisabilité de la valorisation des sous-produits d'abattage
- ◆ Faciliter l'installation en diversification ou la création d'une nouvelle activité
  - ✎ Mise en place des conditions d'utilisation des structures locales mises à disposition (LEPA pour élaboration de nouveaux produits, étude de faisabilité)
  - ✎ Conception et diffusion d'actions de sensibilisation à la diversification
  - ✎ Octroi d'aides financières pour les projets innovants.
- ◆ Promouvoir une diversification touristique en valorisant le retour au terroir en saison (accueil à la ferme, gîtes ruraux, fermes-auberges...)

## **Développer la commercialisation des produits du Pays**

- ◆ Améliorer la commercialisation des animaux finis ou non
  - ✎ Site portail Internet
  - ✎ marchés au cadran, abattoirs
  - ✎ Mise en fédération des acteurs
- ◆ Promouvoir les produits agricoles auprès des commerçants, restaurateurs et établissements locaux
  - ✎ Promouvoir et informer sur les produits locaux
  - ✎ Mise en place d'une signalétique précise
- ◆ Créer une structure de commercialisation au niveau des marchés extérieurs et du marché local.
- ◆ Utiliser l'image du Pays et son authenticité (jambon, miel...)

## **Axe N° 2 : Promouvoir une agriculture créatrice d'emplois**

### **Favoriser l'installation des jeunes et le maintien des exploitations existantes**

- ◆ Aider les installations sur de petites structures (activités peu consommatrices de foncier ou dans le cadre d'installation progressive) et assurer leur pérennité (importance de l'aide initiale à l'installation)
- ◆ Accompagner les projets innovants, notamment dans le domaine de la diversification
- ◆ Aider la transmission des exploitations aux plus jeunes
  - ✎ Pérennisation des systèmes d'aide de type CLARE / OGAF

### **Soutenir l'emploi salarié**

- ◆ Développer des solidarités dans le cadre de partenariat avec les collectivités locales et les autres secteurs d'activités (CUMA, exploitations agricoles) afin de regrouper les besoins en main-d'œuvre.
  - ✎ Centralisation des offres et demandes de main-d'œuvre
- ◆ Encourager la formation de groupements d'employeurs :
  - ✎ Mise en relation des personnes susceptibles d'embaucher [recensement, information]
  - ✎ Formation des salariés à la polyvalence et à des spécialités (bovines, caprines)
- ◆ Mieux structurer et encourager le service de remplacement

## **Axe N°3 : Préserver et améliorer la qualité de l'environnement et des produits**

### **Maîtriser et garantir la qualité des produits d'élevage**

- ◆ Systématiser la « traçabilité » pour garantir aux consommateurs la qualité des animaux nés dans le Pays
  - ✎ Création d'un cahier des charges propre au pays assurant la protection juridique des agriculteurs contre les risques de « scandales » agroalimentaires
- ◆ Mettre en œuvre la qualification des élevages et exploitations dans le cadre des réflexions dans le cadre des Contrats Territoriaux d'Exploitation
 

*Il s'agit de privilégier la qualification des élevages au niveau du Pays au détriment de la « labellisation » des seuls produits.*

  - ✎ Certifications des méthodes d'élevage en bassin allaitant, qualité de l'alimentation du bétail (production herbagère)...
- ◆ Développer les conditions d'un dialogue renforcé entre les producteurs et les grandes surfaces



- ✎ Réflexion sur de nouvelles formes de collaboration entre l'activité d'élevage et la grande distribution.

- ◆ Communiquer sur la qualité de la production herbagère du Pays

*(et abandonner la politique des « labels », limitée par l'absence de visibilité et de lisibilité pour les consommateurs).*

### **Valoriser les atouts paysagers et environnementaux**

- ◆ Intégrer les exploitations agricoles dans la valorisation paysagère au niveau des bâtiments

- ✎ Démolition des anciens bâtiments agricoles non utilisés et sans valeur architecturale particulière

- ✎ Création d'une coopérative de récupération des matériaux collectés, sous forme de chantiers d'insertion en relation avec les professionnels

- ✎ Réhabilitation des bâtiments agricoles « de caractère » pour les affecter au logement social et/ou touristique, améliorer les accès, intégrer les nouveaux bâtiments (implantation de haies) (sous forme de chantiers d'insertion en relation avec les professionnels)

- ✎ Mise en place des conditions favorisant l'intégration de nouveaux bâtiments en bois

- ✎ Suppression des stockages de fourrages sous bâche plastique

- ◆ Associer les exploitants agricoles à l'entretien des chemins et à la préservation des paysages

*(plantations et broyages de haies, mise en valeur de sites particuliers, de circuits de randonnée...)*

- ◆ Remettre en état les parcelles non cultivées depuis au moins trois ans en prairies

## **Sylviculture**

### **Axe N°4 : Préserver et entretenir la ressource forestière**

#### **Lutter contre le morcellement des parcelles**

- ◆ Sensibiliser les propriétaires privés au regroupement et à la vente de parcelles
- ◆ Favoriser l'acquisition de parcelles par les communes

- ✎ Lutter contre le morcellement des parcelles

#### **Conserver la qualité paysagère et forestière**

- ✎ Amélioration et conversion des taillis sous futaie en futaie irrégulière

- ✎ Encourager la conversion en futaie régulière

- ◆ Équilibrer la répartition entre feuillus et résineux pour arrêter le phénomène d'« obscurcissement »

- ◆ Encourager la plantation de feuillus et de nouvelles essences pour reconstituer le peuplement en coupe rase et régénérer les peuplements actuels

*Il s'agit d'enrayer la progression des friches, taillis et essences secondaires.*

- ◆ Mobiliser les leviers financiers nécessaires à ces actions de préservation de l'équilibre forestier, créatrices d'emplois.

### **Axe N° 5 : Mettre en valeur les produits de la forêt**

#### **Améliorer l'évacuation et le transport des produits forestiers**

- ✎ Améliorer la sortie et le transport des produits forestiers

- ◆ Aménager des infrastructures routières capables de supporter des tonnages importants
- ◆ Adapter, en partenariat avec la SNCF, le réseau ferroviaire au transport du bois pour alléger la desserte routière à partir de gares à bois

## Développer les opportunités de débouchés

- ◆ Privilégier les solutions « bois-énergie »

A partir de la production de :

- bois de feu en rondin pour le chauffage domestique (80% du marché local du bois) en structurant une filière intégrant les entreprises forestières et l'ONF pour la gestion, afin de lutter contre « la vente au noir »
- plaquettes, produits connexes des scieries pour le chauffage automatisé, et dont la rentabilité est avérée par rapport au fioul.

- ✦ **Développer et structurer une filière bois énergie**

- ◆ Assurer la promotion locale de la construction en bois assurant un débouché important au bois rond scié, pour les bâtiments agricoles notamment
- ◆ Réfléchir à une promotion locale du bois secondaire (chêne), qui ne peut supporter le transport.

## Soutenir la création l'appareil de transformation local

- ◆ Encourager la création d'entreprises individuelles

- ✦ **Soutenir et encourager la création et le maintien des emplois**

- ◆ Accompagner les entreprises individuelles nouvellement créées au cours des premières années d'exploitation

- ✦ **Simplification des procédures réglementaires**

- ✦ **Allègement des charges financières, en encourageant la mutualisation de certains moyens au sein de réseaux locaux d'entreprises.**

# COMMISSION THEMATIQUE N° 5

## TROIS AXES PRIORITAIRES DE DEVELOPPEMENT POUR LA VALORISATION TOURISTIQUE

### *Rappel des priorités affichées par les institutions régionales et départementales*

#### **Priorité figurant dans le PRDC Bourgogne Centrale pour la période 1994-1999**

- Créer un poste d'expert du développement touristique du Grand Morvan
- Structurer l'accueil et l'offre de produits touristiques
- Mettre en valeur des sites touristiques et culturels
- Mettre en œuvre des actions visant à favoriser le développement des activités de pleine nature
- Adapter les hébergements touristiques

#### **Priorités présentées par le Conseil Général de la Nièvre**

- Affirmer la Nièvre comme destination privilégiée pour le tourisme fluvial
- Créer de nouveaux produits en développant des synergies tourisme fluvial - tourisme vert
- Développer de nouvelles clientèles avec une ouverture de tourisme fluvial à la journée et à la demi-journée pour les touristes de passage et de séjour
- Structurer l'offre de pêche du département
- Développer une clientèle de courts séjours et une activité halieutique de week end et de vacances
- Animer les associations et les clubs de pêche, créer des événements
- Regrouper les offres par thème afin de promouvoir un tourisme de loisirs sportifs cohérent

### **Finalités globales dans les quelles s'inscrivent ces axes prioritaires**

- ◆ Capter et fidéliser une clientèle
- ◆ Améliorer l'accueil touristique et adopter une démarche qualité
- ◆ Valoriser les sites et les potentialités

## **Axe N° 1 :    Se faire connaître**

***Le Pays n'est pas en soi un espace à identité touristique. Son rôle, en complément des acteurs existants (Parc Régional, Canal du Nivernais, Bibracte), est d'offrir le cadre d'une réflexion commune un soutien en ingénierie et une capacité à imaginer des produits nouveaux.***

### **Renforcer le développement de l'offre touristique**

- ✦ Capturer et fidéliser la clientèle
- ✦ Identifier les produits existants et leur pertinence sur le marché.
  - ✦ Étude de l'existant
- ✦ Recenser les nouveaux marchés porteurs et les produits adaptés et établir une adéquation.
  - ✦ Étude de marché sur les offres possibles dans le Pays  
*en s'inspirant de ce qui a du succès dans d'autres régions de France*
- ✦ Renforcer les animations autour des produits régionaux
  - ✦ Proposition de dégustation des produits au cours des diverses manifestations
- ✦ Procéder à des ventes croisées en faisant connaître le pays aux différents professionnels du tourisme d'autres Pays / Régions
  - ✦ Communication auprès des Offices du Tourisme et Syndicats d'Initiative de France et d'Europe sur l'Offre touristique du Pays Nivernais Morvan
- ✦ Insérer des bases nautiques et cyclistes départementales dans l'offre sportive et de loisirs.

### **Élargir la visibilité à des clientèles nationales et européennes (voire internationales)**

- ✦ Donner aux acteurs touristiques une image pour communiquer  
*En s'appuyant sur l'expérience du Parc du Morvan, du Canal du Nivernais, de Bibracte)*
  - ✦ Création d'un site portail Internet pour faire une promotion du pays qui soit accessible à tout type de clientèle  
*(en relation avec les sites existants)*
- ✦ Systématiser la participation à des manifestations professionnelles
  - ✦ Participation à des salons  
*(avec l'appui du Parc du Morvan)*
- ✦ Concevoir et mettre en œuvre un plan marketing systématique de valorisation du Pays sur des produits précis
  - ✦ Accueil de presse
    - ✦ Mailings ciblés

### **Capitaliser sur la clientèle existante**

- ✦ Faire la promotion du territoire et bien cibler des offres en fonction du type de clientèle : de proximité, culturelle, fluviale, étrangère, familiale, de passage.  
*L'intérêt ensuite est de faire en sorte que les personnes reviennent en travaillant éventuellement sur une certaine fidélisation. De plus, on peut espérer un fonctionnement du "bouche à oreilles" en faveur du Pays*
- ✦ Conception de « packages » d'offre de séjour

## **Axe N° 2 : Améliorer l'accueil**

### **Rééquilibrer, diversifier et améliorer l'offre d'hébergement**

- ◆ Augmenter les possibilités de nuitées en hôtels, gîtes, auberges, logements chez l'habitant...
  - ✦ Aide financière à la rénovation d'hôtel et auberges ou à la constitution de chambres d'hôtes
  - ✦ Établissement d'un plan de modernisation des hébergements
- ◆ Valoriser l'aspect "terroir" en incitant et en aidant les agriculteurs à construire des "fermes auberge"
  - ✦ Étude de la possibilité de créer des fermes pédagogiques
- ◆ Faire appel à un grand opérateur immobilier de résidence de vacances afin de créer et maintenir un parc constant de gîtes sous gestion déléguée
- ◆ Développer une stratégie qualité ciblée sur l'ensemble des opérateurs du Pays.
  - ✦ Création d'un centre ressources

### **Accroître la professionnalisation**

- ◆ Mettre en réseau des syndicats d'initiative, des offices du tourisme et des prestataires pour favoriser la circulation de l'information
  - ✦ Création d'un réseau Internet reliant l'ensemble des OTSI
- ◆ Avoir un personnel d'accueil plus performant, mieux formé avec une parfaite connaissance du territoire entier
  - ✦ Mise en place des plans d'action et de formation

### **Ouvrir et élargir au parc de logement "touristique"**

- ◆ Satisfaire un objectif de préservation patrimoniale par l'occupation de bâtiments agricoles vides ou désaffectés
- ◆ Intégrer le parc locatif touristique dans l'offre de logement « résidentiel » hors saison

## **Axe N° 3 : Valoriser les sites et dispositifs touristiques existants**

### **Animer le patrimoine touristique**

- ◆ Conforter et valoriser plusieurs pôles phares (Voûtes de la Collancelle, Échelle de Sardy, Lac de Chaumeçon, Mont Beuvray, Lac des Settons, Château de Bazoche)
  - ✦ Valoriser le Lac des Settons
  - ✦ Promouvoir le Canal du Nivernais
  - ✦ Valorisation des voûtes de la Colancelle et de la Vallée de Sardy
- ◆ Mieux valoriser les sites en les rendant plus attractifs et plus accessibles
  - ✦ Renforcement de la signalisation intérieure et extérieure au Pays
  - ✦ Lancement d'initiatives conjointes avec des paysagistes
  - ✦ Accroissement de la lisibilité des paysages en construisant un ou plusieurs points de vue
- ◆ Créer les conditions de captation du potentiel de clientèle des sites touristiques périphériques  
(comme Vézelay, Saulieu, Autun, ...)  
  - ✦ Publicité sur le Pays dans les sites très attractifs
- ◆ Animer les sites et créer des événements
  - ✦ Éclairage des sites surélevés le soir
  - ✦ Mise en scène de spectacles vivants dans les sites

- ◆ Mettre en place des circuits thématiques en relation avec la nature ou la gastronomie
  - ✎ Découverte des essences d'arbres, de la faune, de la flore, du Charolais, ...
  - ✎ Création d'une charte ou d'un label ECOTOURISME

### **Compléter la largeur et la profondeur de la gamme des produits "nature"**

- ✎ Développer les activités de nature et d'aventure dans le Morvan
- ◆ Conforter les activités liées à l'eau
  - ✎ Développement des activités de pêche
  - ✎ Poursuite des efforts déjà entrepris dans les sports nautiques et le tourisme fluvial
  - ✎ Création d'espaces ludiques et d'aires de jeux / fitness
- ◆ Valoriser l'image nature
  - ✎ Poursuite du développement des chemins de randonnée et de VTT et équipement des rochers d'escalade
  - ✎ Valorisation des points hauts en construisant des points de vue ou en les éclairant la nuit
- ◆ Créer et développer une offre axée sur la ruralité en favorisant la perception et la connaissance des activités du Pays (agriculture-forêt)
  - ✎ Renforcement des animations autour des Produits Régionaux
  - ✎ Étude de la possibilité de créer des fermes pédagogiques

# COMMISSION THEMATIQUE N° 6

## *SEPT AXES PRIORITAIRES DE DEVELOPPEMENT POUR LA CULTURE ET SPORT*

*Rappel des priorités affichées par les institutions régionales et départementales*

**Priorités figurant dans le PRDC Bourgogne Centrale pour la période 1994-1999**

- Pas de priorités globales mais plutôt un soutien à des actions ponctuelles

**Priorités présentées par le Conseil Général de la Nièvre**

- Politique culturelle actuellement en cours d'élaboration

### SEPT AXES PRIORITAIRES

Culture	Sports
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faciliter l'accès aux pratiques culturelles</li> <li>- Animer le patrimoine</li> <li>- Renforcer l'offre culturelle estivale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faciliter l'accès aux pratiques sportives</li> <li>- Professionnaliser l'offre sportive</li> <li>- Développer les manifestations sportives à forte notoriété</li> <li>- Adapter les équipements</li> </ul>

**Finalités globales dans les quelles s'inscrivent ces axes prioritaires**

- ◆ Permettre à tous d'accéder aux pratiques culturelles et sportives
- ◆ Promouvoir les richesses du patrimoine

# CULTURE

## Axe N° 1 : Faciliter l'accès de tous aux pratiques culturelles

### Créer des passerelles entre l'école et les milieux associatifs

- ◆ Tisser des liens entre les créateurs et le public scolaire
  - ✎ Mise en place d'ateliers de pratique artistique
  - ✎ Création de classes culturelles accueillant un public extérieur au territoire
  - ✎ Les écoles de musique et de danse, relais pour l'action musicale dans le Pays
- ◆ Établir un partenariat solide entre l'Éducation Nationale et les acteurs culturels
  - ✎ Organisation du partenariat dans le cadre des écoles intercommunales de danse et de musique  
*(mise à disposition de DUMistes, des écomusées et des maisons à thème)*
  - ✎ Mise en place de contrats locaux d'éducation artistique
  - ✎ Développement de l'offre d'activités culturelles hors période scolaire pour développer l'éducation artistique.
  - ✎ Promouvoir et coordonner l'action des bibliothèques

### Sensibiliser les publics en difficulté à l'art et à la culture

- ◆ Coordonner les différentes associations de formation culturelle par une mise en réseau des associations
- ◆ Créer des structures à échelle intercommunale ou supra-communale à l'échelle du Pays  
*Il s'agit de s'appuyer sur des structures relais comme les missions locales, les centres sociaux, l'A.N.P.E.*

### Faire de la médiation culturelle

- ◆ Créer un lien entre patrimoine et musique ou art
  - ✎ Organisation de manifestations culturelles dans les sites patrimoniaux  
*(Concerts et expositions dans l'Abbaye de Corbigny, le Mont-Beuvray, les différentes églises, ...)*
- ◆ Relayer localement les événements et manifestations culturels nationaux (fêtes de la Musique, du Livre, Journées du Patrimoine...)
- ◆ Encourager les pratiques amateurs
  - ✎ Développement d'opérations telles que les rencontres chorales
- ◆ Introduire la dimension « culture » dans des manifestations qui n'ont pas cette vocation au départ
  - ✎ Mise en place d'animations culturelles dans des lieux non culturels très fréquentés comme les foires, les comices, ...

## Axe N° 2 : Animer et valoriser le patrimoine

### Systematiser l'offre thématique

- ◆ Réunir les sites et les acteurs dans la valorisation du patrimoine à l'échelle du Pays entier et allant au-delà des cloisonnements thématiques
  - ✎ Création de circuits thématiques s'appuyant sur une signalétique renforcée
  - ✎ Construction d'un parcours Vézelay - Bibracte passant par les autres sites du Pays, et associant également la gastronomie locale



### **Réhabiliter les savoir-faire et traditions locaux**

- ◆ Promouvoir la culture du Pays à l'extérieur
  - Il s'agit de soutenir les initiatives de valorisation comme les maisons à thème du Parc du Morvan, la création d'activités économique à partir de savoir-faire traditionnels locaux.*
- ◆ Valoriser le patrimoine culturel des différents savoir-faire
  - ✎ Création d'unitinéraire VEZELAY-BIBRACTE
  - ✎ Création de circuits de découverte du patrimoine
  - ✎ Mise en place d'animation - conservation en s'inspirant des expériences voisines du type écomusées ou musées vivants
- ◆ Harmoniser et rendre plus cohérente l'offre des musées
  - ✎ Soutien des petites structures au niveau scientifique
  - ✎ Création d'un pôle d'exposition et d'animation sur les métiers ruraux
  - ✎ Valorisation de l'huilerie de Saxi-Bourdon
  - ✎ Création d'un système qui rendrait l'offre plus complémentaire

### **Sauvegarder le patrimoine archéologique et bâti**

- ◆ Faire en sorte que les vestiges gallo-romaines et autres richesses archéologiques du Pays soient préservées notamment en soutenant l'action des archéophiles, et en établissant des liens entre les sites
- ◆ Encourager la restauration du patrimoine vernaculaire et du bâti traditionnel
  - ✎ Organisation de chantiers de restauration
  - ✎ Création de logements locatifs dans des bâtiments anciens

### **Animer les sites patrimoniaux**

- ◆ Organiser des manifestations culturelles dans des sites patrimoniaux : châteaux, abbayes, églises
  - ✎ Organiser un concert ou une exposition dans l'Abbaye de Corbigny, le Mont-Beuvray, les différentes églises ...
- ◆ Associer la population à cette forme de valorisation vivante du patrimoine architectural.

## **Axe N° 3 : Coordonner et renforcer l'offre culturelle**

### **Mettre en réseau les acteurs**

- ◆ Coordonner les différentes structures culturelles (associatives, municipales et inter-cantoniales) en mettant en réseau des associations
  - ✎ Création, aux échelles inter- et supra-cantoniales, des structures chargées de coordonner les initiatives culturelles et d'apporter un soutien logistique pour l'organisation des manifestations.
  - ✎ Inventaire des équipements et des ressources culturels du Pays
  - ✎ Création d'une agence de développement culturel

### **Prolonger l'offre culturelle estivale par des actions de long terme**

- ◆ Prolonger l'animation culturelle estivale par des manifestations et des ateliers artistiques le reste de l'année
  - ✎ Elaboration d'une programmation culturelle pour le Pays
  - ✎ Promouvoir les artistes et artisans d'art du Pays

### **Développer et coordonner les manifestations**

- ◆ Harmoniser le calendrier des manifestations culturelles pour prendre garde à ce que les dates ne se chevauchent pas, et proposer une programmation culturelle variée et couvrant la totalité du territoire.
  - ✎ Création d'un lieu unique (association, agence ?) de programmation et de promotion des manifestations sur le Pays
- ◆ Mieux communiquer en concevant des supports de communication communs aux différents événements culturels et en améliorant la diffusion.

## **SPORT**

### **Axe N° 4 : Faciliter l'accès aux pratiques sportives**

#### **Améliorer le transport**

- ◆ Permettre à tous les enfants de se rendre sur les lieux sportifs et qu'aucun ne soit privé d'un sport en raison de l'éloignement de sa pratique
  - ✎ Création d'un réseau entre les parents, les éducateurs et éventuellement un soutien financier pour un système de ramassage pour emmener les enfants sur les lieux sportifs

#### **Mutualiser les ressources**

- ◆ Rapprocher les structures et partager les équipements entre les différents cantons
  - ✎ Embauche groupée / commune d'un éducateur
- ◆ Créer des passerelles d'une part, entre les écoles et les associations sportives, et d'autre part, entre les centres de loisirs et les pratiques sportives

#### **Aider financièrement**

- ✎ Mise en place un passeport sport (Pass'sport) pour permettre aux enfants de pratiquer différents sports avant d'en choisir un bien précis et couplage au Coupon Sport
- ✎ Créer un CEL Pays
- ✎ Intégrer l'ARJEV (Aménagement des Rythmes de Vie, du Jeune et de l'Enfant) dans le Contrat Éducatif Local (CEL)
- ◆ Faire en sorte que tous les enfants sachent nager à 11 ans
  - ✎ Apporter une aide financière pour l'apprentissage systématique de la natation aux enfants entrants en 6<sup>ème</sup>

### **Axe N° 5 : Professionnaliser l'offre sportive**

#### **Créer un lieu unique de concertation des actions**

- ◆ Mettre en place des structures locales omnisports
  - ✎ Création d'un office des sports pour regrouper l'ensemble du mouvement sportif tant traditionnel que touristique

#### **Encourager la formation des encadrants**

- ◆ Encourager les encadrants à se former, et accompagner ces formations d'emplois – jeunes
  - ✎ Améliorer les formations au sport
- ◆ Définir et mettre en place des formations adaptées aux besoins locaux (activités nautiques)
  - ✎ Utiliser les installations d'activités sportives nautiques existantes
  - ✎ Adapter les équipements à la demande actuelle

## **Axe N° 6 : Développer les manifestations sportives à forte notoriété**

### **S'appuyer sur des sportifs de haut niveau**

- ◆ Promouvoir le sport dans le Pays par l'intermédiaire de sportifs locaux

### **Communiquer sur les manifestations existantes**

- ◆ Utiliser le sport comme vecteur de communication
  - ✎ Développer des manifestations à forte notoriété, du type la « Transmorvanelle », le Triathlon des Settons, le Rallye International de la Cure...
- ◆ Créer une activité sportive de masse tournante sur le Pays

## **Axe N° 7 : Adapter les équipements**

- ✎ Établissement d'un plan plus moderne et cohérent de construction ou de rénovation de l'ensemble des équipements sportifs du Pays.
- ✎ Construction et / ou rénovation d'une piste de roller et de skate, d'une piscine à Corbigny et de gymnases à Châtillon-en-Bazois.

# COMMISSION THEMATIQUE N° 7

## TROIS AXES PRIORITAIRES DE DEVELOPPEMENT POUR LES NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

### Rappel des priorités affichées par les institutions régionales et départementales

#### Priorités figurant dans le PRDC Bourgogne Centrale pour la période 1994-1999

- Rien dans le programme initial et pas de financement sur les équipements

#### Priorités présentées par le CPER

- Néant.

#### Priorités présentées par le Conseil Général de la Nièvre

- S'adapter à la faible densité par l'innovation et les réseaux : innovation dans l'offre des services et développement des réseaux

### Finalités globales dans les quelles s'inscrivent ces axes prioritaires

- ♦ **Développer les infrastructures pour la mise en réseau des acteurs du Pays** : imposer la présence du Nivernais-Morvan à travers la présence d'infrastructures et d'un environnement professionnel de qualité, conditions indispensables à l'essor des NTIC
- ♦ **Sensibiliser, initier et former aux NTIC** : mettre en place des outils pour permettre le développement d'une culture et d'une pratique des NTIC et développer les compétences locales pour accroître l'accessibilité à de nouveaux services et développer le lien social
- ♦ **Adapter à l'économie locale** : faciliter la présence des entreprises sur ce nouveau marché, mettre en réseau les acteurs pour accroître la valeur ajoutée produite localement et améliorer la gestion collective des filières traditionnelles

*Chronologiquement, des étapes doivent être menées de front, sans plus attendre, compte tenu de la vitesse des évolutions et du retard pris en la matière par rapport à d'autres territoires. Les NTIC étant par essence un thème intéressant l'ensemble des autres commissions, outre les questions d'infrastructure et de réseau, il faut également considérer leur transversalité :*

	Interaction	Base de données	Usages	Services pour les résidents du Pays
<b>Développement économique</b>	Vitrine e-commerce Promotion des produits	Données professionnelles Reprise de commerces Catalogue Recherche d'emploi	E-mail e-commerce Création de sites	Annonces Formation
<b>Services publics</b>	Information Maison des services publics Réseau de villes	Information juridique	E-mail Sites publics Moteurs de recherche	Procédures administratives
<b>Solidarités nouvelles</b>	Information générale sur les services	Tableaux des services	Vidéo-conférence	Annonces
<b>Valorisation agricole</b>	Gestion administrative Promotion des produits	Produits	E-mail e-commerce	Information sur les marchés
<b>Valorisation touristique</b>	Promotion des produits et des sites Pré-réservation	Catalogue Disponibilités	E-mail Création de sites	Information
<b>Pratiques culturelles et sportives</b>	Réservation Promotion des manifestations	Catalogue Disponibilités	Création de sites	Information

## Axe N° 1 : Créer un environnement de qualité

### Mailler technologiquement le territoire

- ◆ Définir les besoins d'infrastructure à haut débit dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région.
  - ✎ Lancer un audit sur les besoins, les potentiels et les projets en matière de NTIC en cohérence au niveau du département  
(Initiative ADANE à décliner)
- ◆ Créer des lieux de compétence et d'accueil
  - ✎ Ouvrir des centres ressources (réseau de petites villes) autour desquels seront agrégés des centres secondaires (bourgs d'appui) couvrant l'ensemble du territoire
  - ✎ Créer une structure itinérante à vocation d'initiation et de formation

### Encourager l'essor des NTIC dans les entreprises

- ◆ Favoriser la création d'entreprises dans le domaine des NTIC
  - ✎ Recensement des potentialités économique par filière, des projets et porteurs de projets
  - ✎ Envoi d'un mailing auprès de la « diaspora » estudiantine pour expertiser les potentiels de création d'entreprises
  - ✎ Création d'une bourse de projets autour d'un Club d'entreprises NTIC et de « business partenaires », intégrant les organismes financeurs et assurant un suivi aux entreprises
- ◆ Aider le développement des entreprises émergentes dans les NTIC
  - ✎ Création d'une « zone d'activité dédiée aux NTIC » et de bâtiments intelligents pré-câblés (option satellitaire possible)  
*Le Pays présente en effet un ensemble cohérent en terme d'image, qui permet le recensement et le développement de projets. Compte tenu des évolutions du monde économique, l'avenir proche va voir l'éclosion de multiples micro-structures hyper-spécialisées, mais aussi de centres d'appels, dont la localisation géographique n'a aucune importance. Il existe une opportunité à saisir après résorption du Bug de l'an 2000, moment où les grandes entreprises seront tentées d'externaliser certaines de leurs fonctions ou de leurs services. Le Pays peut donc se positionner en terre d'accueil de ces nouvelles activités.*
  - ✎ Création d'une pépinière d'entreprises dédiée aux NTIC  
*Leurs besoins financiers sont relativement faibles dans la mesure où la phase R&D a souvent été réalisée en amont et où l'acquisition de matériel est déjà acquise. La demande porte essentiellement sur un besoin de trésorerie pour accompagner le démarrage et le début de la phase de commercialisation. Leur pérennité est également liée à l'apport d'une aide juridique et organisationnelle. Ce dispositif peut notamment être attractif auprès de la diaspora estudiantine.*
- ◆ Créer au niveau des entreprises, un environnement favorable à l'émergence des NTIC  
*Le développement des NTIC constitue un gisement potentiel de créations d'emploi, puisqu'aujourd'hui, aucun prestataire de maintenance localisé sur le Pays n'a été identifié, et que l'assistance téléphonique fournie par les grosses structures s'avère inadaptée aux besoins des particuliers*
  - ✎ Conception et déploiement de programmes de sensibilisation et de formation
  - ✎ Mise en place d'un réseau de structures et d'entreprises
  - ✎ Identification de personnes ressources, capables de recenser les besoins et l'offre du domaine privé  
*La prise en charge par le site portail d'un moteur de recherche, des procédures de commerce électronique (paiement et sécurisation) et de pré-réservation hôtelière permettra d'accroître la présence sur le marché de notre région en mutualisant les coûts de gestion.*

## Axe N° 2 : **Former aux NTIC et encourager leur émergence**

### **Sensibiliser la population**

- ◆ Élaborer un programme de sensibilisation et d'initiation aux NTIC à l'échelle du Pays en envisageant un possible conventionnement avec l'Éducation Nationale pour l'utilisation des équipements.
  - ✎ **Délivrer un "Passeport Internet" pour tous**  
*Il s'agit d'une formule d'incitation à l'usage et à la formation aux NTIC pour chaque habitant du Pays comportant un crédit d'heures de formation, un kit de connexion, une adresse e-mail ainsi qu'un espace d'hébergement pour les pages personnelles.*
  - ✎ **Organiser des journées découverte des NTIC autour de l'école**  
*Les expériences menées à Lormes, Tamnay, Corbigny ou Château-Chinon ont mis en évidence que l'école est le lieu privilégié pour initier aux NTIC. La dimension de proximité est un atout très fort pour lever les freins individuels face au passage à l'initiation. L'école est un lieu à la fois bien équipé et répondant au souci de proximité, notamment à travers les enfants.*
- ◆ Contribuer à l'équipement de lieux publics ouverts à tous  
*L'acquisition de l'outil est un autre frein à l'accès pour tous aux NTIC. Par une contractualisation avec les établissements scolaires, les bibliothèques et les lieux publics, le Pays peut contribuer à l'équipement de lieux publics ouverts à tous.*
- ◆ Définir un projet pédagogique ou professionnel, préalable à tout projet de formation ou de sensibilisation
  - ✎ **Créer un groupement de projets regroupant de recenser, d'évaluer et de définir les projets et d'échanger sur leur mise en œuvre**  
*De nouvelles ressources, associées à des lieux d'accueil et des outils utilisant les NTIC, sont à créer et à mettre en commun. Il appartient aux différents partenaires de nourrir ces ressources communes à partir de leurs projets, préoccupations, questionnements et expériences, échecs et réussites.*

### **Accroître l'accès aux NTIC**

- ✎ **Ouvrir des Maisons de Services Publics et des lieux publics avec accès aux NTIC (Objectifs 1.1 et 2.1)**  
*L'accès aux services publics via Internet est à rechercher afin d'apporter de nouvelles ressources et de nouveaux services aux usagers : mise à disposition des documents administratifs sans se déplacer, accès à l'information, rationalisation des lieux publics, accessibilité pour permettre la formation aux NTIC,... Plusieurs pistes sont à explorer : la création de Maisons de Services Publics ou l'ouverture de sites permettant de communiquer avec les institutions au moyen de la vidéoconférence (expérience des Centres Sociaux sur l'arrondissement de Château-Chinon).. Par ailleurs, pour permettre une utilisation libre des NTIC, les lieux d'implantation des équipements doivent être sélectionnés avec soin (avantages des « cybercafés »).*
- ✎ **Créer une structure itinérante**  
*Dotée de moyens lourds mis à la disposition des structures et des collectivités territoriales qui en font la demande, ses usages sont variés : support de manifestations, formation basée sur l'utilisation d'outils professionnels, studio-mobile affecté à des opérations événementielles,...*
- ✎ **Favoriser le développement de points publics en libre service (au sein des collectivités locales, des institutions, cybercafés,...)**

### **Offrir de nouveaux services**

- ◆ Développer et exploiter des bases de données opérationnelles
  - ✎ **Créer des bases de données à partir de la mise en réseau des acteurs (objectif 3.1)**
  - ✎ **Établissement d'un partenariat avec la chaîne "Demain" pour la constitution et la diffusion nationale d'une base de données sur le Pays.**  
*Dans l'optique d'un système hybride alliant audiovisuel et NTIC, la contractualisation avec une chaîne de télévision consacrée au Pays (exemple de la chaîne « Demain ») est une solution efficace permettant de développer des bases de données sur l'emploi, la formation, les reprises de commerce, les créations d'entreprises, les initiatives locales. Elle s'accompagne de la mise à disposition de décodageur sur l'ensemble du territoire, répondant ainsi au besoin d'accessibilité et d'offre de services.*
  - ✎ **Création d'un email standardisé par habitant du Pays permettant de faciliter les échanges, mettre en réseau les acteurs et apporter des outils performants à des catégories ciblées (recherche d'emploi, reprise de commerces, ...)**

## Axe N°3 : Valoriser le potentiel local par Internet

### Inciter les entreprises à s'ouvrir aux NTIC

- ◆ Coordonner les actions de sensibilisation avec les actions de formation qualifiante

*Il est nécessaire que la démarche de sensibilisation et d'initiation soit articulée avec des actions de formation afin de mettre en perspective cette première étape dans le cadre d'un projet qualifiant. Ces projets doivent trouver un point d'application dans une stratégie de développement personnel et professionnel. La formation qualifiante aux NTIC doit répondre à un recensement et une expertise des besoins des entreprises locales.*

- ✎ Utiliser les NTIC comme outil de formation et de réponse aux difficultés de mise en place de certaines formations
- ◆ Aider au développement du commerce électronique

- ✎ Créer un cycle de formation au commerce électronique pour les entreprises

*Au niveau des entreprises, il est nécessaire de créer un environnement favorable à l'émergence des NTIC, par des programmes de sensibilisation et de formation, autant que par un réseau de structures et d'entreprises. Le gisement potentiel de créations d'emploi est important, puisqu'aujourd'hui, aucun prestataire de maintenance localisé sur le Pays n'a été identifié, et que l'assistance téléphonique fournie par les grosses structures s'avère inadaptée aux besoins des particuliers. De même, l'identification de personnes ressources, capables de recenser les besoins et l'offre du domaine privé, est déterminante pour que le Pays puisse, éventuellement, pallier les carences. L'aide au développement du commerce électronique est également un facteur important pour que l'économie locale reste compétitive. La prise en charge par le site portail d'un moteur de recherche, des procédures de commerce électronique (paiement et sécurisation) et de pré-réservation hôtelière permettra d'accroître la présence sur le marché de notre région en mutualisant les coûts de gestion.*

### S'organiser collectivement sur Internet

- ◆ Mettre l'offre du Pays Nivernais-Morvan "on line" sur Internet

- ✎ Créer un site nodal intégrant services, commerce électronique, système de pré-réservation hôtelière et moteur de recherche (forums de discussion, listes de diffusion, assistance, hébergement des vitrines, catalogues, liens, paiement sécurisé, assistance juridique, ...)

*La création d'un site "Pays" apparaît nécessaire pour la promotion du Pays et sa reconnaissance, mais ses débouchés économiques réels resteront vraisemblablement limités. Un site Internet unique pour le Pays permet une image cohérente envers l'extérieur (concentration de l'offre malgré sa sur-segmentation), mais aussi d'atteindre une masse critique minimum pour supporter les investissements nécessaires et pour intéresser les internautes des liens personnalisés. Les acteurs présents (agriculteurs, commerçants, hôteliers...) bénéficient d'une entrée unique, donc concentrée, mais peuvent ensuite présenter individuellement leurs produits. Il importe cependant d'éviter les sites propriétaires, de développer des solutions ouvertes qui laissent à chacun la possibilité d'effectuer ses propres choix.*

- ✎ Développer un site de communautés permettant de relayer les projets à l'échelle du Pays
  - ✎ Créer un "webzine"

*Petit magazine papier court et dense (environ 4 pages), périodique, publié par un média de diffusion le plus large possible, il informe sur les actions et les projets du Pays.*

- ◆ Organiser l'offre sur Internet

- ✎ Mise en réseau des acteurs par filière, avec constitution d'une base de données (agriculture, logement, offre de formation, emploi, social, ...) pour valoriser l'offre locale et inter-connecter les acteurs

*Il faut conforter la volonté des acteurs à se mettre en réseau, notamment par le biais de démonstrations concrètes.*

- ✎ Mettre en réseau des OTSI, de l'information et de l'offre touristique

*Ce projet porteur pour le développement du Pays (cf. commission « valorisation touristique ») ne pose pas de problème technique. En revanche, sa mise en œuvre nécessite une implication d'au moins 80% des acteurs du tourisme pour être fiable (par exemple : communication par les hôteliers de leurs disponibilités).*

- ✎ Permettre à l'ensemble des acteurs d'échanger entre eux via un Intranet

# FICHES ACTIONS



## **RECAPITULATION DES PROJETS**

### **COMMISSION THEMATIQUE N° 1 - Développement Economique et Emploi**

Transmission et maintien de l'offre commerciale

Démarche qualité – commerce

Restructuration de l'offre des bourgs-centres

Plate-forme d'initiative locale

(Organiser le financement local de la création d'activités par la mobilisation des financements existants)

Plate-forme d'initiative locale

pour la mise en réseau des acteurs économiques

Plan d'infrastructures pour l'activité économique

Assistance à une gestion locative

Hébergement mixte touristique pendant l'été

et pour personnes âgées pendant l'hivers

### **COMMISSION THEMATIQUE N° 2 - Services Publics**

#### ***EDUCATION NATIONALE***

Élargir le secteur de la petite enfance

Enrichir les activités éducatives

Éviter la fermeture des collèges

Mieux orienter les élèves

**SANTE**

Réseau Nivernais de prise en charge des urgences vitales

Prévention pour la santé

Installation de consultations avancées

Construire une politique sanitaire et médico-social en faveur des personnes âgées

**COMMISSION THEMATIQUE N° 3 - Solidarités Nouvelles**

ESSAIMAGE DE L'ACTIVITE DE L'ASSOCIATION LOGEMENT

LANCEMENT D'OPERATIONS DE SOUTIEN A LA REHABILITATION /  
RENOVATION DE LOGEMENTS PRIVES PAR LA COLLECTIVITE

FAVORISER L'INSERTION

DEVELOPPER L'OUVERTURE DES ENFANTS ET DES FAMILLES DU PAYS

MISE EN PLACE DE STRUCTURES DE NEGOCIATION

AVEC LES BAILLEURS SOCIAUX

CREATION DE PLATES-FORMES DE DEVELOPPEMENT  
DE SERVICES DE PROXIMITE

RELAIS ASSISTANCE MATERNELLES INTERCANTONAL

MODE DE LOISIRS COLLECTIFS ADAPTE A L'ENFANCE

APPORTER DES SOLUTIONS AUX PROBLEMES SOCIO-EDUCATIFS  
RENCONTRES PAR LES FAMILLES

Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées

Mettre en réseau les acteurs de la prise en charge des personnes âgées

Professionnaliser et former les intervenants dans la prise en charge des personnes âgées

Assurer la coordination des actions de la prise en charge des personnes âgées

## **COMMISSION THEMATIQUE N° 4 - Valorisation de l'économie agricole**

Lutter contre le morcellement des parcelles forestières

Amélioration et conversion des taillis sous futaie en futaie irrégulière

Encourager la conversion en futaie régulière

Améliorer la sortie et le transport des produits forestiers

Développer et structurer une filière bois énergie

Améliorer le parcellaire des exploitations agricoles

Favoriser les installations des jeunes agriculteurs

Encourager la finition des bovins

## **COMMISSION THEMATIQUE N° 5 - Valorisation Touristique**

Capter et fidéliser la clientèle (1)

Capter et fidéliser la clientèle (2)

Création d'un Plan de Formation

Création d'un Centre de Ressources

Utilisation de l'outil Internet

Valoriser le Lac des Settons

Promouvoir Le Canal du Nivernais

Valorisation des Voûtes de La Collancelle et de la Vallée de Sardy

Création d'une Charte ou d'un Label ECOTOURISME

Développer les activités de nature et d'aventure dans le Morvan

## **COMMISSION THEMATIQUE N° 6 - Culture et Sport**

### ***CULTURE***

Centre Culturel de l'Abbaye de Corbigny

Inventaire des équipements et des ressources culturels du Pays

Création d'une agence de développement culturel

Création d'un itinéraire VEZELAY-BIBRACTE

Élaboration d'une programmation culturelle pour le Pays

Promouvoir les artistes et artisans d'art du Pays

Création de circuits de découverte du patrimoine

Création d'un pôle d'exposition et d'animation sur les métiers ruraux (Tamnay-en-Bazois)

Valorisation de l'huilerie de Saxi-Bourdon

Création de circuits de découverte du patrimoine

Promouvoir et coordonner l'action des bibliothèques

Les écoles internationales de musique et de danse, relais pour l'action musicale dans le Pays

### ***SPORT***

Améliorer les formations et les compétences sportives

Faire en sorte que tous les enfants sachent nager à 10 ans

Utiliser les installations d'activités sportives nautiques existantes

Adapter les équipements sportifs à la demande actuelle

Création d'un passeport

Créer un office des sports

## **COMMISSION THEMATIQUE N° 7 - Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication**

CENTRES-RESSOURCES

STRUCTURE ITINERANTE DE FORMATION

PASSEPORT INTERNET

SITE NODAL

CREER ET DIFFUSER DES BASES DE DONNES "PAYS"

**COMMISSION THEMATIQUE N° 1**  
**DEVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI**

**FICHES ACTIONS**

## Transmission et maintien de l'offre commerciale

1. OBJECTIF(S)	2. ACTIONS A METTRE EN OEUVRE
<ul style="list-style-type: none"> <li>Φ Favoriser la transmission de fonds dont le propriétaire gérant doit partir en retraite</li> <li>Φ Anticiper les besoins en amont et aider financièrement à la "reprise" de commerces</li> <li>Φ Apporter une réponse à la demande du consommateur en terme d'offre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Étude sur les comportements du consommateur</li> <li>▪ Analyse de l'offre</li> <li>▪ Engagement d'un programme de reprise ou de création d'entreprises</li> </ul>
2. CONDITIONS DE REUSSITE	3. FACTEURS DE RISQUES
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Mobilisation des acteurs</li> <li>➤ Qualité des outils de financement (souplesse)</li> <li>➤ Animation du programme</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▲ Gestion de l'entreprise non transmissible</li> </ul>
4. COMMUNICATION ET DIFFUSION	5. PARTENAIRE(S) DU PROJET
<ul style="list-style-type: none"> <li>⊖ Radio</li> <li>⊖ Télévision</li> <li>⊖ Presse</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>6 Associations commerçantes</li> <li>6 Collectivités locales</li> <li>6 Banques, CCI, notaires et agents immobiliers</li> </ul>

<b>Démarche qualité – commerce</b>	
	<b>2 – Revitaliser le commerce et l’artisanat - 2. .2 Valoriser la promotion artisanale locale , notamment agro-alimentaire</b>
	➤ <b>Revitalisation du commerce ou donner une image à la production locale</b>

<b>1. OBJECTIF(S)</b>	<b>2. ACTIONS A METTRE EN OEUVRE</b>
<p>1. Engager une démarche qualité avec les entreprises commerciales devant aboutir à une labellisation « commerçant du Morvan », « commerçant du Nivernais »</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mobiliser les chefs d’entreprises</li> <li>▪ Effectuer des diagnostics d’entreprises</li> <li>▪ Établir un programme d’amélioration pour l’entreprise</li> <li>▪ Établissement d’un carnet de bord</li> </ul>
<b>2. CONDITIONS DE REUSSITE</b>	<b>3. FACTEURS DE RISQUES</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Sensibilisation</li> <li>➤ Animation</li> <li>➤ Communication sur la Charte</li> <li>➤ Animation du groupement</li> </ul>	
<b>4. COMMUNICATION ET DIFFUSION</b>	<b>5. PARTENAIRE(S) DU PROJET</b>
	<p>6 Parc du Morvan</p> <p>6 Collectivités locales</p> <p>6 Assistance commerciale</p> <p>6 Direction Départementale de la Commerce, de la Concurrence et de la Répression des Fraudes</p> <p>6 CCI</p>



## Restructuration de l'offre des bourgs-centres

- |  |   |
|--|---|
|  | 2 – Revitaliser le commerce et l'artisanat - 2..3 Renforcer le soutien et l'environnement technico-commercial aux entreprises |
|  | ➤ Soutenir la présence et l'environnement technico-commercial aux entreprises   |

1. OBJECTIF(S)	2. ACTIONS A METTRE EN OEUVRE
<p>Φ Pérenniser les résultats des Opérations de Développement Commercial (OPARCA, ORAC...) sur les bourgs-centres</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réaliser un bilan qualitatif des actions engagées</li> <li>▪ Déterminer les actions complémentaires à mettre en œuvre</li> <li>▪ Définir un programme d'animation et de communication commerciale sur plusieurs années</li> </ul>
2. CONDITIONS DE REUSSITE	3. FACTEURS DE RISQUES
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Mobilisation des acteurs</li> <li>➤ Moyens financiers</li> <li>➤ Animation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▲ Privilégier les seuls bourgs-centres importants au détriment des bourgs secondaires</li> </ul>
4. COMMUNICATION ET DIFFUSION	5. PARTENAIRE(S) DU PROJET
	<ul style="list-style-type: none"> <li>6 Assistance commerciale</li> <li>6 Collectivités locales</li> <li>6 CCI</li> </ul>

## Plate-forme d'initiative locale

(Organiser le financement local de la création d'activités par la mobilisation des financements existants)

1 - Favoriser la création et l'implantation de P.M.E et T.P.E pérennes & 1.1 Développer les conditions d'une initiative locale de création d'entreprises

1. OBJECTIF(S)	2. ACTIONS A METTRE EN OEUVRE
<ul style="list-style-type: none"> <li>⊕ Mieux coordonner les moyens</li> <li>⊕ Attirer les entreprises nouvelles dans de meilleures conditions</li> </ul>	<p>Diagnostic de l'existant en matière d'offre économique (zone d'activités, services...)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Création d'un poste permettant l'accueil spécialisé des entreprises en soutien à l'ADANE</li> <li>▪ Contractualisation avec les financeurs (crédit-bailleur, banques...) sous la forme de relations privilégiées et régulières</li> <li>▪ Suivi et aide aux entreprises dans la démarche d'implantation (sur trois ans pour chaque entreprise)</li> </ul>
2. CONDITIONS DE REUSSITE	3. FACTEURS DE RISQUES
<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Moyens humains et logistiques (salarié, locaux, coopération avec chaque territoire)</li> <li>➔ Moyens financiers permettant l'aide à l'implantation de l'entreprise</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▲ Concurrence entre les différents territoires à l'intérieur du Pays (d'où la nécessité de bien définir les critères d'orientation des entreprises)</li> </ul>
4. COMMUNICATION ET DIFFUSION	5. PARTENAIRE(S) DU PROJET
<ul style="list-style-type: none"> <li>⊖ Insertion dans la presse économique</li> <li>⊖ Création d'un site Internet</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>6 ADANE</li> <li>6 Conseil Général</li> <li>6 Conseil Régional</li> <li>6 Communautés de communes</li> </ul>

## Plate-forme d'initiative locale pour l'attractivité du territoire

1- Favoriser la création et l'implantation de P.M.E et T.P.E pérennes &

1.2- Attirer les porteurs de projets et les entreprises extérieures

➤ Favoriser l'attractivité du territoire en direction d'entreprises tertiaires

1. OBJECTIF(S)	2. ACTIONS A METTRE EN OEUVRE
<p>Φ Mieux vendre le territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Prospection et vente du territoire</li> <li>▪ Réalisation de supports thématiques de communication du territoire</li> </ul>
2. CONDITIONS DE REUSSITE	3. FACTEURS DE RISQUES
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Définition d'un message réaliste de vente du territoire axé sur ses points forts</li> <li>➤ Définition d'une méthode discriminante et concurrentielle du territoire par rapport au marché national</li> <li>➤ Travailler à la promotion du territoire avec les entreprises locales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▲ Absence de stratégie</li> </ul>
4. COMMUNICATION ET DIFFUSION	5. PARTENAIRE(S) DU PROJET
<ul style="list-style-type: none"> <li>⊖ Salons thématiques permettant d'approcher les entreprises susceptibles d'être intéressées</li> <li>⊖ Presse économique</li> <li>⊖ Création de clubs d'entreprises locales</li> <li>⊖ Création d'un site Internet</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>6 ADANE</li> <li>6 Conseil Régional</li> <li>6 CCI</li> </ul>

## Plate-forme d’initiative locale pour la mise en réseau des acteurs économiques

3 - Favoriser l’adéquation de l’offre de formation aux besoins des entreprises et des filières actuelles et à construire –& 3.1 Renforcer le potentiel de formation initiale et continue

➤ Créer une structure de coopération souple à l’échelle du territoire du Pays

1. OBJECTIF(S)	2. ACTIONS A METTRE EN OEUVRE
<ul style="list-style-type: none"> <li>Φ Regrouper les compétences et moyens humains</li> <li>Φ Mieux communiquer les compétences et savoir-faire locaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Création d’une fédération ou d’un club d’entreprises permettant d’y aboutir et notamment :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- par la mise en commun des projets</li> <li>- par la mise en place d’un label de pays</li> </ul> </li> </ul>
2. CONDITIONS DE REUSSITE	3. FACTEURS DE RISQUES
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Volonté des acteurs économiques</li> <li>➤ Capacité d’animation et de concrétisation des volontés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▲ Absence de volonté des acteurs économiques</li> <li>▲ Pas de proposition concrètes</li> </ul>
4. COMMUNICATION ET DIFFUSION	5. PARTENAIRE(S) DU PROJET
<ul style="list-style-type: none"> <li>⊖ Mailing aux entreprises</li> <li>⊖ Réunion d’information par secteur d’activités</li> <li>⊖ Création de clubs d’entreprises locales</li> <li>⊖ Création d’un groupe de travail sur la création d’un label de pays</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>6 ADANE</li> <li>6 Conseil Régional</li> <li>6 CCI</li> <li>6 Chambre des métiers</li> <li>6 Chambre d’Agriculture</li> <li>6 Organisations socioprofessionnelles</li> </ul>

## Plan d'infrastructures pour l'activité économique

1. OBJECTIF(S)	2. ACTIONS A METTRE EN OEUVRE
<p>Φ Renforcer la compétitivité des entreprises par une implication des pouvoirs publics dans la desserte des pôles d'activités</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Programme routière concertée</li> <li>▪ Mettre en place un plan d'amélioration des voies d'accès et de sauvegarde des activités des entreprises (déneigement, barrières de dégel, aménagement divers...)</li> </ul>
2. CONDITIONS DE REUSSITE	3. FACTEURS DE RISQUES
<p>↪ Faire émerger les besoins et la volonté des structures compétentes</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▲ Absence de volonté des pouvoirs publics</li> <li>▲ Pas de propositions concrètes</li> </ul>
4. COMMUNICATION ET DIFFUSION	5. PARTENAIRE(S) DU PROJET
<p>⊖ Réunion d'information avec les partenaires économiques et structures compétentes</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>6 Conseil Général</li> <li>6 DDE</li> <li>6 CCI</li> <li>6 Organisations socioprofessionnelles</li> </ul>

## Assistance à une gestion locative

1. OBJECTIF(S)	2. ACTIONS A METTRE EN ŒUVRE
<ul style="list-style-type: none"> <li>Φ Sécuriser les propriétaires privés pour qu'ils mettent en location leurs logements sans craintes</li> <li>Φ Développer le parc locatif par la mobilisation des logements actuellement vacants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Créer un service de proximité de gestion locative</li> </ul>
2. CONDITIONS DE REUSSITE	3. FACTEURS DE RISQUES
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Service gratuit pour les propriétaires bailleurs en raison du faible niveau de loyer pratiqué sur le secteur</li> <li>➤ Proposer tous les services possibles de la simple mise en location à la gestion complète pour éviter l'assistantat obligatoire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▲ Réticence des propriétaires bailleurs</li> </ul>
4. COMMUNICATION ET DIFFUSION	5. PARTENAIRE(S) DU PROJET
<ul style="list-style-type: none"> <li>⊖ Tracts</li> <li>⊖ Plaquettes</li> <li>⊖ Distribution par post-contact</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>6 Propriétaires bailleurs</li> <li>6 SIRES 58</li> <li>6 Habitat et Développement 58</li> </ul>

## Hébergement mixte touristique pendant l'été et pour personnes âgées pendant l'hivers

4 – Renforcer et organiser l'offre de logement, notamment locatif  
& 4.3 – Ouvrir et élargir au parc de logement « touristique »

➤ Intégrer le parc locatif touristique dans l'offre de logement « résidentiel » hors saison

1. OBJECTIF(S)	2. ACTIONS A METTRE EN OEUVRE
<ul style="list-style-type: none"> <li>Φ Permettre une meilleure utilisation des hébergements touristiques</li> <li>Φ Rapprocher les personnes âgées à des services pendant l'hiver</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Adaptation des structures hôtelières à ce type de demande (studios avec kitchenette et salles de bain)</li> <li>▪ Création de structures à partir de bâtiments existants</li> </ul>
3. CONDITIONS DE REUSSITE	4. FACTEURS DE RISQUES
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Implication des professionnels du tourisme dans la démarche</li> <li>➤ Aides incitatives (financières, fiscales et assistance à la mise en œuvre)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▲ Manque de mobilisation des maîtres d'ouvrage</li> </ul>
5. COMMUNICATION ET DIFFUSION	6. PARTENAIRE(S) DU PROJET
<ul style="list-style-type: none"> <li>⊖ Déceler les quelques investisseurs par un programme de communication et de démarchage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>6 Professionnels et institutionnels du tourisme</li> <li>6 Caisses de retraites</li> <li>6 Collectivités locales</li> <li>6 Habitat et Développement 58</li> </ul>

**COMMISSION THEMATIQUE N° 2**  
**SERVICES PUBLICS**

**FICHES ACTIONS**



## Élargir le secteur de la petite enfance

Permettre à tous les enfants un accueil en école maternelle



1. OBJECTIF(S)	2. ACTIONS A METTRE EN OEUVRE
<ul style="list-style-type: none"> <li>Φ Accueillir les enfants non scolarisés</li> <li>Φ Pré-scolariser tous les enfants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Créer un ou plusieurs centres de la petite enfance par canton intégrant crèche, halte-garderie ("Cité des enfants") et école maternelle</li> </ul>
3. CONDITIONS DE REUSSITE	4. FACTEURS DE RISQUES
<ul style="list-style-type: none"> <li>↪ Convaincre les élus</li> <li>↪ Agir dans le cadre d'une Communauté des Communes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▲ Éviter la confusion des deux missions (garderie et école)</li> </ul>
5. COMMUNICATION ET DIFFUSION	6. PARTENAIRE(S) DU PROJET
<ul style="list-style-type: none"> <li>⊖ Parents</li> <li>⊖ Enseignants et travailleurs sociaux</li> <li>⊖ Élus locaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>6 Communauté des Communes</li> <li>6 Département (action sociale)</li> <li>6 État : Éducation Nationale</li> </ul>

## Enrichir les activités éducatives

Mettre en réseau les institutions d'enseignement du 1<sup>er</sup> degré



1. OBJECTIF(S)	2. ACTIONS A METTRE EN OEUVRE
<p>1. Développer des activités éducatives, culturelles et sportives pour tous les enfants scolarisés à l'école élémentaire et au collège.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Créer un C. E. L. (contrat éducatif local) par canton (et une coordination au niveau du Pays).</li> </ul>
3. CONDITIONS DE REUSSITE	4. FACTEURS DE RISQUES
<ul style="list-style-type: none"> <li>↔ Associer les enseignants</li> <li>↔ Sensibiliser les élus</li> <li>↔ Agir dans un cadre intercommunale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▲ Problème du coût des transports</li> </ul>
5. COMMUNICATION ET DIFFUSION	6. PARTENAIRE(S) DU PROJET
<p>En direction :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⊞ Des élus</li> <li>⊞ Des parents</li> <li>⊞ Des enseignants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>6 Communes</li> <li>6 Département</li> <li>6 Éducation Nationale / Jeunesse et sports</li> <li>6 Associations (parents, clubs sportifs, centres sociaux, maisons de jeunes, foyers ruraux ...)</li> </ul>

## Éviter la fermeture des collèges

	Élargir l'offre pédagogique et "sociale" des collèges
	↘

1. OBJECTIF(S)	2. ACTIONS A METTRE EN OEUVRE
<p>Φ Maintien de tous les collèges en garantissant leur offre pédagogique en élargissant leur vocation culturelle et sociale.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Créer des réseaux de collèges</li> <li>▪ Développer des activités complémentaires du type formations complémentaires, NTIC, langues</li> </ul>
3. CONDITIONS DE REUSSITE	4. FACTEURS DE RISQUES
<ul style="list-style-type: none"> <li>↔ Associer les enseignants</li> <li>↔ Sensibiliser les élus</li> <li>↔ Agir dans un cadre intercommunal</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▲ Éventuelles réticences des enseignants</li> </ul>
5. COMMUNICATION ET DIFFUSION	6. PARTENAIRE(S) DU PROJET
<p>⊞ Informer et sensibiliser les enseignants, les parents, les élus, les partenaires sociaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>6 Département</li> <li>6 Éducation Nationale</li> <li>6 Région (formation)</li> </ul>

<b>Mieux orienter les élèves</b>	
	Concevoir les lycées comme le lieu privilégié d'une double transition
	↘

1. OBJECTIF(S)	2. ACTIONS A METTRE EN OEUVRE
2. Organiser une meilleure orientation des élèves	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Organiser un coopération collèges / lycées et collèges / entreprises</li> </ul>
3. CONDITIONS DE REUSSITE	4. FACTEURS DE RISQUES
<ul style="list-style-type: none"> <li>↔ Mobilisation des lycées par le rectorat</li> <li>↔ Possibilités de déplacements</li> </ul>	
5. COMMUNICATION ET DIFFUSION	6. PARTENAIRE(S) DU PROJET
<ul style="list-style-type: none"> <li>⊖ Sensibiliser les enseignants, les parents, les élus, les partenaires sociaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>6 Éducation Nationale</li> <li>6 Département (transports)</li> <li>6 Chambres consulaires</li> </ul>

<b>Réseau Nivernais de prise en charge des urgences vitales</b>	
	Assurer la sécurité des personnes face à l'urgence vitale
	↘

1. OBJECTIF(S)	2. ACTIONS A METTRE EN OEUVRE
<p>Φ Prise en charge dans un délai de 30 minutes des urgences vitales survenant sur le territoire du Pays Nivernais Morvan</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Bâtir un réseau de prise en charge s'appuyant sur les médecins libéraux généralistes (sapeurs pompiers et non sapeurs pompiers)</li> </ul>
3. CONDITIONS DE REUSSITE	4. FACTEURS DE RISQUES
<ul style="list-style-type: none"> <li>↔ Délimitation cohérente de la zone d'intervention de chaque médecin</li> <li>↔ Programme d'investissement pluriannuel (matériels médicaux, véhicules, moyens de transmissions)</li> <li>↔ Définition et négociation d'un mode dérogatoire de rémunération</li> <li>↔ Programme de formation des médecins</li> <li>↔ Évaluation (comité de suivi)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▲ Fragilité de la démographie médicale sur le territoire du Pays Nivernais Morvan</li> <li>▲ Délais d'instruction longs (commission Soubie)</li> <li>▲ Incertitude sur les services d'urgences hospitalières bordant le territoire du Pays Nivernais Morvan (Clamecy - Autun) et dans une moindre mesure Decize</li> </ul>
5. COMMUNICATION ET DIFFUSION	6. PARTENAIRE(S) DU PROJET
	<ul style="list-style-type: none"> <li>6 Conseil départemental de l'ordre des médecins</li> <li>6 ARH</li> <li>6 DRASS</li> <li>6 CRAM</li> <li>6 URCAM</li> <li>6 SDIS</li> <li>6 Union professionnelle des médecins libéraux</li> <li>6 État</li> </ul>

<b>Prévention pour la santé</b>	
	Favoriser une politique globale de santé
	↘

<b>1. OBJECTIF(S)</b>	<b>2. ACTIONS A METTRE EN OEUVRE</b>
<p>Φ Mettre en place à l'échelle du Pays un programme permanent de sensibilisation et d'éducation à la santé</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Organisation régulière de séances à thème, ouvertes à la population et faisant appel aux acteurs locaux ou / et à des personnes particulièrement reconnue pour leurs compétences sur le thème choisi</li> <li>▪ Favoriser des dispositifs de prévention et/ou de soutien ciblés sur une population</li> </ul>
<b>3. CONDITIONS DE REUSSITE</b>	<b>4. FACTEURS DE RISQUES</b>
<b>5. COMMUNICATION ET DIFFUSION</b>	<b>6. PARTENAIRE(S) DU PROJET</b>
	<p>6 usagers (association)</p> <p>6 professionnels (FMC)</p>

<b>Installation de consultations avancées</b>	
	Favoriser une politique globale de santé
	↘

<b>1. OBJECTIF(S)</b>	<b>2. ACTIONS A METTRE EN OEUVRE</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Φ Favoriser la disponibilité en spécialistes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Développer à partir des structures existantes, l'installation de consultations avancées de spécialités médicales et paramédicales.</li> </ul>
<b>3. CONDITIONS DE REUSSITE</b>	<b>4. FACTEURS DE RISQUES</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>↔ Choix de spécialités cohérent avec la démographie et l'épidémiologie analysés sur Pays Nivernais Morvan</li> <li>↔ Ouverture des établissements sur l'extérieur</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▲ Sentiment de concurrence de la part des médecins généralistes à prendre en compte dans le choix des spécialités</li> <li>▲ Éviter la mise en concurrence des établissements à travers ces consultations (Harmoniser les implantations)</li> </ul>
<b>5. COMMUNICATION ET DIFFUSION</b>	<b>6. PARTENAIRE(S) DU PROJET</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>6 Conseil de l'ordre (Départemental)</li> <li>6 Établissements</li> </ul>

## Construire une politique sanitaire et médico-social en faveur des personnes âgées

	Construire une politique sanitaire et médico-sociale en faveur des personnes âgées
	➔

1. OBJECTIF(S)	2. ACTIONS A METTRE EN OEUVRE
<p>φ Améliorer sur l'ensemble du Pays Nivernais-Morvan, la prise en charge médicale des personnes âgées à domicile et en institution</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Fédérer l'ensemble des acteurs dans un pôle de coopération (réseau de santé)</li> <li>▪ Aider à l'émergence de réseaux de soins gérontologiques</li> </ul>
3. CONDITIONS DE REUSSITE	4. FACTEURS DE RISQUES
<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Adhésion des professionnels à la démarche dans un cadre associatif</li> <li>➔ Agrément de la Communauté d'établissement</li> <li>➔ Recrutement de compétences rares indispensables pour une bonne pratique gérontologique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▲ Complexité des financements croisés d'aide au démarrage du projet</li> </ul>
5. COMMUNICATION ET DIFFUSION	6. PARTENAIRE(S) DU PROJET
	<ul style="list-style-type: none"> <li>6 État</li> <li>6 ARH</li> <li>6 DATAR</li> <li>6 CRAM</li> <li>6 Conseil Général</li> <li>6 Association de formation médicale continue</li> </ul>



**COMMISSION THEMATIQUE N° 3**  
**SOLIDARITES NOUVELLES**

**FICHES ACTIONS**

<b>ESSAIMAGE DE L'ACTIVITE DE L'ASSOCIATION LOGEMENT</b>	
	<b>LOGEMENTS SOCIAUX 1 - Augmenter l'offre de logements locatifs pour les différents publics sociaux</b>
	➤ <b>Gérer la location de logements aux jeunes (16 – 30 ans) en voie d'insertion sociale et professionnelle</b>

<b>1. OBJECTIF(S)</b>	<b>2. ACTIONS A METTRE EN OEUVRE</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Φ Développer l'action de l'Association Logement sur le territoire à destination des 16-30 ans.</li> <li>Φ Réfléchir à une action identique en réponse aux besoins du public adulte (personnes de plus de 30 ans)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Renforcer les moyens (humains, financiers et matériels) dévolus à l'Association Logement</li> <li>▪ Sensibiliser les propriétaires privés et publics au développement de l'offre de logements locatifs</li> </ul>
<b>2. CONDITIONS DE REUSSITE</b>	<b>3. FACTEURS DE RISQUES</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>↔ Partenariat entre des institutions locales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▲ Réticence des propriétaires à offrir des locations au public adulte</li> <li>▲ Risque de non paiement des loyers par le public financièrement fragilisé</li> </ul>
<b>4. COMMUNICATION ET DIFFUSION</b>	<b>5. PARTENAIRE(S) DU PROJET</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>⊞ Information auprès de bailleurs, des partenaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>6 Structures associatives,</li> <li>6 Collectivités locales(communes, départements, régions)</li> <li>6 Banques et bailleurs publics et privés</li> </ul>

<b>LANCEMENT D'OPERATIONS DE SOUTIEN A LA REHABILITATION / RENOVATION DE LOGEMENTS PRIVES PAR LA COLLECTIVITE</b>	
	<b>LOGEMENTS SOCIAUX 1 - Augmenter l'offre de logements locatifs pour les différents publics sociaux</b>
	➤ Permettre l'accès au logement d'un public en difficulté sociale et financière

<b>1. OBJECTIF(S)</b>	<b>2. ACTIONS A METTRE EN OEUVRE</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Φ Développer l'offre de logement « tout public » par la réhabilitation (privé et public)</li> <li>Φ Imaginer une forme de réponse identique pour le public adulte de plus de trente ans</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mandater un chargé de mission en s'appuyant sur un organisme existant</li> <li>▪ Favoriser le regroupement des artisans autour de ce projet</li> <li>▪ Favoriser le regroupement des artisans autour de ce projet</li> </ul>
<b>2. CONDITIONS DE REUSSITE</b>	<b>3. FACTEURS DE RISQUES</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Participation des artisans</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▲ Manque de mobilisation et d'intérêt pour ce type d'actions</li> </ul>
<b>4. COMMUNICATION ET DIFFUSION</b>	<b>5. PARTENAIRE(S) DU PROJET</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>⊖ Réunion d'information et de formation (Chambre des métiers, F.F. Bâtiment)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>6 Collectivités locales</li> <li>6 CAPEB</li> <li>6 Chambres des métiers</li> <li>6 Fédération Française du Bâtiment</li> <li>6 Habitat &amp; Développement 58</li> <li>6 Financeurs</li> </ul>

**MISE EN PLACE DE STRUCTURES DE NEGOCIATION  
AVEC LES BAILLEURS SOCIAUX**

**LOGEMENTS SOCIAUX 1 - Augmenter l'offre de logements locatifs pour les différents publics sociaux**

➤ **Remédier aux difficultés de paiement des loyers par des familles en situation financière fragile**

1. OBJECTIF(S)	2. ACTIONS A METTRE EN OEUVRE
<ul style="list-style-type: none"> <li>Φ Éviter la fracture sociale</li> <li>Φ Sécuriser les bailleurs</li> <li>Φ Travailler davantage en amont avec les familles en difficulté</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Renforcer les moyens en terme d'accompagnement dans le cadre du FSL</li> <li>▪ Accentuer l'action sur le préventif et parfois le curatif</li> <li>▪ Sensibiliser les bailleurs pour que ce processus de soutien (financier et accompagnement ) soit mis en œuvre rapidement auprès des familles concernées.</li> <li>▪ Réduire les délais d'intervention des acteurs prestataires du FSL</li> </ul>
2. CONDITIONS DE REUSSITE	3. FACTEURS DE RISQUES
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Mobilisation et coordination des différents intervenants autour des populations fragilisées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▲ Longueur des délais d'intervention des acteurs prestataires du FSL</li> </ul>
4. COMMUNICATION ET DIFFUSION	5. PARTENAIRE(S) DU PROJET
<ul style="list-style-type: none"> <li>⊞ information auprès des bailleurs et des partenaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>6 Etats</li> <li>6 Départements</li> <li>6 Bailleurs</li> <li>6 Partenaires sociaux</li> </ul>

## FAVORISER L'INSERTION

**INSERTION 1 – Renforcer la pérennisation des dispositifs d'insertion, 2 – Développer des Plates-Formes de Services de Proximité, en collaboration avec les initiatives privées & 3 – Faciliter la mobilité des publics en insertion**

➤ **Assurer le relais entre des emplois d'insertion et des emplois rémunérés par des structures d'intérêt social collectif, sensibiliser et impliquer davantage les employeurs locaux, encourager la diffusion des expériences de visio-conférence....**

1. OBJECTIF(S)	2. ACTIONS A METTRE EN OEUVRE
<ul style="list-style-type: none"> <li>Φ Développer la qualification professionnelle</li> <li>Φ Développer les initiatives d'économie sociales solidaires</li> <li>Φ Faciliter la mobilité des publics</li> <li>Φ Développer l'emploi</li> <li>Φ Maintenir les populations</li> </ul>	<p>Selon les territoires considérés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Accueil et information des publics</li> <li>▪ Actions de formation et de pré-qualification</li> <li>▪ Coordination et médiation des entreprises privées</li> <li>▪ Moyens de transport adaptés à la desserte des territoires</li> <li>▪ Extension du réseau de visio-conférence</li> </ul>
2. CONDITIONS DE REUSSITE	3. FACTEURS DE RISQUES
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Réflexions et travail de base avec les habitants</li> <li>➤ Financement des personnels d'accueil et de projets, et des actions</li> <li>➤ Installation du système de visio-conférence dans les administrations départementales</li> <li>➤ Mutualisation des moyens</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▲ Refus de la professionnalisation</li> <li>▲ Absence de pérennité des financements</li> <li>▲ Appropriation insuffisante par les administrations publiques</li> <li>▲ Mobilité réduite des publics</li> </ul>
4. COMMUNICATION ET DIFFUSION	5. PARTENAIRE(S) DU PROJET
	<ul style="list-style-type: none"> <li>6 Population locale</li> <li>6 Collectivités locales</li> <li>6 Etat et administrations déconcentrées</li> <li>6 Union Européenne : FSE et programme de formation professionnelle</li> <li>6 Association locales</li> </ul>

## DEVELOPPER L'OUVERTURE DES ENFANTS ET DES FAMILLES DU PAYS

ENFANCE ET FAMILLE – 1 - Développer les modes de gardes et activités de loisirs pour la petite enfance

➤ Réfléchir au moyens de développer les orties et vacances familiales pour les enfants et les familles qui ne partent

1. OBJECTIF(S)	2. ACTIONS A METTRE EN OEUVRE
<ul style="list-style-type: none"> <li>Φ Ouvrir sur le monde extérieur les familles qui vivent « trop repliées sur elles-mêmes »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Développer les sorties en familles ainsi que les vacances familiales</li> </ul>
2. CONDITIONS DE REUSSITE	3. FACTEURS DE RISQUES
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Repérage aussi complet que possible des familles concernées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▲ Inertie de certaines familles</li> </ul>
4. COMMUNICATION ET DIFFUSION	5. PARTENAIRE(S) DU PROJET
	<ul style="list-style-type: none"> <li>6 Centres Sociaux</li> <li>6 Caisse d'Allocation Familiale</li> <li>6 Mutuelles de la Nièvre</li> <li>6 Circonscriptions d'Action Sociale</li> <li>6 Collectivités locales</li> </ul>

<b>CREATION DE PLATES-FORMES DE DEVELOPPEMENT DE SERVICES DE PROXIMITE</b>	
	<b>INSERTION 1 – Renforcer la pérennisation des dispositifs d’insertion</b>
	➤ <b>Rendre solvable la demande de services / de biens produits par les activités d’insertion</b>

<b>1. OBJECTIF(S)</b>	<b>2. ACTIONS A METTRE EN OEUVRE</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Φ Promouvoir des initiatives d’insertion sociale</li> <li>Φ Développer des structures d’intérêt social collectif</li> <li>Φ Pérenniser les dispositifs actuels</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Créer des chantiers écoles adaptés aux besoins du territoire (par exemple dans la rénovation de l’habitat)</li> <li>▪ Travail de médiation entre :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- actions d’insertion et entreprises locales</li> <li>- acteurs locaux et institutions</li> </ul> </li> <li>→ autoriser une reconnaissance sociale autre que par le travail</li> <li>→ supprimer les logiques de rendement pour les publics fragiles</li> <li>→ créer des structures d’insertion sociale centrée sur le développement de la personnalité</li> </ul>
<b>2. CONDITIONS DE REUSSITE</b>	<b>3. FACTEURS DE RISQUES</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Positions nouvelles des services liés à l’insertion (CLI, Administrations de l’Etat)</li> <li>➤ Financement des actions décidées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▲ Fragilité des publics concurrencés</li> <li>▲ Obstacle de la logique de rentabilité</li> </ul>
<b>4. COMMUNICATION ET DIFFUSION</b>	<b>5. PARTENAIRE(S) DU PROJET</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>6 Publics concernés par l’insertion</li> <li>6 Collectivités locales</li> <li>6 États et Administrations déconcentrés</li> <li>6 Union Européenne : FSE et programmes de formation professionnelle</li> <li>6 Associations et structures locales d’insertion</li> </ul>

<b>RELAIS ASSISTANCE MATERNELLES INTERCANTONAL</b>	
	<b>ENFANCE ET FAMILLE 2 – Développer les actions en faveur de l'éducation parentale</b>
	➤ <b>Création d'espaces familiaux inter-institutionnels</b>

<b>1. OBJECTIF(S)</b>	<b>2. ACTIONS A METTRE EN OEUVRE</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>⊕ Favoriser la professionnalisation des assistantes maternelles</li> <li>⊕ Développer le mode de garde pour la petite enfance adapté au contexte du Morvan</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Développement d'un Contrat Petite Enfance adapté</li> <li>▪ Repérage d'un local adapté par canton</li> <li>▪ Recrutement des animateurs</li> </ul>
<b>2. CONDITIONS DE REUSSITE</b>	<b>3. FACTEURS DE RISQUES</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Adhésion des élus et des différents partenaires</li> <li>➤ Adhésion des assistantes maternelles</li> <li>➤ Financement des actions</li> </ul>	
<b>4. COMMUNICATION ET DIFFUSION</b>	<b>5. PARTENAIRE(S) DU PROJET</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>⊖ Assistantes maternelles</li> <li>⊖ Ensemble des professions concernées par la Petite Enfance</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>6 Centres sociaux</li> <li>6 Circonscription d'Action Médico-Sociale</li> <li>6 Caisses d'Allocation Familiale</li> <li>6 Collectivités locales : municipalités et structures intercommunales</li> <li>6 Assistantes maternelles</li> </ul>



<b>MODE DE LOISIRS COLLECTIFS ADAPTE A L'ENFANCE</b>	
	<b>ENFANCE ET FAMILLE 1 – Développer les modes de gardes et activités de loisirs pour la petite enfance</b>
	➤ Développer des relais d'assistantes maternelles

<b>1. OBJECTIF(S)</b>	<b>2. ACTIONS A METTRE EN OEUVRE</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>⊕ Favoriser le développement de modes de loisirs collectifs en direction de l'enfance et de la petite enfance</li> <li>⊕ Associer les familles physiquement les plus éloignées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Développer systématiquement sur chaque canton un centre de loisirs enfance et petite enfance avec un système de ramassage ouvert tout au long de l'année</li> </ul>
<b>2. CONDITIONS DE REUSSITE</b>	<b>3. FACTEURS DE RISQUES</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Adhésion des différents partenaires au projet</li> <li>➤ Partenariat entre les Centres Sociaux et les acteurs des Centres de Loisirs sans hébergements (CLSH)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▲ Coût du Transport</li> <li>▲ Renfermement des cantons sur eux-mêmes</li> <li>▲ Méconnaissance des expériences développées dans les autres cantons</li> </ul>
<b>4. COMMUNICATION ET DIFFUSION</b>	<b>5. PARTENAIRE(S) DU PROJET</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>⊖ Assistantes maternelles</li> <li>⊖ Ensemble des professions concernées par la Petite Enfance</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>6 Centres sociaux</li> <li>6 Circonscription d'Action Médico-Sociale</li> <li>6 Caisses d'Allocation Familiale</li> <li>6 Collectivités locales : municipalités et structures intercommunales</li> </ul>

<b>APPORTER DES SOLUTIONS AUX PROBLEMES SOCIO-EDUCATIFS RENCONTRES PAR LES FAMILLES</b>	
	<b>ENFANCE ET FAMILLE 2 – Développer les actions de prévention en faveur de l'éducation parentale</b>
	➤ <b>Création d'espaces familiaux inter-familiaux</b>

<b>1. OBJECTIF(S)</b>	<b>2. ACTIONS A METTRE EN OEUVRE</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>⊕ Aider les parents face aux difficultés qu'ils rencontrent dans l'éducation de leur enfant</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Créer un espace intercommunal de parole autour de la relation parents - enfant</li> <li>▪ Créer un espace « Petite enfance » bien repérée par canton regroupant les différentes actions autour de la petite enfance. (RAM, consultations PMI, espaces de parole)</li> </ul>
<b>2. CONDITIONS DE REUSSITE</b>	<b>3. FACTEURS DE RISQUES</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Adhésion des différents partenaires au projet</li> <li>➤ Partenariat entre les Centres Sociaux et les acteurs des CLSH</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▲ Éparpillement géographique des familles et des enfants</li> </ul>
<b>4. COMMUNICATION ET DIFFUSION</b>	<b>5. PARTENAIRE(S) DU PROJET</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>⊖ Assistantes maternelles</li> <li>⊖ Ensemble des professions concernées par la Petite Enfance</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>6 Circonscription d'Action Médico-Sociale</li> <li>6 C. M. Pédopsychiatrie</li> <li>6 Centres sociaux</li> <li>6 Collectivités locales : municipalités et structures intercommunales</li> </ul>

## Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées

**PERSONNES AGEES ET HANDICAPEES 1 – Harmoniser et assurer la cohérence de l'ensemble des actions liées au maintien à domicile**

➤ Favoriser le confort intérieur et l'amélioration de l'habitat

1. OBJECTIF(S)	2. ACTIONS A METTRE EN OEUVRE
<ul style="list-style-type: none"> <li>⊕ Amélioration de l'habitat</li> <li>⊕ Aide au maintien à domicile</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Développer une politique de l'amélioration (en s'appuyant sur l'expérience d'Habitat et Développement 58 (Expérience du Centre Social du Bazois)</li> <li>▪ Définir les partenariats avec le réseau bancaire</li> </ul>
2. CONDITIONS DE REUSSITE	3. FACTEURS DE RISQUES
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Adhésion du propriétaire</li> <li>➤ Adhésion de l'environnement de la personne âgée</li> <li>➤ Prise en charge plus importante au coût</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▲ Coût trop élevé à la charge des propriétaires</li> </ul>
4. COMMUNICATION ET DIFFUSION	5. PARTENAIRE(S) DU PROJET
<ul style="list-style-type: none"> <li>⊖ Les personnes âgées</li> <li>⊖ Les partenaires</li> <li>⊖ Médiatiser les premières actions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>6 H&amp;D 58</li> <li>6 Assistants sociaux (Conseil Général de la Nièvre)</li> <li>6 Médecins</li> <li>6 Centres Sociaux</li> <li>6 Communes</li> <li>6 SA D'HLM</li> </ul>

## Mettre en réseau les acteurs de la prise en charge des personnes âgées

**PERSONNES AGES ET HANDICAPEES 1 – Harmoniser et assurer la cohérence de l'ensemble des actions liées au maintien à domicile & 3 – Mener une action concertée de prévention de la dépendance**

➤ **Développer les réseaux locaux de soins, animer le lien social à partir du maintien à domicile, mobiliser les acteurs médicaux, maintenir les personnes âgées comme « acteurs du lien social »,.**

1. OBJECTIF(S)	2. ACTIONS A METTRE EN OEUVRE
<ul style="list-style-type: none"> <li>⊕ Prévenir la dépendance</li> <li>⊕ Maintien du lien social</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Développer les animations culturelles entre les différents publics</li> <li>▪ Mobiliser les acteurs médicaux</li> </ul>
2. CONDITIONS DE REUSSITE	3. FACTEURS DE RISQUES
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Professionnaliser les intervenants</li> <li>➤ Avoir une approche locale dans la réalisation</li> <li>➤ Adhésion de l'environnement des personnes âgées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▲ Non adhésion</li> </ul>
4. COMMUNICATION ET DIFFUSION	5. PARTENAIRE(S) DU PROJET
<ul style="list-style-type: none"> <li>⊖ Présentation du projet</li> <li>⊖ Mobilisation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>6 Intervenants</li> <li>6 MSA, DDASS, Conseil Général</li> <li>6 ARH, Croix Rouge</li> <li>6 Fondation et associations</li> <li>6 Centres sociaux</li> </ul>

## Professionnaliser et former les intervenants dans la prise en charge des personnes âgées

PERSONNES AGEES ET HANDICAPEES 2- Professionnaliser les intervenants

- Mettre en place des moyens de formation et de préformation des aides ménagères, emplois familiaux, auxiliaires de vie et plus particulièrement des familles de personnes handicapées.

1. OBJECTIF(S)	2. ACTIONS A METTRE EN OEUVRE
<ul style="list-style-type: none"> <li>⊕ Professionnalisation</li> <li>⊕ Aide à la reconnaissance d'animateur</li> <li>⊕ Développer la pré-formation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mettre en place la pré-formation de proximité en direction des demandeurs d'emploi</li> <li>▪ Développer la Bourse aux emplois familiaux</li> <li>▪ Mettre en place des modules qualifiants à thème.</li> </ul>
2. CONDITIONS DE REUSSITE	3. FACTEURS DE RISQUES
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Partir du local</li> <li>➤ adhésion du partenariat et des employeurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▲ Non adhésion des partenaires</li> <li>▲ Eloignement de la formation</li> <li>▲ Coût de la prise en charge des salaires</li> </ul>
4. COMMUNICATION ET DIFFUSION	5. PARTENAIRE(S) DU PROJET
<ul style="list-style-type: none"> <li>⊖ Médiatiser l'expérience de la bourse aux emplois familiaux</li> <li>⊖ Valorisation des résultats</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>6 ANPE, DDTE, Employeurs</li> <li>6 Assistants du Conseil Général</li> <li>6 Région, Fonds de mutualisation</li> <li>6 Plate-forme de services</li> <li>6 Organismes de formation</li> </ul>

## Assurer la coordination des actions de la prise en charge des personnes âgées

**PERSONNES AGEES ET HANDICAPEES 1 – Harmoniser et assurer la cohérence de l'ensemble des actions liées au maintien à domicile**

➤ Développer les réseaux locaux de soins

1. OBJECTIF(S)	2. ACTIONS A METTRE EN OEUVRE
<ul style="list-style-type: none"> <li>⊕ Développer les postes de coordonnateurs locaux pour harmoniser la prise en charge de la personne âgée dans le cadre du maintien à domicile</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Identifier les besoins en personnes ressources par canton</li> </ul>
2. CONDITIONS DE REUSSITE	3. FACTEURS DE RISQUES
<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Adhésion de l'ensemble des structures et des intervenants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▲ Inadéquation de l'investissement des structures</li> </ul>
4. COMMUNICATION ET DIFFUSION	5. PARTENAIRE(S) DU PROJET
	<ul style="list-style-type: none"> <li>6 Association d'aide à domicile</li> <li>6 Croix Rouge et ARH</li> <li>6 Médecins et SSIAD</li> </ul>

**COMMISSION THEMATIQUE N° 4**  
**VALORISATION DE L'ÉCONOMIE AGRICOLE**

**FICHES ACTIONS**

## Lutter contre le morcellement des parcelles forestières

1. OBJECTIF(S)	2. ACTIONS A METTRE EN OEUVRE
<ul style="list-style-type: none"> <li>Φ Mieux gérer l'exploitation des forêts et dégager davantage de valeurs ajoutés</li> <li>Φ Créer des emplois</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Aider financièrement à l'acquisition ou l'échange de parcelles (frais d'actes notariés, prêts bonifiés)</li> <li>▪ Animer et promouvoir localement l'action pour informer les propriétaires désireux de vendre ainsi que les acheteurs potentiels</li> <li>▪ Organiser les vente groupées de parcelles</li> </ul>
3. CONDITIONS DE REUSSITE	4. FACTEURS DE RISQUES
<ul style="list-style-type: none"> <li>↔ Engagement à travers une convention (style contrat de projet) entre l'acquéreur et le financeur pour une mise en valeur des parcelles achetées</li> <li>↔ Définir des ordres de priorité pour les échanges ou acquisitions de parcelles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▲ Manque de mobilisation des acteurs locaux</li> </ul>
5. COMMUNICATION ET DIFFUSION	6. PARTENAIRE(S) DU PROJET
<ul style="list-style-type: none"> <li>⊞ A l'ensemble des propriétaires, communes et des acheteurs potentiels</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>6 Chambre des notaires</li> <li>6 ONF, CRPF, SAFER</li> <li>6 Acheteurs et vendeurs potentiels</li> <li>6 Financier de l'action</li> </ul>



## Amélioration et conversion des taillis sous futaie en futaie irrégulière

1. OBJECTIF(S)	2. ACTIONS A METTRE EN OEUVRE
<ul style="list-style-type: none"> <li>Φ Préserver et entretenir la ressource forestière</li> <li>Φ Conserver la qualité paysagère et forestière</li> <li>Φ Gérer différemment les peuplements</li> <li>Φ Créer des emplois</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Aider financièrement et techniquement les propriétaires à convertir leurs peuplements en futaie irrégulière (éclaircie de taillis, cloisonnement, enrichissement par plantation sur de petites trouées, régénération naturelle par bouquets)</li> <li>▪ Réalisation et mise en place d'essais</li> </ul>
3. CONDITIONS DE REUSSITE	4. FACTEURS DE RISQUES
<ul style="list-style-type: none"> <li>↪ Promouvoir et animer l'action</li> <li>↪ Sensibiliser les acteurs locaux</li> <li>↪ Engagement à travers des contrats de projet de l'ensemble des actions à concrétiser</li> <li>↪ Suivi technique de zones d'essais avec un bilan</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▲ Manque de mobilisation</li> <li>▲ Manque de connaissances techniques pour la production de chênes en taillis sous futaies irrégulières</li> </ul>
5. COMMUNICATION ET DIFFUSION	6. PARTENAIRE(S) DU PROJET
<ul style="list-style-type: none"> <li>⊖ A l'ensemble des propriétaires forestiers</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>6 Propriétaires forestiers</li> <li>6 Entrepreneurs forestiers</li> <li>6 ONF, CRPF</li> <li>6 Financeurs d'action</li> <li>6 Institut pour le développement forestier</li> <li>6 Association Futaie Irrégulière</li> </ul>

## Encourager la conversion en futaie régulière

1. OBJECTIF(S)	2. ACTIONS A METTRE EN OEUVRE
<ul style="list-style-type: none"> <li>Φ Préserver et entretenir la ressources forestière</li> <li>Φ Conserver la qualité paysagère et forestière</li> <li>Φ Reconstituer les peuplements en coupe rase</li> <li>Φ Régénérer les peuplements actuels</li> <li>Φ Enrayer la progression de friches, taillis et essences secondaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Favoriser la plantation des feuillus par des aides complémentaires à celles existantes (surfaces inférieures à 4 hectares)</li> <li>▪ Favoriser la plantation de résineux sur des parcelles non replantées après coupe rase et d'une surface de 4 hectares, à condition de respecter les réglementations de boisement</li> <li>▪ Favoriser la régénération par semi naturel des peuplements de feuillus et résineux</li> <li>▪ Promouvoir l'action</li> </ul>
3. CONDITIONS DE REUSSITE	4. FACTEURS DE RISQUES
<ul style="list-style-type: none"> <li>↔ Mobiliser et sensibiliser les acteurs locaux</li> </ul>	
5. COMMUNICATION ET DIFFUSION	6. PARTENAIRE(S) DU PROJET
<ul style="list-style-type: none"> <li>⊖ A l'ensemble des propriétaires forestiers</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>6 ONF, CRPF</li> <li>6 Propriétaires forestiers</li> <li>6 Entrepreneurs forestiers</li> </ul>

## Améliorer la sortie et le transport des produits forestiers

1. OBJECTIF(S)	2. ACTIONS A METTRE EN OEUVRE
<ul style="list-style-type: none"> <li>Φ Mettre en valeur les produits de la forêt</li> <li>Φ Améliorer la sortie et le transport des produits forestiers</li> <li>Φ Alléger la desserte routière</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Adapter le réseau ferroviaire au transport bois à partir des gares de Château Chinon et de Corbigny (réflexion en cours)</li> <li>▪ Créer des infrastructures périphériques à la gare (terrains communaux, voiries communales) pour faciliter l'accès à la gare</li> <li>▪ Créer des places de dépôts en bordure des massifs forestiers, des bases de stockage bois en augmentant les aides existantes (regrouper les projets ...)</li> <li>▪ Accompagner financièrement les communes pour entretenir leur réseau routier</li> <li>▪ Animer et promouvoir l'action</li> </ul>
3. CONDITIONS DE REUSSITE	4. FACTEURS DE RISQUES
<ul style="list-style-type: none"> <li>↪ Animation et promotion de l'action</li> <li>↪ Engagement des acteurs de la filière</li> </ul>	
5. COMMUNICATION ET DIFFUSION	6. PARTENAIRE(S) DU PROJET
<ul style="list-style-type: none"> <li>⊖ SNCF</li> <li>⊖ Communes</li> <li>⊖ Propriétaires forestiers, grumiers</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>6 SNCF, DDE</li> <li>6 Propriétaires forestiers, grumiers, entrepreneurs forestiers</li> <li>6 Communes</li> <li>6 CRPF, ONF, Conseil Général</li> </ul>

## Développer et structurer une filière bois énergie

	↘

1. OBJECTIF(S)	2. ACTIONS A METTRE EN OEUVRE
<ul style="list-style-type: none"> <li>Φ Développer les opportunités de débouchés</li> <li>Φ Créer des emplois localement</li> <li>Φ Lutter contre la vente au noir</li> <li>Φ Utiliser localement les ressources du Pays</li> <li>Φ Favoriser une sylviculture fine nécessitant l'écoulement des taillis et des petits bois</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Structurer une filière bois énergie à partir de :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- la production de bois de feu en rondins pour le chauffage domestique (80% du marché local du bois)</li> <li>- plaquettes, produits connexes des scieries pour le chauffage automatisé</li> </ul> </li> <li>▪ Aider à l'acquisition et à la promotion des chaufferies collectives auprès des collectivités locales (communes, bâtiments collectifs ...)</li> </ul>
3. CONDITIONS DE REUSSITE	4. FACTEURS DE RISQUES
<ul style="list-style-type: none"> <li>↔ Mobilisation en faveur de la filière bois énergie</li> </ul>	
5. COMMUNICATION ET DIFFUSION	6. PARTENAIRE(S) DU PROJET
<ul style="list-style-type: none"> <li>⊞ Entrepreneurs forestiers</li> <li>⊞ Propriétaires et acheteurs potentiels</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>6 Entreprises forestières, ONF ou gestionnaires privés</li> <li>6 ADEME</li> <li>6 Collectivités locales, particuliers</li> </ul>

## Améliorer le parcellaire des exploitations agricoles

1. OBJECTIF(S)	2. ACTIONS A METTRE EN OEUVRE
<ul style="list-style-type: none"> <li>Φ Réduire le morcellement parcellaire</li> <li>Φ Moderniser les exploitations agricoles</li> <li>Φ Améliorer les conditions de travail</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Favoriser les échanges de parcelles (prise en charge des frais d'actes notariés, recherche des propriétaires)</li> <li>▪ Aider la remise en culture des parcelles enfrichées</li> <li>▪ Aider les améliorations foncières lors de la reprise d'une exploitation agricole par un jeune agriculteur</li> </ul>
2. CONDITIONS DE REUSSITE	3. FACTEURS DE RISQUES
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Sensibilisation et participation des propriétaires et des agriculteurs</li> <li>➤ Animation de l'action</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▲ Refus de l'action par certains propriétaires non exploitants</li> </ul>
4. COMMUNICATION ET DIFFUSION	5. PARTENAIRE(S) DU PROJET
<ul style="list-style-type: none"> <li>⊖ Ensemble des propriétaires et agriculteurs de la zone</li> <li>⊖</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>6 Chambre d'agriculture, SAFER, DDAF</li> <li>6 Agriculteurs et propriétaires fonciers</li> <li>6 Chambre des notaires</li> </ul>

<b>Favoriser les installations des jeunes agriculteurs</b>	
	Promouvoir une agriculture créatrice d'emplois
	➤ Déclinaison opérationnelle dont le projet relève

1. OBJECTIF(S)	2. ACTIONS A METTRE EN OEUVRE
<p>2. Favoriser l'installation des jeunes agriculteurs sur de petites structures ou dans le cadre d'installations progressives et assurer leur pérennité</p> <p>3. Favoriser la transmission des exploitations</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Aider financièrement les installations sur de petites structures (aides à l'installation, prêts à taux bonifiés...)</li> <li>▪ Favoriser les projets diversifiés (tourisme, ovins...)</li> <li>▪ Assurer un conseil technique, économique, fiscal et juridique aux jeunes</li> <li>▪ Cas de la pluri-activité : conserver les primes selon le niveau de chiffre d'affaire</li> <li>▪ Aider les cédants (aides financières, juridiques et fiscales)</li> <li>▪ Aides à l'embauche du candidat à la reprise</li> </ul>
2. CONDITIONS DE REUSSITE	3. FACTEURS DE RISQUES
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Prise en compte au niveau départemental des possibilités d'installations progressives</li> <li>➤ Intégrer la notion de projet d'exploitation à moyen terme</li> <li>➤ Réalisation d'étude technico économiques sur la faisabilité des projets</li> <li>➤ Animation et mise en place de réunions d'information</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▲ Forte pression foncière</li> </ul>
4. COMMUNICATION ET DIFFUSION	5. PARTENAIRE(S) DU PROJET
Futurs installés et cédants	<p>6 Chambre d'agriculture, ADASEA, CDJA, CERD</p> <p>6 DDAF, Conseil Général</p>

<b>Promouvoir les produits locaux</b>	
	Développer la commercialisation des produits du Pays.
↘	

<b>1. OBJECTIF(S)</b>	<b>2. ACTIONS A METTRE EN OEUVRE</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Φ Augmenter les débouchés des produits locaux.</li> <li>Φ Faire connaître les produits du Pays</li> <li>Φ Structurer l'offre pour répondre à un marché identifié</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Organiser les producteurs</li> <li>▪ Sensibiliser les restaurateurs (Ex : Assiette du Pays) et commerçants</li> <li>▪ Réalisation d'une signalisation et d'une information sur les producteurs et produits locaux (affiches, panneaux, internet...)</li> </ul>
<b>2. CONDITIONS DE REUSSITE</b>	<b>3. FACTEURS DE RISQUES</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>↔ Sensibilisation des acteurs locaux</li> <li>↔ Animation de l'action</li> </ul>	
<b>4. COMMUNICATION ET DIFFUSION</b>	<b>5. PARTENAIRE(S) DU PROJET</b>
<p>Commerçants, restaurateurs</p> <p>Agriculteurs diversifiés</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>6 Commerçants, restaurateurs, maison de Pays</li> <li>6 Agriculteurs diversifiés</li> <li>6 Chambre d'agriculture, CERD</li> <li>6 Parc du Morvan</li> </ul>

<b>Encourager la finition des bovins</b>	
	Accroître la valeur ajoutée des exploitations agricoles
	↘

1. OBJECTIF(S)	2. ACTIONS A METTRE EN OEUVRE
<ul style="list-style-type: none"> <li>Φ Production d'animaux finis</li> <li>Φ Dégager de la valeur ajoutée localement</li> <li>Φ Créer de nouveaux débouchés</li> <li>Φ Maîtriser le niveau de chargement des exploitations (ateliers collectifs)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Aider financièrement la création de places d'engraissement (exploitations industrielles ou ateliers collectifs)</li> <li>▪ Assurer un conseil et un suivi technico-économique</li> <li>▪ Intégrer les matières premières locales à la finition</li> <li>▪ Sensibiliser et organiser les éleveurs autour de la mise en place d'ateliers collectifs d'engraissement</li> </ul>
2. CONDITIONS DE REUSSITE	3. FACTEURS DE RISQUES
<ul style="list-style-type: none"> <li>↔ Sensibilisation des éleveurs dans le temps</li> <li>↔ Réalisation d'une étude de faisabilité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▲ Non engagement des agriculteurs dans un projet collectif</li> <li>▲ Rentabilité financière du projet (charges, marché fluctuant de la viande...)</li> </ul>
4. COMMUNICATION ET DIFFUSION	5. PARTENAIRE(S) DU PROJET
<ul style="list-style-type: none"> <li>⊖ Ensemble des agriculteurs du Pays</li> <li>⊖ Auteur de la filière bovine</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>6 Chambre d'Agriculture, DDAF, Conseil Général, Conseil Régional</li> <li>6 Marchés au cadran, marchands de bestiaux, groupement de producteurs, coopératives, agriculteurs</li> </ul>



**COMMISSION THEMATIQUE N° 5**  
**TOURISME**

**FICHES ACTIONS**

## Capter et fidéliser la clientèle (1)

1. OBJECTIF(S)	2. ACTIONS A METTRE EN OEUVRE
<ul style="list-style-type: none"> <li>⊕ Se faire connaître</li> <li>⊕ Organiser l'offre touristique</li> <li>⊕ Animer le Pays et créer une dynamique</li> <li>⊕ Coordonner les initiatives</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mobilisation des agents de développement et des équipes en charge de l'accueil touristique</li> <li>▪ Identification des moyens nécessaires</li> </ul>
3. CONDITIONS DE REUSSITE	4. FACTEURS DE RISQUES
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Reconnaissance du technicien</li> <li>➤ Complémentarité avec les structures existantes</li> <li>➤ Accompagnement financier permettant la réalisation des missions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▲ Hétérogénéité du territoire</li> <li>▲ Dispersion et dilution des missions</li> </ul>
5. COMMUNICATION ET DIFFUSION	6. PARTENAIRE(S) DU PROJET
	<ul style="list-style-type: none"> <li>6</li> <li>6 Parc du Morvan</li> <li>6 Pays d'accueil</li> <li>6 OT-SI</li> <li>6 Prestataires du Comité départemental du tourisme et du CRT</li> </ul>

## Capter et fidéliser la clientèle (2)

1. OBJECTIF(S)	2. ACTIONS A METTRE EN OEUVRE
<ul style="list-style-type: none"> <li>ϕ Se faire connaître</li> <li>ϕ Vendre les prestations touristiques (hébergements, activités, produits)</li> <li>ϕ Coller au marché en adaptant la production touristique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Meilleure utilisation des équipes existantes</li> <li>▪ Mise en communs des moyens pour une action commerciale plus forte</li> </ul>
3. CONDITIONS DE REUSSITE	4. FACTEURS DE RISQUES
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Collaboration des prestataires</li> <li>➤ Efficacité du commercial</li> <li>➤ Prévoir un budget avec montée en puissance de l'autofinancement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▲ Durée d'adaptation trop longue</li> <li>▲ Non reconnaissance du commercial</li> <li>▲ Caractères fluctuant des marchés</li> <li>▲ Inadaptation de l'offre touristique</li> </ul>
5. COMMUNICATION ET DIFFUSION	6. PARTENAIRE(S) DU PROJET
<ul style="list-style-type: none"> <li>⊗ Édition de supports de vente (catalogues thématiques)</li> <li>⊗ Encarts publicitaires</li> <li>⊗ Tous moyens de promotion</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>6 Prestataires</li> <li>6 SLA et agences d'autocars</li> <li>6 CDT, CRT</li> </ul>

## Création d'un Plan de Formation

	Améliorer l'accueil
	➤ Accroître la professionnalisation

1. OBJECTIF(S)	2. ACTIONS A METTRE EN OEUVRE
<p>Φ Professionnaliser l'accueil touristique par la mise en place d'un plan de formation</p>	<p>Élaboration d'un plan de formation qui proposera :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ L'organisation de visites des structures du territoire</li> <li>▪ L'organisation de colloques, de rencontres</li> <li>▪ Des formations pour le personnel des OTSI</li> <li>▪ L'élaboration d'un charte de qualité pour définir le produit "hébergement terroir"</li> <li>▪ La valorisation de l'aspect "terroir"</li> <li>▪ La sensibilisation de la population locale à son rôle dans l'accueil touristique</li> </ul>
3. CONDITIONS DE REUSSITE	4. FACTEURS DE RISQUES
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Une bonne information auprès des populations concernées</li> <li>➤ Un lieu de formation au centre du Pays</li> <li>➤ Le calendrier doit être établi en concertation avec les structures concernées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▲ Un trop faible nombre d'inscrits aux formations</li> <li>▲ Un manque d'intérêt des stagiaires pendant la formation</li> <li>▲ Une mauvaise circulation de l'information</li> </ul>
5. COMMUNICATION ET DIFFUSION	6. PARTENAIRE(S) DU PROJET
<ul style="list-style-type: none"> <li>⊞ Presse locale</li> <li>⊞ Lettre du pays à distribuer à toute la population</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>6 CFPPA de Château-Chinon</li> <li>6 Maison de la formation de Clamecy-Lormes</li> <li>6 CCI de la Nièvre</li> <li>6 Chambre de l'Agriculture</li> <li>6 Parc Naturel du Morvan</li> <li>6 UDOTSI</li> <li>6 CRT, CDT</li> </ul>

## Création d'un Centre de Ressources

	Améliorer l'accueil
	➤ Rééquilibrer, diversifier et améliorer l'offre d'hébergement

1. OBJECTIF(S)	2. ACTIONS A METTRE EN OEUVRE
<ul style="list-style-type: none"> <li>Φ Création d'un centre de ressources pour le montage de projets touristiques visant à la modernisation des hébergements</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Appui de l'aide technique de conseillers des chambres consulaires ou des animateurs des communautés de communes pour aider à la mise en place, au suivi des projets de rénovation ou de construction visant à la modernisation de l'hébergement touristique dans le Pays (recrutement éventuel).</li> <li>▪ Élaboration de règles d'aides à l'investissement au prorata du coût total du projet</li> </ul>
3. CONDITIONS DE REUSSITE	4. FACTEURS DE RISQUES
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Informations auprès des hébergeurs</li> <li>➤ Suivi des dossiers au cas par cas</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▲ Rentabilité des projets</li> </ul>
5. COMMUNICATION ET DIFFUSION	6. PARTENAIRE(S) DU PROJET
<ul style="list-style-type: none"> <li>⊖ Presse locale</li> <li>⊖ Lettre du Pays</li> <li>⊖ Intervention personnalisée des techniciens</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>6 Communautés de communes</li> <li>6 Chambre consulaires</li> <li>6 Hébergeurs</li> <li>6 PMR du Morvan</li> </ul>

## Utilisation de l'outil Internet

	Améliorer l'accueil
➤	Mise en réseau des OTSI et prestataires de tourisme

1. OBJECTIF(S)	2. ACTIONS A METTRE EN OEUVRE
<ul style="list-style-type: none"> <li>Φ Présentation de l'offre touristique du Pays</li> <li>Φ Actualisation permanente de l'information touristique (animations, disponibilité...)</li> <li>Φ Centrale de réservations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Créer un site sur le Pays complémentaire du site du Parc du Morvan, avec une partie "tourisme"</li> <li>▪ Avoir une personne chargée de la mise à jour permanente</li> <li>▪ Connecter le site avec les autres sites départementaux et régionaux</li> <li>▪ Mise en réseau des OTSI</li> </ul>
3. CONDITIONS DE REUSSITE	4. FACTEURS DE RISQUES
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Formation du personnel des OTSI</li> <li>➤ Rapidité dans l'actualisation des informations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▲ Fiabilité des techniques utilisées</li> </ul>
5. COMMUNICATION ET DIFFUSION	6. PARTENAIRE(S) DU PROJET
<ul style="list-style-type: none"> <li>⊖ Via Internet</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>6 UDOTSI</li> <li>6 Offices du tourisme et syndicats d'initiative</li> <li>6 Prestataires de services NTIC</li> <li>6 Associations locales</li> </ul>

## Valoriser le Lac des Settons

Valoriser les sites et les potentialités

↳ Animer le patrimoine touristique

1. OBJECTIF(S)	2. ACTIONS A METTRE EN OEUVRE
<p>Φ Faire du lac des Settons la destination touristique d'eau intérieure de moyenne montagne</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Concrétisation par l'ensemble des acteurs</li> <li>▪ Programme de développement des hébergements existants</li> <li>▪ Valoriser l'accueil de nouvelles structures d'hébergement (Résidence hôtelière et d'animation)</li> </ul>
3. CONDITIONS DE REUSSITE	4. FACTEURS DE RISQUES
<ul style="list-style-type: none"> <li>↳ Nommer un chef de projet</li> <li>↳ Fédérer les acteurs</li> <li>↳ Encadrer l'aménagement foncier (ZPPAUP, POS)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▲ Émiettement des décisions publiques et privées</li> </ul>
5. COMMUNICATION ET DIFFUSION	6. PARTENAIRE(S) DU PROJET
<p>⊖ Plan d'action à 10 ans</p>	<p>6 Tous (élus, administration, locaux,...)</p>

## Promouvoir Le Canal du Nivernais

	Valoriser les sites et les potentialités
	<ul style="list-style-type: none"> <li> <span style="font-size: 1em;">➤</span> Animer le patrimoine touristique                     </li> </ul>

1. OBJECTIF(S)	2. ACTIONS A METTRE EN OEUVRE
<ul style="list-style-type: none"> <li> <span style="font-size: 1em;">Φ</span> Faire du Canal du Nivernais l'une des références en matière de tourisme fluvial en Europe (accueil, infrastructures, sécurité)                     </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li> <span style="font-size: 1em;">▪</span> Concrétisation par l'ensemble des acteurs                     </li> <li> <span style="font-size: 1em;">▪</span> Programme de développement des hébergements existants                     </li> <li> <span style="font-size: 1em;">▪</span> Valoriser l'accueil de nouvelles structures d'hébergement (Résidence hôtelière et d'animation)                     </li> </ul>
3. CONDITIONS DE REUSSITE	4. FACTEURS DE RISQUES
<p>Elles sont déjà réunies</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li> <span style="font-size: 1em;">▲</span> Évolution internationale du Tourisme                     </li> </ul>
5. COMMUNICATION ET DIFFUSION	6. PARTENAIRE(S) DU PROJET
<ul style="list-style-type: none"> <li> <span style="font-size: 1em;">⊖</span> Réunion publique                     </li> <li> <span style="font-size: 1em;">⊖</span> Salon - Édition                     </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li> <span style="font-size: 1em;">6</span> Syndicat Mixte d'Équipement Touristique Canal du Nivernais                     </li> <li> <span style="font-size: 1em;">6</span> Pays d'Accueil Touristique Canal du Nivernais                     </li> <li> <span style="font-size: 1em;">6</span> Communes de La Collancelle et Sardy les Epiry                     </li> <li> <span style="font-size: 1em;">6</span> Voies Navigables de France                     </li> <li> <span style="font-size: 1em;">6</span> Conseil Général de la Nièvre                     </li> <li> <span style="font-size: 1em;">6</span> Direction Départementale de l'Équipement Navigation                     </li> </ul>



## Valorisation des Voûtes de La Collancelle et de la Vallée de Sardy

Valoriser les sites et les potentialités

✎ Animer le patrimoine touristique

1. OBJECTIF(S)	2. ACTIONS A METTRE EN OEUVRE
<p>Φ Faire du site visité par 30 000 personnes, un lieu magnifique de découverte du Canal du Nivernais</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Plan de circulation pédestre et vélo</li> <li>▪ Parking automobile</li> <li>▪ Implantation restaurant, boutique</li> <li>▪ Mise en scène de la vallée autour du thème des jardins</li> </ul>
3. CONDITIONS DE REUSSITE	4. FACTEURS DE RISQUES
<p>↔ Informer, suggérer</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▲ Pêcheurs</li> <li>▲ Riverains</li> </ul>
5. COMMUNICATION ET DIFFUSION	6. PARTENAIRE(S) DU PROJET
<p>⊖ Édition - Publication</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>6 Syndicat Mixte d'Équipement Touristique Canal du Nivernais</li> <li>6 Pays d'Accueil Touristique Canal du Nivernais</li> <li>6 Communes de La Collancelle et Sardy les Epiry</li> <li>6 Voies Navigables de France</li> <li>6 Conseil Général de la Nièvre</li> <li>6 Direction Départementale de l'Équipement Navigation</li> </ul>

## Création d'une Charte ou d'un Label ECOTOURISME

Valoriser les sites et les potentialités

↘ Une politique de loisir et de site

1. OBJECTIF(S)	2. ACTIONS A METTRE EN OEUVRE
<p>Φ Engager le Pays Nivernais-Morvan vers une labellisation ECOTOURISME</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Établissement d'un cahier des charges</li> <li>▪ Analyse des plus et des moins de la charte</li> <li>▪ Explication des enjeux</li> </ul>
3. CONDITIONS DE REUSSITE	4. FACTEURS DE RISQUES
<p>↔ Respect</p>	<p>▲ Évolution internationale du Tourisme</p>
5. COMMUNICATION ET DIFFUSION	6. PARTENAIRE(S) DU PROJET
	<p>6 Agriculteur</p> <p>6 Hébergement</p> <p>6 Élus</p>

## Développer les activités de nature et d'aventure dans le Morvan

Valoriser les sites et les potentialités

➤ Compléter la largeur et la profondeur de la gamme des produits "nature"

1. OBJECTIF(S)	2. ACTIONS A METTRE EN OEUVRE
<p>Φ Établir la destination Morvan comme le site de référence en matière d'aventure et de nature</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Marketing</li> <li>▪ Structuration de l'offre</li> <li>▪ Sécurité des prestations</li> </ul>
3. CONDITIONS DE REUSSITE	4. FACTEURS DE RISQUES
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Travail en réseau</li> <li>➤ Signalisation</li> <li>➤ Qualité des prestataires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▲ Morcellement des prestataires</li> </ul>
5. COMMUNICATION ET DIFFUSION	6. PARTENAIRE(S) DU PROJET
<p>⊖ Campagne marketing</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>6 Entreprise déjà implantée</li> <li>6 Aventure Parc</li> <li>6 Office des Bases</li> <li>6 Voies Navigables de France</li> <li>6 Conseil Général de la Nièvre</li> <li>6 Direction Départementale de l'Équipement Navigation</li> </ul>

**COMMISSION THEMATIQUE N° 6**  
**CULTURE ET SPORT**

**FICHES ACTIONS**

<b>Centre Culturel de l'Abbaye de Corbigny</b>	
	↘

1. OBJECTIF(S)	2. ACTIONS A METTRE EN OEUVRE
<ul style="list-style-type: none"> <li>Φ Créer et développer un Centre Culturel dans l'actuelle Abbaye (18<sup>ème</sup> siècle) située à Corbigny (58), ayant pour finalité d'être à terme:</li> <li>Φ Un lieu d'accueil et de création</li> <li>Φ Un lieu de diffusion culturelle</li> <li>Φ Un pôle de ressources culturelles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Restauration de l'édifice avec valorisation du site historique</li> <li>▪ Utilisation immédiate d'une partie de l'espace existant</li> <li>▪ Réalisation d'une salle de danse à vocation départementale</li> </ul>
3. CONDITIONS DE REUSSITE	4. FACTEURS DE RISQUES
<ul style="list-style-type: none"> <li>↪ Être progressif dans la mise en œuvre</li> <li>↪ Élaborer des stratégies performantes en matière de communication</li> <li>↪ Mettre en place une structure de gestion adaptée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▲ Durée de travaux non définis</li> <li>▲ Coûts financiers non définis à ce jour</li> <li>▲ Évaluation difficile de l'adéquation demande/besoins/réponses</li> </ul>
5. COMMUNICATION ET DIFFUSION	6. PARTENAIRE(S) DU PROJET
<ul style="list-style-type: none"> <li>⊖ Faire savoir largement l'esprit et la dynamique du projet</li> <li>⊖ Impliquer la presse</li> <li>⊖ Rencontrer l'ensemble des acteurs et partenaires potentiels</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>6 Commune de Corbigny</li> <li>6 Associations culturelles locales et départementales</li> <li>6 Maison de la culture de Nevers et de la Nièvre</li> <li>6 Conseil général de la Nièvre</li> <li>6 Éducation Nationale</li> <li>6 Ecole de musique et de danse du Haut Nivernais</li> <li>6 DRAC de Bourgogne</li> </ul>

## Inventaire des équipements et des ressources culturels du Pays

1. OBJECTIF(S)	2. ACTIONS A METTRE EN OEUVRE
<ul style="list-style-type: none"> <li>Φ Coordonner et renforcer l'offre culturelle</li> <li>Φ Recenser les équipements et les ressources culturels du Pays</li> <li>Φ Créer une base de travail pour l'aménagement culturel du territoire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Regrouper les études et les bases de données existantes (Conseil général, Parc, ...)</li> <li>▪ Élaborer un document de synthèse</li> </ul>
3. CONDITIONS DE REUSSITE	4. FACTEURS DE RISQUES
5. COMMUNICATION ET DIFFUSION	6. PARTENAIRE(S) DU PROJET
	<ul style="list-style-type: none"> <li>6 Abbaye de Corbigny</li> <li>6 Parc Naturel Régional du Morvan</li> <li>6 Conseil Général 58</li> </ul>

<b>Création d'une agence de développement culturel</b>	
	Coordonner et renforcer l'offre culturelle
	➤ Mettre en réseau les acteurs

1. OBJECTIF(S)	2. ACTIONS A METTRE EN OEUVRE
<ul style="list-style-type: none"> <li>Φ Créer une structure de coordination</li> <li>Φ Mettre en réseau les acteurs.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Création d'un poste de coordinateur</li> <li>▪ Programmation</li> </ul>
3. CONDITIONS DE REUSSITE	4. FACTEURS DE RISQUES
<ul style="list-style-type: none"> <li>↔ Moyens financiers et techniques suffisants</li> </ul>	
5. COMMUNICATION ET DIFFUSION	6. PARTENAIRE(S) DU PROJET
	<ul style="list-style-type: none"> <li>6 Pays</li> <li>6 Structures culturelles</li> <li>6 Collectivités</li> <li>6 Maison de la Culture</li> <li>6 Abbaye de Corbigny</li> <li>6 Conseil Général</li> </ul>

## Création d'un itinéraire VEZELAY-BIBRACTE

Animer et valoriser le patrimoine

➤ Réhabiliter les savoir-faire et traditions locaux

1. OBJECTIF(S)	2. ACTIONS A METTRE EN OEUVRE
<ul style="list-style-type: none"> <li>Φ Inciter les visiteurs de 2 sites phares à découvrir l'intérieur du Pays</li> <li>Φ Créer une "promenade"</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Accueil</li> <li>▪ Signalétique</li> <li>▪ Promotion</li> <li>▪ Mise en réseau de l'ensemble des prestataires touristiques de la zone concernée</li> </ul>
3. CONDITIONS DE REUSSITE	4. FACTEURS DE RISQUES
<ul style="list-style-type: none"> <li>↔ Communication</li> <li>↔ Adhésion des prestataires touristiques et des producteurs</li> </ul>	
5. COMMUNICATION ET DIFFUSION	6. PARTENAIRE(S) DU PROJET
	<ul style="list-style-type: none"> <li>6 Collectivités</li> <li>6 Propriétaires privés (Bazoches...)</li> </ul>



## Élaboration d'une programmation culturelle pour le Pays

Coordonner et renforcer l'offre culturelle

➤ Prolonger l'offre culturelle estivale par des actions de long terme

1. OBJECTIF(S)	2. ACTIONS A METTRE EN OEUVRE
<ul style="list-style-type: none"> <li>Φ Harmoniser le calendrier des manifestations culturelles</li> <li>Φ Permettre un meilleur accès à l'information</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rencontre entre les différents organisateurs de manifestations culturelles du Pays</li> </ul>
3. CONDITIONS DE REUSSITE	4. FACTEURS DE RISQUES
<ul style="list-style-type: none"> <li>↔ Coordination</li> </ul>	
5. COMMUNICATION ET DIFFUSION	6. PARTENAIRE(S) DU PROJET
<ul style="list-style-type: none"> <li>⊞ Dans le pays à destination de la population locale et des touristes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>6 Agence de développement culturel</li> <li>6 Abbaye de Corbigny</li> <li>6 Équipements culturels du Pays</li> </ul>

<b>Promouvoir les artistes et artisans d'art du Pays</b>	
	↘

1. OBJECTIF(S)	2. ACTIONS A METTRE EN OEUVRE
<p>Φ Faire connaître les artistes et artisans d'art du Pays</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Programmation</li> <li>▪ Organisation de journées portes ouvertes des ateliers</li> <li>▪ Création d'un circuit "atelier"</li> <li>▪ Organisation de temps forts (salons...)</li> </ul>
3. CONDITIONS DE REUSSITE	4. FACTEURS DE RISQUES
<ul style="list-style-type: none"> <li>↔ Adhésion des artistes au projet</li> <li>↔ Mise à disposition de moyens pour le recensement, la promotion</li> </ul>	
5. COMMUNICATION ET DIFFUSION	6. PARTENAIRE(S) DU PROJET
	<ul style="list-style-type: none"> <li>6 Artistes</li> <li>6 Artisans</li> <li>6 Agence de développement culturel</li> <li>6 Chambre des métiers</li> </ul>

## Création de circuits de découverte du patrimoine

Animer et valoriser le patrimoine

➤ Réhabiliter les savoir-faire et les traditions locaux

1. OBJECTIF(S)	2. ACTIONS A METTRE EN OEUVRE
<ul style="list-style-type: none"> <li>Φ Étayer l'offre de circuits</li> <li>Φ Créer de nouveaux circuits de découverte</li> <li>Φ Associer patrimoine et gastronomie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Étude sur le patrimoine</li> <li>▪ Conception de circuits</li> <li>▪ Formations de guides</li> <li>▪ Création d'un réseau</li> </ul>
3. CONDITIONS DE REUSSITE	4. FACTEURS DE RISQUES
<ul style="list-style-type: none"> <li>↔ Promotion</li> <li>↔ Adhésion des différents partenaires</li> </ul>	
5. COMMUNICATION ET DIFFUSION	6. PARTENAIRE(S) DU PROJET
<ul style="list-style-type: none"> <li>⊞ Éléments essentiels</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>6 Guides locaux</li> <li>6 Propriétaires privés</li> <li>6 Producteurs</li> </ul>

## Création d'un pôle d'exposition et d'animation sur les métiers ruraux (Tamnay-en-Bazois)

1. OBJECTIF(S)	2. ACTIONS A METTRE EN OEUVRE
<ul style="list-style-type: none"> <li>Φ Harmoniser la carte des petits musées</li> <li>Φ Valoriser la collection de la Maison des Métiers</li> <li>Φ Conserver des techniques et savoirs traditionnels.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Animations</li> <li>▪ Formations aux savoir-faire traditionnels</li> <li>▪ Collectage, recherche</li> </ul>
3. CONDITIONS DE REUSSITE	4. FACTEURS DE RISQUES
<ul style="list-style-type: none"> <li>↪ Soutien financier</li> <li>↪ Aménagement des locaux</li> <li>↪ Complémentarité avec les Maisons à thème du Morvan</li> </ul>	
5. COMMUNICATION ET DIFFUSION	6. PARTENAIRE(S) DU PROJET
<ul style="list-style-type: none"> <li>⊖ Indispensable</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>6 Communauté de Communes du Bazois</li> <li>6 Artisans du Pays</li> </ul>

## Valorisation de l'huilerie de Saxi-Bourdon

Animer et valoriser le patrimoine

➤ Sauvegarder le patrimoine archéologie et bâti

1. OBJECTIF(S)	2. ACTIONS A METTRE EN OEUVRE
<ul style="list-style-type: none"> <li>Φ Harmoniser la carte des petits musées</li> <li>Φ Soutenir le projet de réhabilitation de l'Huilerie de Saxi-Bourdon</li> <li>Φ Valorisation de ce patrimoine et de ce savoir-faire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Aide financière</li> <li>▪ Étude ethnologique</li> <li>▪ Promotion</li> </ul>
3. CONDITIONS DE REUSSITE	4. FACTEURS DE RISQUES
<ul style="list-style-type: none"> <li>↔ Soutien technique scientifique et financier</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▲ Absence de relais locaux pour porter le projet</li> </ul>
5. COMMUNICATION ET DIFFUSION	6. PARTENAIRE(S) DU PROJET
	<ul style="list-style-type: none"> <li>6 Pays</li> <li>6 L'association locale</li> </ul>

## Création de circuits de découverte du patrimoine

Animer et valoriser le patrimoine

↳ Réhabiliter les savoir-faire et traditions locaux

1. OBJECTIF(S)	2. ACTIONS A METTRE EN OEUVRE
<ul style="list-style-type: none"> <li>Φ Étayer l'offre de circuits</li> <li>Φ Créer de nouveaux circuits de découverte</li> <li>Φ Associer patrimoine et gastronomie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Étude sur le patrimoine</li> <li>▪ Conception de circuits</li> <li>▪ Formations de guides</li> <li>▪ Création d'un réseau</li> </ul>
3. CONDITIONS DE REUSSITE	4. FACTEURS DE RISQUES
<ul style="list-style-type: none"> <li>↔ Promotion</li> <li>↔ Adhésion des différents partenaires</li> </ul>	
5. COMMUNICATION ET DIFFUSION	6. PARTENAIRE(S) DU PROJET
<ul style="list-style-type: none"> <li>⊞ Éléments essentiels</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>6 Guides locaux</li> <li>6 Propriétaires privés</li> <li>6 Producteurs</li> </ul>

<b>Promouvoir et coordonner l'action des bibliothèques</b>	
	Coordonner et renforcer l'offre culturelle
	↘

<b>1. OBJECTIF(S)</b>	<b>2. ACTIONS A METTRE EN OEUVRE</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Φ Promouvoir l'échange entre les bibliothèques</li> <li>Φ Valoriser le patrimoine écrit du pays</li> <li>Φ Coordonner le calendrier des manifestations</li> <li>Φ Relayer l'action de la BDP en milieu rural</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Organisation d'une journée professionnelle entre les bibliothèques du Pays</li> <li>▪ Rencontres littéraires</li> <li>▪ Animations littéraires itinérantes</li> <li>▪ Diffusion de l'information</li> </ul>
<b>3. CONDITIONS DE REUSSITE</b>	<b>4. FACTEURS DE RISQUES</b>
<b>5. COMMUNICATION ET DIFFUSION</b>	<b>6. PARTENAIRE(S) DU PROJET</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>6 Bibliothèques</li> <li>6 Conseil général (BDP)</li> <li>6 Collectivités locales</li> </ul>

## Les écoles internationales de musique et de danse, relais pour l'action musicale dans le Pays

	Faciliter l'accès à tous aux pratiques culturelles
	↘

1. OBJECTIF(S)	2. ACTIONS A METTRE EN OEUVRE
<ul style="list-style-type: none"> <li>Φ Faire des écoles de musique, des supports et relais pour l'action musicale dans le Pays</li> <li>Φ Relancer les pratiques musicales amateurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Résidences d'artistes</li> <li>▪ Ateliers de pratiques artistiques</li> <li>▪ Mise en place d'un enseignement de musique traditionnelle</li> <li>▪ Soutien aux fanfares</li> <li>▪ Stages musique et patrimoine</li> </ul>
3. CONDITIONS DE REUSSITE	4. FACTEURS DE RISQUES
<ul style="list-style-type: none"> <li>↔ Soutien des Communautés des Communes et des communes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▲ Volonté inégale des communes</li> </ul>
5. COMMUNICATION ET DIFFUSION	6. PARTENAIRE(S) DU PROJET
	<ul style="list-style-type: none"> <li>6 Ecole de musique</li> <li>6 Communes</li> <li>6 Éducation Nationale</li> <li>6 Conseil général</li> <li>6 Jeunesse et sports</li> <li>6 Centres sociaux</li> </ul>



<b>Améliorer les formations et les compétences sportives</b>	
	Faciliter l'accès à tous aux pratiques sportives
	➤ Rapprocher les structures

1. OBJECTIF(S)	2. ACTIONS A METTRE EN OEUVRE
<ul style="list-style-type: none"> <li>Φ Soutenir la pratique sportive par un recours à des professionnels</li> <li>Φ Se partager un éducateur sportif</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Regrouper les clubs</li> <li>▪ Faire appel à l'association ADESS 58</li> </ul>
3. CONDITIONS DE REUSSITE	4. FACTEURS DE RISQUES
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Adhésion du secteur sportif et socio éducatif</li> <li>➤ Moyens financiers</li> <li>➤ Matière première sur place</li> </ul>	
5. COMMUNICATION ET DIFFUSION	6. PARTENAIRE(S) DU PROJET
<ul style="list-style-type: none"> <li>⊖ Papier</li> <li>⊖ Réunions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>6 Secteur sportif et socio éducatif</li> <li>6 ADESS 58</li> <li>6 Conseil général</li> <li>6 Office des sports</li> </ul>

<b>Faire en sorte que tous les enfants sachent nager à 10 ans</b>	
	Faciliter l'accès à tous aux pratiques sportives
	✎ Aider financièrement

1. OBJECTIF(S)	2. ACTIONS A METTRE EN OEUVRE
<ul style="list-style-type: none"> <li>Φ Apprendre à nager</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Soutenir financièrement l'apprentissage systématique de la natation pour les enfants entrant en 6<sup>ème</sup> en dehors des centres bourgs possédant une piscine</li> <li>▪ Intégrer l'apprentissage de la natation aux fonctionnements des CLSH</li> </ul>
3. CONDITIONS DE REUSSITE	4. FACTEURS DE RISQUES
<ul style="list-style-type: none"> <li>↔ Volonté des instituteurs</li> <li>↔ Prise en compte du problème par les organisateurs des CV et CLSH</li> <li>↔ Créneaux disponibles dans les piscines</li> <li>↔ Aide financière au transport</li> <li>↔ Investissement des associations de parents d'élèves</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▲ Manque d'installations</li> <li>▲ Coût des transports</li> </ul>
5. COMMUNICATION ET DIFFUSION	6. PARTENAIRE(S) DU PROJET
<ul style="list-style-type: none"> <li>⊖ Écrit</li> <li>⊖ Écoles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>6 Éducation Nationale</li> <li>6 Mairies</li> <li>6 Conseil général</li> </ul>

## Utiliser les installations d'activités sportives nautiques existantes

Optimiser l'usage des installations sportives

☛ S'appuyer sur l'offre départementale des bases "ACTIVITAL"

1. OBJECTIF(S)	2. ACTIONS A METTRE EN OEUVRE
<ul style="list-style-type: none"> <li>Φ Encourager la pratique des sports en pleine nature</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Organiser des journées de formation sous couvert de l'USEP en direction des instituteurs</li> <li>▪ Organiser des journées départementales de plein air</li> <li>▪ Sensibiliser les CLSH à la pratique sportive</li> </ul>
3. CONDITIONS DE REUSSITE	4. FACTEURS DE RISQUES
<ul style="list-style-type: none"> <li>☛ Adhésion de l'Éducation Nationale du Territoire</li> <li>☛ S'appuyer sur les regroupements des USEP</li> <li>☛ Savoir nager</li> </ul>	
5. COMMUNICATION ET DIFFUSION	6. PARTENAIRE(S) DU PROJET
<ul style="list-style-type: none"> <li>⊞ Inspection Éducation Nationale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>6 Instituteurs</li> </ul>

<b>Adapter les équipements sportifs à la demande actuelle</b>	
	Adapter les équipement
	↳ Création d'équipements sportifs

1. OBJECTIF(S)	2. ACTIONS A METTRE EN OEUVRE
<ul style="list-style-type: none"> <li>Φ Création de pistes de roller et de skate board</li> <li>Φ Gymnase à Châtillon</li> <li>Φ Piscine à Corbigny</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Sensibiliser les Maires et les responsables d'associations de jeunesse</li> <li>▪ Avoir un programme départemental</li> <li>▪ Étude des projets</li> </ul>
3. CONDITIONS DE REUSSITE	4. FACTEURS DE RISQUES
<ul style="list-style-type: none"> <li>↪ Identification de lieux</li> <li>↪ Aides financières</li> <li>↪ Revendication du secteur socio éducatif et sportif</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▲ Manque de moyens financiers</li> <li>▲ Coût d'amortissement pour la piscine</li> </ul>
5. COMMUNICATION ET DIFFUSION	6. PARTENAIRE(S) DU PROJET
<ul style="list-style-type: none"> <li>⊖ Réunions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>6 Municipalités</li> <li>6 Associations de jeunesse</li> <li>6 Conseil général</li> <li>6 DDJS</li> </ul>

## Création d'un passeport

Faciliter l'accès à tous aux pratiques sportives

➤ Aider financièrement

1. OBJECTIF(S)	2. ACTIONS A METTRE EN OEUVRE
<ul style="list-style-type: none"> <li>Φ Permettre aux enfants et adolescent la pratiques d'activités sportives</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Expliquer aux responsables sportifs l'objectif de l'opération</li> <li>▪ Éditer le coupon</li> <li>▪ Souscrire un contrat d'assurance global pour toutes les activités</li> <li>▪ Contractualiser avec les associations</li> <li>▪ Prévoir une monnaie d'échange</li> </ul>
3. CONDITIONS DE REUSSITE	4. FACTEURS DE RISQUES
<ul style="list-style-type: none"> <li>↔ Adhésion des présidents</li> <li>↔ Liaison école-club</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▲ Non adhésion des clubs qui marchent bien</li> </ul>
5. COMMUNICATION ET DIFFUSION	6. PARTENAIRE(S) DU PROJET
<ul style="list-style-type: none"> <li>⊞ Médias</li> <li>⊞ Écoles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>6 Éducation Nationale</li> <li>6 Secteur sportif</li> <li>6 Conseil général</li> </ul>

## Créer un office des sports

	Professionaliser l'offre sportive
➤	Créer un lieu unique de concertation des actions

1. OBJECTIF(S)	2. ACTIONS A METTRE EN OEUVRE
<ul style="list-style-type: none"> <li>Φ Créer un Office des sports</li> <li>Φ Mettre en commun les moyens</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Faire l'inventaire des associations sportives et de jeunesse</li> <li>▪ Réunir les présidents par disciplines sportives</li> <li>▪ Élire un représentant par discipline qui siègera au sein de l'office des sports (jeunesse et sports)</li> </ul>
3. CONDITIONS DE REUSSITE	4. FACTEURS DE RISQUES
<ul style="list-style-type: none"> <li>↔ Adhésion du mouvement</li> <li>↔ Crédibilité du projet</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▲ Méfiance par rapport au projet</li> <li>▲ Se sentir dépossédé de ses prérogatives</li> </ul>
5. COMMUNICATION ET DIFFUSION	6. PARTENAIRE(S) DU PROJET
<ul style="list-style-type: none"> <li>⊖ Inventaire</li> <li>⊖ Communication écrite et orale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>6 Présidents des clubs et des associations de jeunesse</li> <li>6 DDJS</li> </ul>

**COMMISSION THEMATIQUE N° 7**  
**NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA**  
**COMMUNICATION**

**FICHES ACTIONS**

## CENTRES-RESSOURCES

	Créer un environnement de qualité
	Mailler technologiquement le territoire

1. OBJECTIF(S)	2. ACTIONS A METTRE EN OEUVRE
<ul style="list-style-type: none"> <li>Φ Créer une structure support des NTIC à l'échelle du Pays et un pôle de référence et de compétences</li> <li>Φ Développer un système de mise en réseau des acteurs</li> <li>Φ Équiper des lieux en libre accès à destination du public</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Choisir les villes et des lieux d'accueil et concevoir une structure en réseau avec, dans un second temps, des pôles périphériques</li> <li>▪ Développer, acquérir, créer et entretenir des outils communs (programmes d'initiation et de conférences, site web,...)</li> <li>▪ Définir les modalités d'accueil</li> </ul>
2. CONDITIONS DE REUSSITE	3. FACTEURS DE RISQUES
<ul style="list-style-type: none"> <li>∇ Choix du maître d'œuvre technologique</li> <li>∇ Définition précise du cahier des charges de la mise en réseau, possédant une ergonomie lui permettant d'évoluer</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▲ Obsolescence rapide de l'outil</li> <li>▲ Heures d'ouverture adaptées au grand public</li> </ul>
4. COMMUNICATION ET DIFFUSION	5. PARTENAIRE(S) DU PROJET
<ul style="list-style-type: none"> <li>⊖ Élaborer des objectifs en concertation</li> <li>⊖ Rechercher des partenaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>6 ADANE</li> <li>6 Lycée Agricole de Château Chinon</li> <li>6 Chambres consulaires</li> <li>6 Collectivités locales, institutions</li> <li>6 Associations</li> </ul>



## STRUCTURE ITINERANTE DE FORMATION

	Créer un environnement de qualité
	Mailler technologiquement le territoire

1. OBJECTIF(S)	2. ACTIONS A METTRE EN OEUVRE
<ul style="list-style-type: none"> <li>Φ Disposer d'un outil de formation au plus proche de la population</li> <li>Φ Soutenir les manifestations et les opérations de type événementiel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Définir les moyens et l'offre de formation</li> <li>▪ Trouver un opérateur conduisant le projet</li> </ul>
2. CONDITIONS DE REUSSITE	3. FACTEURS DE RISQUES
<ul style="list-style-type: none"> <li>∇ Élargir le projet à une zone géographique plus large que le seul Pays Nivernais-Morvan</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▲ Mauvaise compréhension de l'outil par les utilisateurs</li> </ul>
4. COMMUNICATION ET DIFFUSION	5. PARTENAIRE(S) DU PROJET
<ul style="list-style-type: none"> <li>⊞ Diffuser le cahier des charges et des objectifs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>6 Collectivités territoriales (Région, Départements, Pays, Communes,...)</li> <li>6 Fournisseur d'accès</li> </ul>

<b>PASSEPORT INTERNET</b>	
	Former aux NTIC et favoriser leur émergence
	Sensibiliser la population

1. OBJECTIF(S)	2. ACTIONS A METTRE EN OEUVRE
<ul style="list-style-type: none"> <li>Φ Offrir une formation à chaque habitant du Pays le souhaitant (crédit heures)</li> <li>Φ Permettre un accès complet aux NTIC (kit connexion, e-mail, hébergement des pages personnelles)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Construire l'offre</li> <li>▪ La diffuser</li> </ul>
2. CONDITIONS DE REUSSITE	3. FACTEURS DE RISQUES
<ul style="list-style-type: none"> <li>∇ Avoir des partenaires solides en termes de formation sur l'ensemble du territoire et un fournisseur d'accès</li> <li>∇ Offrir une offre secondaire plus limitée pour satisfaire l'ensemble des besoins</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▲ La gratuité s'opposant à la motivation réelle</li> <li>▲ La limite en nombre de places et donc le choix à opérer à court terme</li> </ul>
4. COMMUNICATION ET DIFFUSION	5. PARTENAIRE(S) DU PROJET
<ul style="list-style-type: none"> <li>⊖ Mailing</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>6 Organismes de formation (EPLEA, Maison de la Formation, GRETA ...)</li> <li>6 Lieux (Communes, Education Nationale,...)</li> <li>6 Fournisseurs d'accès et hébergeurs</li> </ul>

<b>SITE NODAL</b>	
	Valoriser le potentiel local par Internet
	S'organiser collectivement sur Internet

<b>1. OBJECTIF(S)</b>	<b>2. ACTIONS A METTRE EN ŒUVRE</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Φ Intégrer et développer les services : forums de discussion, listes de diffusion, assistance technique et juridique,...</li> <li>Φ Mutualiser les fonctions sur Internet : commerce électronique, système de pré-réservation hôtelière et moteur de recherche, hébergement des vitrines, catalogues,...)</li> <li>Φ Élargir le lien social : site de communauté</li> <li>Φ Mettre en réseau les acteurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Créer une mission de réflexion et de pré-figuration</li> <li>▪ Expertiser les besoins</li> <li>▪ Concevoir l'architecture du site</li> </ul>
<b>2. CONDITIONS DE REUSSITE</b>	<b>3. FACTEURS DE RISQUES</b>
∇ Partenariat entre l'ensemble des acteurs	▲ Le centralisme (système propriétaire) et la rigidité du système. Une forme technologique souple et une ergonomie adaptée sont indispensables
<b>4. COMMUNICATION ET DIFFUSION</b>	<b>5. PARTENAIRE(S) DU PROJET</b>
⊞ Créer un outil de travail et de diffusion pendant la phase de conception	6 L'ensemble des ressources du Pays en termes de NTIC et de services

## CREER ET DIFFUSER DES BASES DE DONNES "PAYS"

Former aux NTIC et encourager leur émergence

Offrir de nouveaux services

1. OBJECTIF(S)	2. ACTIONS A METTRE EN ŒUVRE
<ul style="list-style-type: none"> <li>Φ Créer des bases de données sur les axes économiques stratégiques : formation, recherche d'emploi, reprise de commerce, création d'entreprise,...</li> <li>Φ Diffuser l'information pour élargir le domaine d'offre</li> <li>Φ Développer un partenariat avec "Demain!", acteur du développement local</li> <li>Φ Permettre l'accès à l'offre de la façon la plus large</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Recenser les besoins pour les mettre en ligne</li> <li>▪ Se coordonner avec le site nodal pour permettre un accès direct</li> <li>▪ Élaborer une programmation thématique</li> </ul>
2. CONDITIONS DE REUSSITE	3. FACTEURS DE RISQUES
<ul style="list-style-type: none"> <li>∇ Organiser la coordination entre acteurs</li> <li>∇ Mettre en place un Comité de pilotage sur les objectifs</li> </ul>	
4. COMMUNICATION ET DIFFUSION	5. PARTENAIRE(S) DU PROJET
<ul style="list-style-type: none"> <li>⊞ Ouvrir des lieux en libre accès sur l'ensemble du territoire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>6 Demain !</li> <li>6 CCI</li> <li>6 ANPE, Organismes de formation,...</li> <li>6 Collectivités territoriales</li> </ul>